

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE N° 13616 - 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 6-LUNDI 7 NOVEMBRE 1988

La suspension du retrait des troupes soviétiques Moscou veut obliger Washington à faire pression sur la résistance afghane

Un geste prévisible

En annonçant la suspension du retrait de ses troupes d'Afghanistan, ainsi que l'envoi d'une « relève » dotée d'armes plus perfectionnées, Moscou s'attendait à une réaction négative à Washington. Le président Reagan a aussitôt exprimé sa « déception », et le porte-parole de la Maison Blanche a estimé que la décision soviétique ne pouvait qu'accroître la tension dans la région et permettre à de se demander si les Soviétiques respectent les accords de Genève. Mais, tout en exprimant leur « préoccupation », les Etats-Unis ont pris bonne note que l'URSS « comptait toujours retirer toutes ses troupes d'Ici au 15 février ».

L'annonce, bien calculée, faite à Moscou intervient au lendemain de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU, à l'unanimité et sans débat, d'une résolution de compromis sur l'Afghanistan, présentée à la fois par l'Union soviétique et par le Pakistan. Ce texte demande notamment au secrétaire général de l'organisation internationale de « faciliter » la solution politique globale du conflit. C'est ce à quoi M. Perez de Cuellar devrait s'employer dès la semaine prochaine, en recevant séparément à New-York M. Rabbani, le chef de la résistance, et M. Sharq, premier ministre de Kaboul.

Mais le paradoxe n'est peut-être qu'apparent : M. Mikhail Gorbatchev interpellé en effet l'exécutif américain à point nommé, puis M. Rabbani doit être, mercredi, l'hôte de la Maison Blanche. Eprouvés par un retrait « à chaud », les Soviétiques ont signalé aux Américains, depuis des semaines, qu'ils entendent au moins limiter les dégâts.

Pour les responsables américains, qui ne peuvent souhaiter une rupture de l'accord de Genève, une réponse à l'appel soviétique est d'autant plus difficile à imaginer que les mouvements de résistances afghanes se révèlent incontrôlables.

Sur le terrain, la résistance semble aujourd'hui dotée d'un armement suffisant pour poursuivre ses attaques, au rythme actuel, au moins pendant plusieurs mois. En outre, la situation au Pakistan - l'état le mieux placé pour faire pression sur la résistance - n'a jamais été si imprévisible qu'en cette campagne qui précède les élections législatives du 16 novembre, les plus ouvertes depuis de nombreuses années.

L'offensive de M. Gorbatchev a peut-être avant tout un caractère défensif : c'est l'interprétation qu'on semble en faire aussi à Pékin, où le ministre des affaires étrangères, en manifestant son « inquiétude » et en appelant Moscou à s'abstenir de « chercher des prétextes pour retarder le départ de ses troupes », a fait preuve de fermeté tout en ne remettant pas en cause le projet soviétique de « sommet » pour avant juillet 1989, ainsi que l'a confirmé, quelques heures auparavant, M. Zhao Ziyang, chef en titre du PC chinois. L'application de l'accord de Genève est ainsi entrée dans une phase critique, regrettable sans doute, mais qui était bien prévisible.

Moscou a annoncé, vendredi 4 novembre, la suspension de son retrait militaire d'Afghanistan et l'envoi, dans ce pays, d'une « relève » de troupes dotées d'armes perfectionnées. Mais l'URSS s'est déclarée « décidée à respecter les accords de Genève » pour peu qu'ils « soient observés par les autres parties ». Moscou compte, pour ce faire, sur les Etats-Unis.

MOSCOU
de notre correspondant

Chaque jour un peu plus humiliée par les conditions de son retrait d'Afghanistan, l'URSS redit sa position pour tenter d'imposer le compromis politique qui lui saurait la face.

Amorcé, vendredi 4 novembre, en des termes soigneusement pesés, la « suspension » du retrait des troupes d'Afghanistan, la livraison « d'armes plus puissantes » au régime de Kaboul et l'envoi de nouvelles unités de relève constituent cependant un

risque considérable pour M. Gorbatchev.

Rien ne dit, en effet, que ce coup de poker suffira à limiter la pression militaire exercée par les résistants afghans ni à convaincre les Etats-Unis et le Pakistan de peser en faveur de pourparlers, même indirects, avec le régime de Kaboul.

Si le coup de semonce qu'il vient de tirer n'était pas suivi d'effet, le secrétaire général serait donc confronté à une difficile alternative : partir néanmoins ou revenir quoi qu'il en coûte.

BERNARD GUETTA.
(Lire la suite page 3.)

Pour débloquer les échanges commerciaux

La France va lever l'embargo sur le pétrole iranien

Le gouvernement français s'apprete à lever complètement l'embargo sur le pétrole iranien décidé pendant l'été 1987. Les mesures d'assouplissement annoncées en septembre - autorisation d'opérations de troc - n'ont en effet donné lieu à aucun contrat. Les compagnies pétrolières réclament une liberté totale de négociation des prix.



(Lire l'article de VÉRONIQUE MAURUS, page 19.)

Mort de Jean-Pierre Sturbois

Le secrétaire général du Front national se tue dans un accident de la route.
PAGE 22

Les négociations sur le Cambodge

Reprise des contacts entre le prince Sihanouk et M. Hun Sen.
PAGE 3

Courrier bloqué

La grève des camionneurs des postes empêche la distribution de 70 % du courrier en Ile-de-France.
PAGE 19

Grand Jury RTL-« le Monde »

M. Patrick Le Lay, PDG de RTL, invité dimanche, à 18 h 15.
Le sommaire complet se trouve en page 22.

L'avenir du territoire après le référendum

Vivre ensemble en Nouvelle-Calédonie

« Allez-vous prendre la main tendue ou bien la refuser? » : c'est par cette question que M. Mitterrand a résumé, vendredi soir 4 novembre, l'enjeu du référendum du 6 novembre sur la Nouvelle-Calédonie, avant d'inciter les Français à répondre « oui ». Pendant dix ans, Canaques et caldoches vont devoir faire l'apprentissage de la vie en commun.

Rien ne sera plus vraiment comme avant en Nouvelle-Calédonie.

La victoire du « oui », qui ne faisait aucun doute, à la veille du référendum, engagera la population de cette terre traumatisée dans une aventure collective.

Le niveau de la participation électorale en métropole ne laissera indifférents, certes, ni les caldoches ni les Canaques. Il permettra aux uns et aux autres de mesurer l'intérêt que leurs compatriotes lointains accordent à leur destin.

Si les abstentionnistes sont très nombreux, les Calédoniens se sentiront livrés à eux-mêmes. Les caldoches n'en seront que plus désemparés, les Canaques que plus amers.

Si, au contraire, les métropolitains ne lésinent pas sur le vote de solidarité qui leur a été demandé, les Calédoniens se sentiront encouragés à avancer dans la voie ouverte par les accords de Matignon. Les caldoches auront le sentiment d'être enfin compris par la mère patrie, les Canaques celui d'être enfin entendus par la patrie des droits de l'homme.

Mais l'inévitable controverse sur le taux d'abstention n'aura pas, sur le territoire, la même ampleur qu'en métropole où elle sera alimentée par les arrière-pensées politiques. Car pour les Calédoniens, seul le succès du « oui » importe réellement.

Pour la première fois, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie sera balisé par l'expression directe de la souveraineté nationale. Le

recours à la procédure référendaire, quoi qu'on ait pu en dire, confirmera à l'engagement de la France l'option démocratique suprême.

Même si cette caution n'apporte pas la garantie absolue que personne, ensuite, ne reviendra sur le pacte scellé entre le peuple français et la Nouvelle-Calédonie, les gouvernements futurs qui seraient d'aventure tentés de s'y essayer, sans le consentement des principaux intéressés, porteraient atteinte à la volonté populaire.

Cette précaution n'était pas inutile, après les précédents de 1963 et de 1985.

En 1958, les Calédoniens avaient fait confiance au général de Gaulle ; au référendum du 28 septembre 1958 sur l'autodétermination de la Communauté française, ils avaient approuvé à 98,11 % (26 085 « oui » contre 500 « non ») la Constitution de la V^e République.

ALAIN ROLLAT.
(Lire la suite page 12.)

SUPPLÉMENT TUNISIE

Un an d'état de grâce

Il y a un an, le 7 novembre 1987, le président Bourguiba était destitué et remplacé par le général Ben Ali. En quelques mois le paysage politique a profondément changé en Tunisie et, malgré de sérieuses difficultés économiques, l'état de grâce demeure pour le nouveau chef de l'Etat, qui s'engage de échanges de vues avec l'opposition.

La célébration du premier anniversaire du nouveau régime, lundi à Tunis, sera le prétexte à la signature d'un pacte national

institutionnel le dialogue entre les différents courants de pensée. Dans un supplément spécial à l'occasion de cet anniversaire, le Monde fait le point sur quelques réalisations tunisiennes, certaines, telle l'émancipation des femmes, commencées il y a longtemps, sous l'ancien président Bourguiba, dont le nom n'a pas été rayé de l'histoire par son successeur. Ces pages évoquent aussi de grands projets et donnent la parole à M. Ismail Khelifi, gouverneur de la Banque centrale.

Pages 5 à 11.

Epidémie de « virus » informatiques aux Etats-Unis

Ordinateurs piégés

Les Etats-Unis ont-ils échappé de peu à une catastrophe informatique après qu'un étudiant ait introduit, mercredi 2 novembre, par inadvertance selon lui, un « virus » dans un ordinateur de son université? Ce virus s'est ensuite propagé sur l'ensemble du territoire américain. Cette « épidémie », actuellement maîtrisée, pose le problème de la sécurité des systèmes informatiques.

Dans la nuit du mercredi 3 novembre, les Etats-Unis ont été touchés par la plus grosse épidémie de « grippe informatique » de leur histoire. Des milliers d'ordinateurs, six mille selon les spécialistes, se sont mis à dérailler et à travailler avec une lenteur de tortue sur les programmes qu'ils étaient censés exécuter à bien. Révolution informatique? Lassitude des machines qui tournent habituellement à un train d'enfer et répondent à la milliseconde près? Non. Plus simplement, l'introduction, via le réseau de télécommunications Arpanet, qui connecte entre eux nombre de gros ordinateurs américains, d'un virus informatique dans les programmes des machines.

« Il n'y a pas eu de réels dommages », si l'on en croit le programmeur en chef de l'université du Michigan. Seulement un grand désordre, mais pas de perte de fichiers, semble-t-il. « Rien de catastrophique » donc pour l'officier de sécurité du laboratoire très secret de Los Alamos (Nouveau-Mexique) et pour d'autres utilisateurs américains qui affirment que ce virus « n'a atteint que les systèmes qui ne possédaient pas de grandes garanties de sécurité » et qu'il n'a, à aucun moment, affecté les systèmes informatiques de la défense nationale ». Le trop célèbre scénario de War Game, où un adolescent met le feu aux poudres en déclenchant, via un micro-ordinateur, une riposte atomique contre l'Union soviétique, n'était heureusement pas pour cette fois.

Reste que les virus sont une véritable catastrophe pour les centres informatiques. Leur principe est connu depuis déjà cinq ans, et leurs inventeurs, plus ou moins bien intentionnés, se multiplient hélas! en dépit des contre-mesures que tentent de mettre en place les fabricants d'ordinateurs. Schématiquement, le virus est une sorte de programme que l'on introduit dans un ordinateur et qui va se fixer - tel son homologue biologique dans la cellule - dans les systèmes de fonctions élémentaires déterminant le bon fonctionnement des programmes.

J.-F. AUGEREAU.
(Lire la suite page 14.)

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR



Ce que je crois

Plus que jamais, «négritude et francité»



GRASSET

M 0146 - 1107 0 - 6.00 F
379146006000 11070

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA; Maroc, 6 dr.; Tunisie, 700 m.; Allemagne, 2,50 DM; Autriche, 20 sch.; Belgique, 40 fr.; Canada, 1,75 \$; Espagne, 175 pes.; Gr.-B., 60 p.; Italie, 180 dr.; Irlande, 80 p.; Israël, 2.000 L.; Libye, 0,400 DL; Luxembourg, 40 L.; Norvège, 13 kr.; Pays-Bas, 2,50 G.; Portugal, 130 esc.; Sénégal, 336 F CFA; Suède, 14 ca.; Suisse, 1,80 S.; USA, 1,50 \$; USA (West Coast), 2 \$.

Dates

Il y a cinquante ans

La « Nuit de cristal »

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 42-23-08-81

Édité par la S.A.R.L. Le Monde
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Émile Beau-Méry (1944-1969) Jacques Favret (1969-1982) André Laurens (1982-1985)
Date de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, gérant, et Hubert Beau-Méry, fondateur.
Administrateur général : Bernard Woux
Rédacteur en chef : Daniel Veract
Correspondant en chef : Claude Salas.

Le Monde PUBLICITE

5, rue de Montigny, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-35-91-82 ou 45-35-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0953-2037
Microfilm et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-92-01.

Le Monde TÉLÉMATIQUE

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

Titre	FRANCE	REUNION	INDOCHINE	AUTRES PAYS
3 mois	354 F	399 F	364 F	407 F
6 mois	672 F	763 F	772 F	1 307 F
9 mois	954 F	1 089 F	1 084 F	1 921 F
1 an	1 260 F	1 388 F	1 388 F	2 536 F

ÉTRANGER : Par voie aérienne, tarif sur demande. Pour vous abonner RENVoyer CE BULLETIN accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 3615 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse effectués en prévision : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois 6 mois 9 mois 1 an
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Localité : _____
Pays : _____
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

SELON l'honneur sadique qu'affectionnaient les nazis, le nom poétique de « Nuit de cristal » fut donné au pogrom déclenché dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938 contre les juifs du Reich à cause des tonnes de vitres d'appartements, de vitrines de magasins, de vitraux des synagogues brisés qui jonchèrent les rues d'Allemagne et celles de l'Autriche annexée, que les victimes durent déblayer elles-mêmes le lendemain.

Dès le 8 novembre, la Deutsche Allgemeine Zeitung avait annoncé que l'attentat commis la veille à Paris par le jeune juif polonais Herschel Grynszpan pour attirer l'attention du monde sur le sort de quelque quinze mille juifs polonais - dont sa famille - transférés en l'espace d'une nuit, dans des conditions inhumaines, vers la Pologne aurait les conséquences les plus graves pour les juifs. Le même jour, des manifestations antijuives, orchestrées par le parti nazi, se déroulèrent dans de nombreuses localités. Mais l'ordre du pogrom général n'intervint qu'au soir du 9 novembre.

Comme tous les ans, la vieille garde nazie était réunie ce soir-là à Munich pour commémorer le putsch hitlérien de 1923, lorsque, peu après 21 heures, un courrier vint annoncer à Hitler que le secrétaire d'ambassade Ernst von Rath - la victime de l'attentat de Paris - avait succombé à ses blessures. Le chancelier se retira alors pour s'entretenir un moment avec Goebbels. Puis il quitta brusquement la réunion en se contentant de déclarer : « Il faut laisser le champ libre aux SA ».

Un plan préalable

Si Goebbels apparaît, selon les nombreux témoignages de responsables nazis, comme le régisseur du pogrom ordonné par Hitler, l'existence d'un plan préalable semble corroborée par le fait qu'un télétype secret, signé Müller Gestapo II, est diffusé depuis Berlin à 23 h 55 à tous les services de la police d'Etat pendant que les principaux chefs SA présents à la réunion de Munich regagnent leur hôtel pour téléphoner les instructions de Goebbels à leurs sections régionales. Or, bien que le teneur du télétype de la Gestapo berlinoise rejoigne dans ses grandes lignes les ordres des chefs SA, ceux-ci en diffèrent cependant sur quatre points importants :

1. S'il est question dans les deux cas d'incendier les synagogues, seule la Gestapo ordonne de s'emparer des archives et des objets du culte pour les mettre en lieu sûr. Ordre qui ne sera que rarement suivi.

2. La décision d'arrêter vingt mille à trente mille hommes juifs de seize ans à soixante ans - on arrêtera des vieillards de soixante-dix ans et plus - ne figure pas dans les instructions des SA.

3. Alors que le message de la Gestapo demande de traiter avec la plus extrême rigueur les juifs trouvés en possession d'armes, les SA ordonnent de les abattre.

4. Concernant la direction des opérations, le télétype Müller prévoit la participation des SS et donne la responsabilité principale de la police d'Etat, alors que, selon le message des SA, « le Führer ne souhaite pas l'intervention de la police ».

En fait, les instructions que Heydrich, chef de la sûreté, transmettra par radio de Munich à 1 h 20, après consultation de Himmler et de Hitler, représentent une synthèse du télétype Müller et des instructions des chefs SA. Ces instructions prévoient notamment : le contrôle par la police, sans intervention de sa part, des opérations de destruction et d'incendie afin d'éviter les pillages et d'éventuels dégâts aux biens « aryens » avoisinants, et l'arrestation de vingt mille à trente mille hommes, en priorité des notables, à transférer en camps de concentration. Ajout significatif des craintes de représailles qui existent encore à cette époque : interdiction formelle de molester des ressortissants étrangers, fussent-ils juifs.

Dès 1 heure du matin, avant que les ordres de Heydrich aient été retransmis, les SA et les SS, généralement en civil, escortés de Jeunesses hitlériennes et d'une foule hétérogène, sont déjà à l'œuvre. Du nord au sud, de l'est à l'ouest du Reich, les synagogues, les maisons communautaires, les logements, les hôpitaux, les hospices de

personnes âgées, les orphelins, les magasins subissent l'assaut de hordes déchaînées aux cris de : « Vengeance pour l'assassinat de von Rath ! », « Mort à la juiverie internationale ! », « Crève, Judas ! ».

Partout, le portail des synagogues est enfoncé à coups de barres de fer ou même, comme à Leipzig, à l'aide d'une motrice de tramway. Avant d'être incendié, l'intérieur est saccagé. A Potsdam, le temple, surmonté de l'aigle prussien, du glaive et du sceptre, en souvenir de sa fondation à l'initiative de Frédéric II, ne pouvant être incendié parce qu'il se trouve à proximité de la poste centrale, est détruit avec des grenades à main.

A Berlin, le pogrom commence à 1 heure du matin, après que des équipes spécialisées ont isolé les institutions juives en coupant les lignes téléphoniques, débranché les installations électriques et de chauffage, cependant que la police

ment éclairée. De là, tous sont conduits sur la place du Marché, où ils doivent rester debout, à peine vêtus, jusqu'à 5 heures du matin. Les femmes, les enfants, les infirmes sont ensuite renvoyés chez eux, tandis que les hommes, auxquels on a fait désherber un terrain avec leurs dents, seront acheminés sur le camp de Dachau.

A Stuttgart, où la réserve d'une partie de la population et les protestations de quelques pasteurs et théologiens protestants - dont l'évêque du Wurtemberg, Theophil Wurm - suscitent la colère du journal régional nazi, les appartements ont été épargnés. Mais la synagogue est réduite en cendres, et une foule médusée vient contempler les magasins détruits dans l'artère centrale, la Königstrasse, où les SS obligent les propriétaires à cacher les dégâts derrière des planches.

Des scènes d'une barbarie que le consul américain de Stuttgart qualifie d'« incroyable pour toute personne vivant

d'amende exigé par l'Etat pour le meurtre de von Rath. Somme prélevée sur les 7 milliards d'avoirs juifs placés, en vertu d'une ordonnance d'avril 1938, sous le contrôle de l'Etat et dont Goering, en sa qualité de délégué au plan, pouvait disposer « selon les besoins de l'économie allemande ».

A cette époque, l'objectif n'était pas encore la « solution finale ». Il s'agissait pour les maîtres du III^e Reich de rendre le pays judaïsé, de le débarrasser de ses juifs, après les avoir préalablement dépouillés de la plupart de leurs biens. Or, malgré cinq années de mesures discriminatoires, force était de constater que les trois quarts des cinq cent vingt-cinq mille juifs vivant en Allemagne en 1933 et les quelque cent mille convertis et enfants de couples « mixtes » qui leur étaient partielle- ment ou totalement assimilés par la législation raciale s'étaient refusés à quitter le pays pour un exil incertain. A ce nombre étaient venus s'ajouter depuis l'Anschluss les cent quatre-vingt-douze mille juifs d'Autriche. D'où l'idée de radicaliser la contrainte à l'émigration par la terreur, inspirée sans doute par l'effet spectaculaire des persécutions sauvages contre les juifs de Vienne au lendemain de l'annexion.

« Exterminer le pégre juive »

Or, après l'échec de la conférence d'Evian qui avait réuni, en juillet 1938, l'initiative du président Roosevelt, les délégués et observateurs de trente-cinq Etats pour résoudre le problème de l'accueil des réfugiés du Reich et après l'assurance donnée par la France qu'aucun des Etats participants à la Conférence d'Evian « ne conteste au gouvernement allemand le droit absolu de prendre à l'égard de certains de ses ressortissants des mesures qui relèvent de sa souveraineté », Hitler avait acquis la conviction qu'il pouvait traiter désormais ses juifs comme bon lui semblait, afin d'obtenir leur départ à tout prix.

En ce sens, la « Nuit de cristal » constitue un tournant décisif de la politique antijuive du Reich, dans le cadre d'une préparation accélérée à la guerre. La panique qu'elle provoque parmi les victimes permit à ses instigateurs de réaliser un premier objectif : le volume de l'émigration atteignit entre 1938 et 1939 celui des cinq années précédentes. De plus, le pogrom ouvrit la voie à une série de décrets et d'ordonnances visant à l'isolement complet et à la paupérisation totale des juifs restés dans le Reich.

Ce qui attend les vieillards, les femmes seules, les malades, les enfants qui ne peuvent pas partir et les responsables communautaires qui ne se résolvent pas à les abandonner est clairement annoncé par le *schwarzen Korps*, organe des SS, qui joue le rôle d'annonciateur de la politique antijuive. « A ce stade d'évolution, conclut l'article, nous nous trouvons confrontés à la dure nécessité d'exterminer la pégre juive de la même façon que, dans notre Etat fondé sur l'ordre, nous exterminons les criminels, c'est-à-dire par le feu et l'épée. Il en résultera la fin effective du judaïsme en Allemagne et sa complète extermination ».

Cet ultime aversissement fut transmis aux autorités américaines par l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin. Le *New York Times* le publia dans son édition du 23 novembre 1938. Il ne fut pas entendu. Si la plupart des pays - y compris le Portugal de Salazar - protestèrent contre la barbarie du pogrom, bien peu se montrèrent disposés à ouvrir leurs frontières aux persécutés.

En cette fin d'année 1938, marquée par l'engrenage des abandons des grandes démocraties occidentales devant la politique de force hitlérienne, le rideau tomba sur le pogrom de la « Nuit de cristal », dont les spectateurs n'avaient pas compris qu'elle annonçait une tragédie infiniment plus vaste et plus meurtrière dans laquelle un grand nombre d'entre eux deviendraient à leur tour des victimes abandonnées.

RITA THALMANN.

Auteur, avec Emmanuel Feinermann, de la *Nuit de cristal*, 9-10 novembre 1938 (LaFont, 1972).



dérive la circulation des points névralgiques. Sept synagogues sont en flammes. Tous les magasins juifs, d'importantes institutions juives, à Mannheim, Heidelberg, Karlsruhe, dans les villes de la Ruhr. Même dans une ville d'eau internationale comme Baden-Baden, où, cependant, pour ne pas effrayer les curistes étrangers pourvoyeurs de devises dont le Reich a grand besoin, le pogrom ne commence qu'à 7 heures du matin et les arrestations sont opérées par des policiers en uniforme de sortie. Ce qui n'empêchera pas les violences à l'intérieur des bâtiments, y compris la synagogue, où les victimes, contraintes de fouler aux pieds un manteau de prière (talith), doivent écouter d'abord la lecture d'extraits de *Mein Kampf* faite par l'un des leurs à la table de l'officiant, puis chanter en chœur le *Horst Wessel Lied* avant leur transfert et l'incendie du sanctuaire.

Dans le sud du Reich, la violence n'est pas moindre. A Munich, où la grande synagogue a été détruite quatre mois auparavant pour être remplacée par un parking, l'arrestation de six mille hommes commence à 3 heures du matin. A Nuremberg, où la synagogue avait été également démolie peu auparavant et l'ensemble des magasins juifs « aryannisés » sur l'ordre du sinistre gauleiter Streicher, les SA saccagent les appartements juifs et maltraitent sauvagement leurs habitants. En ce haut lieu de l'antisémitisme depuis le Moyen Age, on dénombra neuf tués dans des conditions indescriptibles et dix suicidés - dont la moitié sont des femmes - pour la seule journée du 10 novembre.

La ville voisine de Fürth n'est pas en reste. A 2 heures du matin, tous les juifs, même les enfants en bas âge, les malades, les femmes enceintes, sont arrachés du lit, emmenés d'abord au théâtre, où les uns sont parqués dans la salle obscure pour voir les autres battus sur la scène violen-

ment éclairée. De là, tous sont conduits sur la place du Marché, où ils doivent rester debout, à peine vêtus, jusqu'à 5 heures du matin. Les femmes, les enfants, les infirmes sont ensuite renvoyés chez eux, tandis que les hommes, auxquels on a fait désherber un terrain avec leurs dents, seront acheminés sur le camp de Dachau.

A Stuttgart, où la réserve d'une partie de la population et les protestations de quelques pasteurs et théologiens protestants - dont l'évêque du Wurtemberg, Theophil Wurm - suscitent la colère du journal régional nazi, les appartements ont été épargnés. Mais la synagogue est réduite en cendres, et une foule médusée vient contempler les magasins détruits dans l'artère centrale, la Königstrasse, où les SS obligent les propriétaires à cacher les dégâts derrière des planches.

Des scènes d'une barbarie que le consul américain de Stuttgart qualifie d'« incroyable pour toute personne vivant

d'amende exigé par l'Etat pour le meurtre de von Rath. Somme prélevée sur les 7 milliards d'avoirs juifs placés, en vertu d'une ordonnance d'avril 1938, sous le contrôle de l'Etat et dont Goering, en sa qualité de délégué au plan, pouvait disposer « selon les besoins de l'économie allemande ».

« GRAND JURY » RTL - Le Monde

dimanche 18h15

PATRICK LE LAY

animé par Olivier MAZEROLLE

en direct sur

RTL

avec Michel COLONNA (d'ISTRIA) et Jean-François LACAN (Le Monde) Philippe CALONI et Béatrice HADJAJE (RTL)

Le conflit cambodgien

Le dialogue Sihanouk-Hun Sen reprend à Fère-en-Tardenois

Une troisième série d'entretiens entre le prince Sihanouk et M. Hun Sen, premier ministre de Phnom-Penh, s'ouvre, lundi 7 novembre, à Fère-en-Tardenois, dans la région parisienne.

Cette rencontre, à laquelle doit se joindre M. Son Sann, chef de file de l'autre faction non communiste de la résistance khmère, intervient après l'adoption à une majorité record, jeudi, par l'Assemblée générale de l'ONU, d'une motion exigeant le retrait du Cambodge de toutes les forces étrangères (une référence aux troupes vietnamiennes) et le « non-retour aux politiques et aux pratiques universellement condamnées d'un passé récent » (une allusion aux crimes des Khmers rouges).

Le dialogue Sihanouk-Hun Sen reprend également après les entretiens qu'il a eus de « constructifs et utiles » par la partie américaine, qu'ont eus à Paris, mercredi, MM. Gaston Sigur et Igor Rogatchev, les diplomates américain et soviétique en charge notamment du dossier cambodgien. Signe des temps, Pékin a approuvé ces pourparlers soviéto-américains, pour peu qu'ils « visent à pousser le Vietnam à retirer ses troupes le plus tôt possible du Cambodge et à rechercher une solution équitable et raisonnable ».

La situation « a considérablement évolué » — ainsi que l'a déclaré M. Hun Sen jeudi, à son arrivée à Paris — depuis les deux premières rencontres entre le prince et le jeune premier ministre de Phnom-Penh, en France, en décembre 1987 et en janvier dernier. Tout d'abord, la perspective d'un sommet sino-soviétique s'est rapprochée — on parle du premier semestre de 1989 — et celle

d'un règlement cambodgien s'est, du coup, nettement renforcée. Ensuite, il paraît désormais acquis que le Vietnam retirera, quoi qu'il arrive, toutes ses troupes du Cambodge l'an prochain. Hanôï compte d'ailleurs plus de trente mille soldats du Cambodge, soit le tiers de ses effectifs encore sur place.

Toutefois, l'organisation de cette nouvelle rencontre entre le prince, qui a démissionné le 10 juillet de ses fonctions de président de la résistance, et M. Hun Sen s'est heurtée à de sérieux obstacles, les questions de protocole rejoignant les problèmes de fond. Les entretiens devaient s'ouvrir samedi à l'hôtel Crillon, à Paris. Vendredi après-midi, les deux parties ont fini par s'entendre sur une rencontre à Fère-en-Tardenois, dans une annexe du Sihanouk et Hun Sen s'étaient rencontrés, pour la première fois, en décembre 1987. Pendant plusieurs jours, en effet, des questions de préséance ont failli provoquer l'ajournement de la réunion.

Une « liste noire »

Le prince Sihanouk a invité les deux autres factions khmères — le Front de M. Son Sann et les Khmers rouges — à participer aux entretiens, ce qui pose aujourd'hui un double problème. Son Sann, qui a accepté et était attendu à Paris pendant le week-end, a créé un très net embarras, mercredi, à l'ONU, en déclarant que la résolution sur le Cambodge visait « essentiellement le régime de Phnom-Penh », suscitant ainsi la profonde irritation des sihanoukistes et des auteurs du texte. (Les six Etats non communistes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est, qui soutiennent la résistance khmère).

Quant à M. Khieu Samphan, représentant attiré des Khmers rouges, il n'a pas répondu positivement à l'offre du prince Sihanouk et sa présence semble d'autant moins probable que, depuis, M. Hun Sen a déclaré qu'il refusait de se rencontrer avec des dirigeants khmers rouges tenus pour responsables des tueries des années 1975-1978. An cas où un Khmer rouge se rendrait à Fère-en-Tardenois, il s'agirait d'un diplomate de second rang, en l'occurrence le représentant du Cambodge à l'UNESCO.

Alors que la détente internationale et, notamment, le rapprochement sino-soviétique facilitent la recherche d'un règlement cambodgien, les divisions, malentendus et méfiances entre Khmers prennent, automatiquement, davantage de relief. Tandis que le consensus en faveur d'un règlement se renforce sur le plan international, la négociation entre des factions cambodgiennes, soumise à des pressions de plus en plus convergentes pour s'entendre, passe au premier plan.

Chaque camp a ses atouts, les Khmers rouges une armée et Hun Sen une administration. Mais, conforté par le large soutien international dont il dispose aujourd'hui, le prince Sihanouk semble vouloir se situer au-dessus de la mêlée, alors que M. Hun Sen tient à être traité sur un pied d'égalité dans un dialogue qu'il souhaite à deux — avec le prince, — donc sans y associer M. Son Sann et les Khmers rouges. Sur le fond, Phnom-Penh veut, de la même façon, que les concessions soient réciproques.

M. Hun Sen exige, en premier lieu, que le prince Sihanouk renonce, dans le cadre d'un règlement, à réclamer le « démantèlement » de l'Etat dont il est le

premier ministre. Il veut, en particulier, que demeure en place l'administration qui gère le Cambodge depuis 1979, sous la protection des troupes vietnamiennes. En échange, il semble plus souple sur d'autres points : la question d'un gouvernement d'union — il n'exigerait plus sa formation après des élections — et le contrôle international de l'ensemble du processus.

Entre-temps, après avoir longtemps observé une grande réserve, la France est entrée, à son tour, dans la danse en exprimant le vœu de jouer le rôle d'« intermédiaire déterminant ». M. Hun Sen a été accueilli, cette fois, avec quelques égards, en dépit du fait que Paris n'entretient aucune relation avec Phnom-Penh et ne reconnaît que le prince Sihanouk. Toutefois, la position française demeure en retrait par rapport à celles de Washington ou de Londres, qui soutiennent beaucoup plus activement Sihanouk et ses partisans.

Cette nouvelle session de pourparlers entre Cambodgiens s'amorce sans programme ni calendrier et dans une atmosphère peu encourageante. On ignore quel rôle jouera M. Son Sann ainsi que l'éventuel représentant des Khmers rouges. Entre une solution bipartite et une formule quadripartite de règlement, le choix ne semble toujours pas fait. Invité, de plus en plus, à s'entendre, les Cambodgiens ne semblent toujours pas partager la même conception du Cambodge, y compris quand il s'agit — dans le cas du prince Sihanouk et de M. Hun Sen — de faire face à des Khmers rouges qui, tout en se préparant à une phase de lutte politique, n'ont renoncé ni à leurs méthodes ni à leurs appétits de pouvoir.

JEAN-CLAUDE POMONTI

CORÉE DU SUD

La déchéance de l'ancien président Chun Doo-hwan

L'ancien président sud-coréen Chun Doo-hwan a accepté de faire des excuses publiques au pays pour la corruption et les violations des droits de l'homme qui ont entaché ses huit années de règne, a annoncé, vendredi 4 novembre, le président du Parti pour la justice et la démocratie (PJD) au pouvoir, Yun Giel-joong. De violents affrontements, sans doute les plus durs depuis le début de l'année, ont eu lieu, jeudi 3 novembre, dans les rues de Séoul entre des milliers de policiers et d'étudiants. Ces derniers tentaient d'accéder au domicile de l'ancien président Chun Doo-hwan — protégé par une vingtaine de milliers de policiers — pour procéder à son « arrestation » et à son « exécution ».

Depuis qu'il a quitté le pouvoir en février dernier, M. Chun a vu s'effriter jour après jour son image d'homme d'Etat. Ce fut d'abord l'arrestation puis la condamnation à sept ans de prison pour détournement de fonds de son frère cadet, suivie, il y a quelques jours, de celle de l'ancien maire de Séoul (l'un de ses proches) à cinq ans pour pots-de-vin. Son frère aîné est à son tour sur la sellette pour une sombre affaire de trafic d'influence dans la police ; on le surmenait le « patron de la mafia de Yonggan ». L'Association pour la promotion de la nouvelle génération, dont l'épouse de l'ancien président, Mme Lee Soon-ja, vient d'être contrainte de démissionner, fait également l'objet d'enquêtes : on a découvert parmi ses généreux donateurs des sociétés au bord de la banqueroute, contraintes de passer à la caisse pour des sommes considérables, rapporte le Korea Herald.

Plus grave encore est l'affaire des « camps d'entraînement » de Samchong. En 1980 et 1981, des dizaines de milliers de « délinquants » avaient été envoyés se « purifier » par le travail dans des camps tenus par

l'armée. Le ministère de la défense a révélé en octobre à une des commissions parlementaires chargées d'enquêter sur les abus du régime précédent que cinquante détenus étaient morts dans des conditions suspectes ; six ont été battus à mort et les dossiers de neuf autres ont été détruits. L'armée a aussi reconnu la mort par « suicide en raison de mesures disciplinaires » de deux mille deux cent cinquante-quatre militaires, et celle de deux cent quatre-vingt-dix autres, tués par leurs supérieurs depuis 1980, année de l'arrivée au pouvoir du général Chun.

La déchéance de l'ancien dictateur pourrait servir son ex-collaborateur, depuis lors converti à la démocratie, le président Roh Tae-woon. Ce dernier a en effet promis d'achever de restaurer les libertés dans un pays où persiste encore une législation d'exception anticommuniste et où des prisonniers politiques sont toujours détenus. Ce qui renforcerait encore son prestige au moment où il se lance dans une diplomatie « d'ouverture » en direction de Pyongyang.

PATRICE DE BEER.

Moscou veut obliger Washington à faire pression sur la résistance afghane

(Suite de la première page.)

Dans le premier cas, il contribuerait à souligner plus encore l'affront subi par la puissance soviétique, et ce ne serait alors pas seulement son autorité nationale et internationale qui en serait amoindrie. Ce serait aussi la crédibilité du statut de super-puissance de l'URSS qui en prendrait un coup supplémentaire.

Dans le second cas — et sans doute serait-ce plus grave encore — c'est toute la politique de la « perestroïka » qui serait remise en question. Car, objectif prioritaire de M. Gorbatchev depuis son arrivée au pouvoir, le règlement afghan ne doit pas être seulement la fin d'une aventure où Moscou n'a fait que perdre hommes, argent, soutiens du tiers-monde et possibilités de coopération avec l'Ouest.

Plus profondément, ce règlement doit être une pierre angulaire du

développement de nouveaux rapports de « confiance » et de « solidarité » avec les Etats-Unis, l'exemple sur lequel fonder les tentatives de compromis dans les autres grands conflits régionaux. Si, demain, le Kremlin devait se résoudre à se réengager réellement en Afghanistan, M. Gorbatchev essaierait un échec personnel de première grandeur.

Prudence

C'est si vrai que la déclaration lue, vendredi, devant la presse par le premier vice-ministre des affaires étrangères, M. Bessmertnykh, comprend tant de prudence qu'elle n'en est plus guère intimidante. Les nouvelles « unités dotées d'armes plus perfectionnées » ne sont envoyées que pour

« partiellement » relever les troupes dont le temps de service expire. Et cette relève n'impliquerait pas — « je veux le souligner », a déclaré M. Bessmertnykh — d'augmentation de la présence soviétique en matériel ou en hommes.

Quant aux missiles sol-sol que le régime de Kaboul a commencé d'utiliser contre des bases de la résistance (des Scud-B), ils ne seraient en aucune manière destinés à des frappes sur le Pakistan. « Ils sont uniquement employés, a déclaré le premier vice-ministre, contre les stocks de matériel et d'armes utilisés contre les unités militaires soviétiques et les villes afghanes ». Ces livraisons ne violent, de surcroît, a-t-il ajouté, aucun accord international et notamment pas le traité sur l'éli-

mination des missiles de moyenne portée, puisqu'il s'agit là d'armes d'une portée de 300 kilomètres.

L'expression de « suspension du retrait » ne figure, enfin, pas dans la déclaration officielle lue par M. Bessmertnykh. Elle n'a été employée qu'en réponse aux questions qui lui ont été posées ensuite et qui lui ont donné l'occasion de dire : « L'important n'est pas la date à laquelle ce retrait reprendra, mais celle à laquelle il sera achevé ».

En principe, c'est le 15 novembre que l'URSS aurait dû entamer la seconde phase du rapatriement des cinquante mille hommes qui lui restent en Afghanistan, depuis le départ, en août dernier, de la première moitié du contingent. D'après les accords de

Genève, les derniers soldats soviétiques devraient avoir quitté le pays le 15 février prochain, et les mesures annoncées vendredi ne constituent ainsi pas une violation formelle des accords conclus en avril dernier.

M. Bessmertnykh a d'ailleurs insisté sur la volonté de Moscou de respecter les engagements pris à Genève et justifié les « contre-mesures de protection et de légitime défense » qu'il a annoncées vendredi par la violation des accords dont se seraient rendus coupables « les chefs de l'opposition afghane basés à Peshawar ». Grâce à des armes fabriquées « aux Etats-Unis et dans d'autres pays et livrées à travers la frontière pakistano-afghane », les « bandits » auraient ainsi développé, à la faveur du retrait soviétique, leurs activités militaires et « terroristes » dirigées « en premier lieu » contre la population civile.

Durant le seul mois d'octobre, a affirmé le premier vice-ministre, 230 personnes auraient ainsi été tuées et 580 blessés dans les villes ou villages. Dans la seule capitale, a-t-il encore dit, 750 civils afghans ont été tués depuis le 15 mai, et, « ces derniers temps », les attaques se sont concentrées sur les troupes soviétiques. Aucun chiffre de victimes n'a été donné là par M. Bessmertnykh, qui a, en revanche, fait état de 555 « incidents » et de « pertes ».

La seule phrase qui sonnait plus comme une menace que comme une mise en accusation de la résistance afghane, du Pakistan et des Etats-Unis, aura finalement été qu'il faut, pour que l'URSS respecte les accords de Genève, « qu'ils soient observés par les autres parties ».

Cela allait sans dire, et, concrètement parlant, M. Gorbatchev ne pouvait et ne peut pas faire beaucoup plus que donner à voir ses opinions et aux gouvernements occidentaux l'inconfort de la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui. « L'Union soviétique, conclut la déclaration de vendredi, part de l'idée que c'est précisément par des moyens pacifiques et uniquement pacifiques que les problèmes afghans peuvent être résolus. Les Etats-Unis et le Pakistan devraient user de leur influence sur les unités de bandits afin de mettre fin à l'effusion de sang dans ce pays qui souffre tant ».

BERNARD GUETTA.

MALDIVES

Les auteurs du putsch manqué capturés par la marine indienne

La marine de guerre indienne a arraisonné, samedi 5 novembre, le navire à bord duquel les auteurs d'un coup de force, l'avant-garde à Malé, avaient pris la fuite. Les otages, y compris le ministre des transports et de la marine marchande, seraient saufs. Entre-temps, les parachutistes indiens, qui avaient tenté la tentative de coup d'Etat contre le président Gayoom, ont commencé à évacuer l'archipel des Maldives. Le bilan des victimes du putsch manqué est de douze à vingt tués. On compte également une cinquantaine de blessés, dont certains grièvement.

Les Etats-Unis se sont félicités de l'intervention militaire indienne. Selon M. Gandhi, le contingent indien n'a subi aucune perte et un nombre indéterminé de « rebelles armés » ont été capturés. La nationalité de ces derniers n'a pas été précisée, mais il s'agirait bien de Tamouls sri-lankais. De son côté, l'ancien président des Maldives, M. Ibrahim Nasir, exilé à Singapour, a démenti toute implication dans le putsch. (AFP, Reuters.)

La visite du premier ministre bangladaï à Paris

Signature de deux protocoles d'aide

La France et le Bangladesh ont signé, jeudi 3 novembre, à l'occasion de la visite à Paris du premier ministre bangladaï, M. Moudud Ahmed, deux protocoles concernant l'aide promise en septembre à la suite des inondations qui ont affecté le pays du Delta.

L'un de ces protocoles, d'une valeur de 30 millions de francs, porte sur la livraison de blé, et l'autre est un accord financier, d'un montant de 20 millions de francs, qui seront consacrés au programme de reconstruction du pays.

Après avoir rencontré MM. Mitterrand et Rocard mercredi et jeudi, le chef du gouvernement bangladaï a exprimé, vendredi, au cours d'une conférence de presse, sa confiance dans le gouvernement français dont il est « sûr qu'il continuera à nous aider ».

La visite de M. Ahmed s'inscrit dans la perspective d'une séquence de l'ONU, le 16 novembre, au cours de laquelle le cas du Bangladesh doit être évoqué. Vouloir quérir le soutien de la France, qu'il a quittée samedi, le premier ministre s'est auparavant rendu en Grande-Bretagne et en Belgique. Dans ces deux pays, il s'est également attaché à promouvoir la politique libérale du Bangladesh, avide d'investissements étrangers.

Une chaîne culturelle franco-allemande verra le jour en 1990

BONN De nos envoyés spéciaux

MM. Francois Mitterrand et Helmut Kohl ont conclu, vendredi 4 novembre, les cinquante-deuxième consultations franco-allemandes en se félicitant du bon climat de travail entre les deux gouvernements. La principale décision annoncée a été celle de la création, le 1er janvier 1990, d'une chaîne culturelle franco-allemande.

Pour le reste, Bonn et Paris sont décidés à agir en commun à l'égard Moscou et des autres pays du pacte de Varsovie, ainsi que pour la préparation du grand marché européen de 1993. Ces deux questions ont été largement évoquées par le chancelier et le président de la République en prévision des voyages de M. Mitterrand à Moscou et de M. Kohl à Washington, ainsi que du prochain conseil européen de Rhodes.

M. Kohl a indiqué que la procédure de ratification des protocoles additionnels au traité de l'Elysée instituant un conseil économique et financier et un conseil de défense et de sécurité franco-allemands devait s'achever devant les deux parlements d'ici à la fin de l'année. Les

objections soulevées par le Parti social-démocrate ouest-allemand à propos de la dissuasion nucléaire semblent avoir été levées par la rédaction d'un exposé des motifs indiquant qu'il ne saurait y avoir de stratégie de défense fixée une fois pour toutes.

Le désir ouest-allemand de voir se créer parallèlement un conseil franco-allemand de l'environnement a été jugé prématuré. Il a seulement été convenu entre les deux ministres concernés, MM. Töpel et Lalonde, de mettre en place un groupe de travail chargé de ces questions. Les positions des deux pays dans ce domaine continuent à faire l'objet de controverses, notamment sur l'introduction rapide des pots catalytiques sur les automobiles.

Maigres résultats également dans le domaine de l'éducation : M. Lionel Jospin, était apparemment arrivé peu préparé à Bonn. Une fois de plus on n'est pas allé bien au-delà des déclarations d'intention sur l'apprentissage de la langue de l'autre, dont la nécessité a pourtant été réaffirmée par M. Mitterrand au cours de la conférence de presse de clôture.

H. de B. et L. R.

Diplomatie

Le sommet de Bonn

Le noyau d'une télévision européenne

La chaîne franco-allemande se substituera à la SEPT, dont les missions et la structure devront changer dès l'année prochaine. Une nouvelle société de droit français, dont le siège sera à Strasbourg, sera constituée et financée à parts égales par la SEPT côté français et par les deux chaînes publiques allemandes, ZDF et ARD. Cette société disposera du budget de la SEPT et d'une somme égale prélevée sur la redevance allemande, soit au total entre 800 et 900 millions de francs.

La chaîne utilisera le canal attribué à la SEPT sur le satellite français TDF 1 et les réseaux câblés, ainsi que la norme D 2 MAC Paquet qui permet la diffusion d'un même programme en plusieurs langues simultanément. Noyau d'une future télévision culturelle européenne, elle a pour objectif d'apporter aux Européens issus d'espaces linguistiques différents une familiarité accrue avec les langues des partenaires et pourra s'ouvrir à d'autres organismes de radiodiffusion.

Le sommet de Bonn a été l'occasion de rendre publique la composition du haut conseil culturel franco-allemand dont la création avait été annoncée à la fin de 1986 et dont la mission

est de « susciter des activités culturelles communes et de présenter aux gouvernements des propositions ». Il est formé de dix représentants des deux pays (1) et présidé alternativement par un Allemand et un Français.

OLIVIER SCHMITT.

(1) Pour la France : Gilbert Amy (compositeur), Michel Bataillon (Théâtre national populaire, Villeurbanne), Christian Bourgois (éditeur), Patrice Chéreau (Théâtre des Amandiers), Georges Arthur Goldschmidt (écrivain, traducteur), Pierre Laffitte (président de l'Association pour la science et la technique), Jacques-Louis Lions (président du Centre national d'études spatiales), Jeanne Moreau (comédienne), Suzanne Pagan (Musée d'art moderne de Paris), Michel Tourneur (écrivain).

Pour la RFA : Clara Burekner (Association fédérale du film), Ludwig Harig (écrivain), Otto Herbert Hajig (sculpteur), Herbert Heckmann (Académie de la langue et de la poésie), Glinter Koenemann (intendant de l'Opéra de Karlsruhe), Siegfried Palm (musicien), Wolfgang Rihm (président du conseil allemand de la musique), Katharina Schmidt (conservatrice de musée), Franz Seitz (industriel du film), Peter Stein (metteur en scène de théâtre).

TUNISIE

un an d'état de grâce



LE BOURGONNIER

Le 7 novembre 1987, le président Bourguiba, accroché au pouvoir malgré un état de santé qui l'empêchait d'assumer normalement ses fonctions, était destitué par le général Zine El Abidine Ben Ali, alors premier ministre. Cette initiative mettait un terme aux spéculations de plus en plus alarmistes sur l'avenir de la Tunisie en proie à des difficultés croissantes alors que la magistrature suprême n'était plus assurée que de façon fantasmagorique. La France, les Etats-Unis et les pays européens de la Méditerranée intéressés par l'avenir du Maghreb à leur porte se rassuraient. Sur le plan intérieur, toutes les formations politiques, conscientes de la montée des périls pendant une interminable fin de règne, étaient soulagées après cette prise de pouvoir par un militaire qui n'avait rien à voir avec le patsch tant redouté.

Un an après, le général Ben Ali continue à bénéficier de l'état de grâce. L'amendement de la Constitution, la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, une loi sur les partis, un nouveau statut de la presse, des mesures de grâce, l'affirmation par le chef de l'Etat de la nécessité du pluralisme politique lors du congrès du parti gouvernemental, l'ancien Parti socialiste destourien devenu le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), ont traduit la volonté d'aller vite et loin. La signature d'un Pacte national, sorte de code

de bonne conduite entre le pouvoir, les partis et les associations représentatives, à l'occasion du premier anniversaire du nouveau régime, sera une nouvelle étape dans la démocratisation.

Le président Ben Ali a voulu puiser une nouvelle légitimité dans des élections présidentielle et législatives anticipées qui auront lieu d'ici un an. Cinq partis sont déjà reconnus, d'autres sont en gestation, depuis un Parti de l'unité maghrébine jusqu'à une formation écologiste. Le système électoral actuel - scrutin majoritaire à un tour - risque de dissiper bien des illusions. Dans le foisonnement actuel, le problème est de trouver une opposition représentative, susceptible de prendre une option sur l'alternance, si cela est concevable un jour, une fois dépassées les limites actuelles de l'expérience tunisienne. Le concept nouveau de « majorité présidentielle » paraît embarrasser le Mouvement des démocrates socialistes de M. Mestiri, principale formation d'opposition sous M. Bourguiba. La libéralisation du régime lui enlève une partie de ses motivations et il lui reste à se déterminer alors que certains de ses membres paraissent intéressés par une expérience cohabitationniste.

Mais la grande inconnue demeure l'attitude des islamistes. Le Mouvement de la tendance islamique (MTI), dont M. Bourguiba voulait

faire exécuter des responsables avant sa chute, a participé aux discussions sur le Pacte national, mais il n'a toujours pas fait de demande pour sa reconnaissance en tant que parti légal. Grâcié par M. Ben Ali, son chef, M. Rached Ghannouchi, multiplie les propos apaisants sans convaincre tout le monde. Ses hésitations à demander sa reconnaissance officielle - ce qui implique un changement de dénomination, la loi interdisant les références à la religion - révèlent le débat interne du mouvement : gagner de l'audience en se faisant mieux entendre dans un cadre légal ou bien parier sur l'échec à terme du régime et se présenter un jour comme recours.

Si l'embellie politique est incontestable, la situation économique et sociale reste préoccupante. Les problèmes fondamentaux du pays demeurent : chômage, inadéquation de l'enseignement aux besoins réels, faible pouvoir d'achat de la majorité de la population. Un plan de redressement économique a porté ses premiers résultats, mais, face aux critiques, les autorités argumentent d'une sécheresse catastrophique cette année. Il sera impossible de parler d'assainissement réel de la situation aussi longtemps que tout se jouera à pile ou face en fonction de la météorologie, par étroitesse de la marge de manœuvre et manque de réserves.

M. Bourguiba encore au pouvoir, il est probable que le séisme algérien aurait eu des prolongements jusqu'en Tunisie. Officiellement, celle-ci s'est rangée sans états d'âme aux côtés du gouvernement d'Alger ébranlé par l'émeute. Le 12 octobre, un conseil des ministres est allé jusqu'à dénoncer « les campagnes de presse étrangères qui visent à faire du mal à l'Algérie sœur ». La presse gouvernementale a été d'une très grande discrétion sur les troubles jusqu'à ce que le président Chadli reprenne la situation en main. Mais, hors déclarations officielles, certains Tunisiens ne sont pas mécontents de la leçon de modestie administrée à des voisins par trop arrogants et imprévoyants. Récemment limogé, M. Messaadia, alors numéro deux du FLN, ne se privait de dire à Tunis tout le mal qu'il pensait de l'expérience de multipartisme, « mauvais exemple » pour la région !

Présentée comme « l'homme malade du Maghreb » pendant les dernières années du précédent régime, la Tunisie n'a pas vu s'écrouler le mythe algérien sans une certaine ironie. Mais, sachant quelle communauté de destin les lie, elle observe avec beaucoup d'intérêt le virage qu'est en train de négocier l'Algérie de M. Chadli moins de douze mois après le « changement » tant célébré chez elle.

JEAN DE LA GUÉRIÈRE.

SOMOTEX
FILIALE DE LA SOGITEX HOLDING

LEADER DE L'EXPORTATION
TISSUS ÉCRUS ET FINIS
DONT SPORTS WEAR
ET BLEU DE TRAVAIL
SANFOR

SIÈGE ET USINE : 5018 MONASTIR
TÉL. 61-091 - 61-092 - TELEX : 30-606

DIRECTION DE L'EXPORTATION :
2013 BIR KASSAA
TÉL. : 381-133 - TELEX : 14-444

PDG SOGITEX HOLDING M K TOUBRI
PDG SOMOTEX M N KENANI
DIRECTEUR DE L'EXPORTATION M B CHAOUCH

« Nous pouvons augurer une reprise »
nous déclare le gouverneur de la Banque centrale

PRINCIPAL artisan de l'action de « redressement » entreprise à partir de l'été 1986, alors qu'il était ministre du plan et des finances, M. Ismaïl Khellil, gouverneur de la Banque centrale et membre du bureau politique du Rassemblement constitutionnel démocratique, fait le point de la situation économique du pays et des perspectives qui se présentent.

« Après l'éclaircie de 1987, la Tunisie connaît des difficultés, en raison notamment de la sécheresse et de l'invasion scabieuse. Comment appréciez-vous ce nouvel infléchissement de la situation économique ?

« La conjoncture de l'économie tunisienne présente, au terme des neuf premiers mois de l'année 1988, un tableau contrasté.

« Il y a, d'une part, le fait que la Tunisie est passée en 1988 par une année agricole très difficile. La sécheresse qui a affecté la plupart des régions du pays s'est traduite par une diminution de 24 % de la production agricole par rapport à l'année dernière. La récolte céréalière n'a atteint que 2,9 millions de quintaux, accusant ainsi une baisse de 85 % par rapport à la campagne antérieure. Son niveau représente à peine le quart de la production d'une année normale. Cette situation a eu des conséquences défavorables sur les revenus d'une partie de la population, sur l'évolution des prix de

certain produits et, surtout, sur l'emploi.

« Pour atténuer les effets de cette situation, le président Ben Ali a réservé dernièrement un conseil des ministres à l'examen de la situation sociale du pays. Les mesures nécessaires ont été prises pour sauvegarder le pouvoir d'achat des citoyens, et notamment ceux à revenu limité, pour garantir un minimum de revenu aux familles nécessiteuses et pour assurer la création d'un plus grand nombre d'emplois à travers la réalisation de nouveaux projets de développement, notamment dans les régions défavorisées.

« D'autre part, il y a l'évolution très favorable de nos équilibres extérieurs avec une diminution sensible du déficit courant de la balance des paiements et une augmentation non moins sensible des réserves de change ; le climat général, plus propice à l'investissement ainsi qu'en témoigne l'amélioration notable des intentions d'investir, et, enfin, la reprise de certaines activités économiques, et plus particulièrement du commerce et du tourisme. Il se dégage ainsi un ensemble d'indicateurs positifs qui permettent d'augurer raisonnablement d'une reprise de l'économie tunisienne dans les mois à venir. »

Propos recueillis par MICHEL DEURÉ.
(Lire la suite page 11.)

serept

Société de Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Tunisie

S.A. au capital de 7 217 320 DT-Act. : E.T.A.P (50 %) S.N.E.A (50 %)
Siège Social : EL-MANAR II, Route X, BP 78, 1004 - TUNIS
Téléphone : (216.1) 237.133
Téléfax (216.1) 238.226 - Telex : 13041

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DE TRAVAUX

- * d'Exploration : sur le Permis de Kirchou
- * de Production : sur les Champs pétroliers de Douleb et Tarnesmita, à terre et sur la Concession d'Ashtart, en mer.

PROMOTEUR D'ACTIVITÉS NOUVELLES
à travers ses filiales :

SAROST : pour le ravitaillement et l'approvisionnement des plates-formes pétrolières en mer
SEREPT ENERGIES NOUVELLES : pour l'énergie solaire et éolienne.
LE FORAGE S.A. : pour les forages hydrauliques.
SOTULUB : pour les lubrifiants.
AQUACULTURE DU SUD TUNISIEN : pour l'élevage, la production et la commercialisation de poissons

Jeux Sûretés...
de l'armée

Américaine avec sérénité

Le P.M. demande le report de la conférence nationale

Le P.M. demande le report de la conférence nationale

Après la mise en œuvre du plan de redressement

Une politique économique d'inspiration libérale

« La météorologie n'a décidément pas voté pour le 7 novembre ! », commente-t-on à Tunis, aussi bien dans les cercles gouvernementaux que dans les milieux d'affaires ou au sein de l'opposition. Le fait est que, après la crise qui a culminé pendant le premier semestre de 1986 et la relance qui s'est dessinée l'année suivante, l'économie tunisienne, toujours fragile, se heurte à nouveau à de sérieuses difficultés en raison principalement de la sécheresse et de l'invasion acridienne du printemps dernier, qui menace encore aujourd'hui.

Pourtant, la première année de la mise en œuvre du plan de redressement établi en juillet 1986 a été marquée par une amélioration de l'état de l'économie, stimulée également par la remontée des prix du pétrole et par des conditions climatiques très favorables. L'année 1987 — qui correspond à la première année du septième plan quinquennal (1987-1991) — s'est ainsi soldée, selon le rapport d'activités de la Banque centrale, par « un relâchement des pressions qui étaient à l'origine de l'aggravation des déséquilibres des paiements extérieurs et des finances publiques ».

Exprimé en termes réels, le PIB a progressé en 1987 de 5,8 % contre un taux prévu dans le plan de 4,4 %, avec notamment des progrès substantiels dans l'agriculture et le secteur touristique. La récolte céréalière s'est élevée à plus de 19 millions de quintaux, soit trois fois plus que la production de 1986 (6,3 millions de quintaux). Du côté touristique, le taux de croissance d'une année sur l'autre a été en 1987 de 47 %, avec une augmentation spectaculaire des entrées et des nuitées. Ce véritable boom a été, il est vrai, favorisé par un sensible ajustement de la parité du dinar (1), qui a précédé une dévaluation de 10 % au mois d'août 1986. Se situant en deçà de leur cote d'alerte en 1986, les réserves de change ont pu être reconstituées, et le déficit des finances publiques a été réduit, passant de 6,6 % du PIB à 5,8 % en 1987.

D'inspiration résolument libérale, les mesures adoptées en août 1986 en vue de résorber le déficit de la balance des paiements et d'accroître les performances de l'économie, notamment en matière d'exportation, ont fait l'objet, le 22 octobre 1987, de correctifs (amnistie fiscale, légère réduction des taux d'intérêt...)

destinés principalement à stimuler l'investissement et à susciter un regain de confiance. Les milieux économiques tunisiens et étrangers avaient été, en effet, fortement ébranlés par l'ampleur de la crise politique ayant précédé l'éviction de l'ex-président Bourguiba.

Mais ce bilan encourageant de l'an dernier présente quelques zones d'ombre. La population active a continué de croître, et l'écart entre les créations d'emplois et la demande additionnelle, estimée à 63 000 pour 1987, constitue l'un des éléments plus

non manufacturiers, touchant particulièrement les hydrocarbures et le secteur minier, ainsi que dans la construction et dans les industries mécaniques.

La Tunisie, qui a bénéficié depuis l'été 1986 de trois « facilités » du FMI totalisant 536,9 millions de dollars (dont 270 millions n'ont pas encore été tirés), demeure aussi vulnérable au niveau de son endettement. En ce domaine, l'éclaircie de 1987 n'a pas sensiblement modifié les données inquiétantes de 1986. Le volume de la dette est ainsi passé de 4 150 millions de dinars à 4 470 millions, et le taux d'endettement par rapport au PIB — malgré la croissance de celui-ci — a été seulement ramené de 59,5 % à 55,5 % ; mais le ratio du service de la dette est resté stationnaire, passant seulement de 26,9 % à 26,8 %.

La récolte catastrophique de l'année en cours — avec 2,9 millions de quintaux de céréales, sous les effets conjugués d'une implacable sécheresse (qui a sérieusement affecté le potentiel hydraulique) et de l'invasion acridienne a de nouveau aggravé les pressions économiques et sociales. L'augmentation des prix des sept der-

niers mois a culminé au cours de l'été en raison de la baisse de la production mais aussi d'une spéculation artifice, entre autres, par la forte demande libyenne. Cette hausse (officiellement de 4,6 % mais estimée au moins au triple par des experts étrangers) a ainsi eu pour conséquence, en raison de la stagnation des salaires, malgré deux légers relèvements du SMIG, une sensible détérioration du pouvoir d'achat de larges couches de la population. Il y sera toutefois en partie remédié à partir du 1^{er} janvier prochain par une augmentation « exceptionnelle » des traitements (15 dinars par mois) dans les services publics, et un réajustement des salaires dans le secteur privé négocié par secteur entre les partenaires sociaux. Mais les disparités sociales, qui n'ont cessé de s'aggraver ces dernières années, n'en demeureront pas moins importantes. Il est considéré que 10 % des Tunisiens les plus riches détiennent le tiers du volume de la consommation nationale, et les 10 % les plus démunis seulement 2 %.

M. D.

(1) 10 francs valent environ 1,4 dinar.

L'éviction de l'ex-président Bourguiba a rassuré les milieux économiques. Mais beaucoup d'indicateurs restent au rouge.

Par ailleurs, les progrès réalisés dans les activités tournées vers l'exportation, tels l'industrie textile, le cuir, la chaussure et la transformation du phosphate, ont permis un accroissement de 27,6 % des exportations. Le déficit commercial dans ces conditions, a accusé une baisse de 160 millions de dinars, se situant pour 1987 à 738,4 millions de dinars. D'autre part, le déficit de la balance des paiements courants s'est situé à 1 % du PIB, alors que, en 1986, il avait atteint 7,4 %, les recettes touristiques et les transferts de revenus des travailleurs tunisiens à l'étranger ayant évolué à un rythme soutenu.

préoccupants du tableau de bord de l'économie tunisienne. Le lancinant problème du chômage (plus de 270 000 chômeurs, soit, selon les statistiques officielles, 14,3 % de la population active) est d'autant plus inquiétant qu'il affecte à présent les demandeurs d'emploi diplômés, conséquence de l'inadéquation emploi-formation. Et puis les mesures de libéralisation préconisées et le programme de redressement du secteur public ne risquent-ils pas d'avoir des répercussions sur l'emploi ? Enfin, si la croissance a repris dans certains secteurs, elle a continué de marquer le pas et a même régressé dans les industries

30 siècles d'histoire à deux heures de chez vous.

Parce qu'elle est le sourire, la chaleur et l'hospitalité, parce qu'on y parle partout le Français, la Tunisie c'est le pays ami. A 2H d'avion environ, 3 000 ans d'histoire vous attendent. Un passé fascinant. La Tunisie, c'est le carrefour de toutes les civilisations méditerranéennes. Ici, se sont succédés Hannibal, Jugurtha, Saint-Augustin. Monuments, musées, sites archéologiques témoignent et racontent... Tunisie carthaginoise, romaine, byzantine, vandale, ottomane... Découvrez les minarets colorés de Tunis, Djamaâ, Ezzitouna "la mosquée de l'olivier", sanctuaire le plus ancien de Tunis, Kairouan, la cité spirituelle du pays, haut lieu de l'Islam. Rêvez encore devant les ruines de la prestigieuse cité phénicienne et romaine de Carthage, les sites d'El Jem et les vestiges romains de Dougga... En Tunisie, écoutez l'histoire de l'histoire.



Pour tous renseignements : Office National du Tourisme Tunisien 32, avenue de l'Opéra - 75002 Paris - Tél. 47.42.72.67, 12, rue de Sèze - 69006 Lyon - Tél. 78.52.35.86

Tunisie amie. Le pays proche.

405
HÉRITIÈRE
de la Tradition
PEUGEOT

405 : VOITURE DE L'ANNÉE 1988
PEUGEOT

STAFIM
85 Avenue Louis Braille
1003 Cité El Khadra - TUNIS
Téléphone : 785.055 / 781.803 / 784.917.

PEUGEOT
N°1 EN TUNISIE

المؤسسة التونسية للأنشطة البترولية

ENTREPRISE TUNISIENNE
D'ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES

COMPANIES PARTNER :
DEVELOPPING NEW RESSOURCES
FOR MUTUAL BENEFIT *

ETAP 27 bis, AV. KHEREDDINE-PACHA
1002. TUNIS. BELVEDERE. TUNISIE

Tél. 782.288 - Télex 12 128 TN IMS

* Partenaire des entreprises; nous travaillons ensemble pour le développement de nouvelles ressources.

SOCIÉTÉ ITALO TUNISIENNE
D'EXPLOITATION

Des stations balnéaires au tourisme saharien

La hausse continue des recettes touristiques

SEULS les touristes étrangers ont encore ces curiosités dans la Tunisie de l'après-7 novembre : sortis de leurs cars, ils s'aventurent sur l'espionnade flanquée de deux minarets qui précède le mausolée construit de son vivant pour Bourguiba. Derrière les grilles du monument, fermé au public, ils braquent les objectifs vers la coupole dorée sous laquelle reposera - sauf changement - celui qui fut « le Combattant suprême ». Ici, on n'a pas porté atteinte au culte voué par la ville natale à l'ancien chef d'Etat, logé depuis le 22 octobre dans une résidence de gouverneur. Un complexe touristique porte son prénom, et c'est toujours à l'aéroport international Habib Bourguiba de Monastir-Skanès que débarquent les milliers de visiteurs étrangers encore attirés par les douceurs du littoral tunisien en ce milieu d'automne.

La Tunisie a fait un pari sur la baisse continue du coût des transports aériens et sur l'augmentation de la demande de loisirs dans les classes moyennes européennes, avec un allongement de la saison touristique en raison du dynamisme croissant d'un troisième âge de plus en plus vert. Les estivants peuvent trouver à redire à la transformation des côtes pour satisfaire les besoins en nuitées, les s'ybarites peuvent faire le moue devant les prestations hôtelières des « cinq étoiles luxe » façon locale, ce pari est gagné, et dans des conditions plus qu'honorables.

Au cours des huit premiers mois de 1988, la Tunisie a accueilli 2 240 000 touristes étrangers, soit 70 % de plus que l'année précédente. Ce record est dû en partie à l'afflux de centaines de milliers de Libyens, qui font des achats mais n'enrichissent pas beaucoup les grands hôtels.

Néanmoins, l'augmentation des arrivées d'Européens demeure : près de 1 200 000 cette année, contre 1 000 000 en 1987 et 800 000 en 1986. Les Français - plus de 300 000 - restent en tête, suivis de près par les Allemands, après lesquels viennent les Anglais, les Italiens (+ 20 % cette année) et les Scandinaves. Les Français sont même les seuls à être venus moins nombreux en 1988 (- 4 %). Les responsables du dynamique Office national du tourisme tunisien ont la bonté de dire que « cette légère baisse est due aux élections qui les ont empêchés de sortir de leur pays ». La vérité est que - sur le créneau qu'a choisi d'occuper la



Tunisie - les grands agents de voyages allemands ou britanniques sont plus efficaces et ont davantage de moyens que leurs homologues français.

Marketing, planification, statistiques mensuelles sur les entrées, la Tunisie a une approche réaliste pour le développement d'une « industrie » qui, en 1988, devrait lui avoir rapporté quelque 7 milliards de francs et qui, en 1987, a couvert 75 % de son déficit commercial. Pour un secteur qui emploie 40 000 personnes à temps complet et procure une activité indirecte à 150 000 autres, la Tunisie a investi plus de 5 milliards de francs depuis l'indépendance.

Pour le moment, l'essentiel de ces sommes a été consacré aux 80 kilomètres du littoral mis en exploitation intensive sur un total de 1 200 kilomètres. Des dizaines d'hôtels - le plus souvent avec parc et plage privée - ont été construits les uns à la suite des autres dans les grandes zones de baignade et de bronzage intensif : Hammamet, Sousse, Monastir, Jerba. Pour le prix d'une pension de week-end dans un hôtel moyen en France, on passe ici une semaine, voyage compris. Soleil assuré, service parfois fantaisiste mais toujours souriant, entretien

des chambres souffrant de négligences mais, globalement, architecture - convenant de style arabo-andalou - soignée, avec des pièces spacieuses et des parties

variés sur la superficie réduite d'un ensemble homogène : des terrains de sports, tennis et golf, des boîtes, des bars et restaurants ou dehors des hôtels, des centres

communes étendues. La nourriture - poissons grillés, légumes et fruits - n'a pas encore été trop pervertie par les goûts de la clientèle anglo-hollandaise, pourtant moins entreprenante pour découvrir les saveurs méditerranéennes que pour se lancer dans des bains spartiates en fin de saison.

L'exemple de Port-El-Kantaoui

Améliorer le taux d'occupation des hôtels en dehors de la haute saison, qui, d'avril à octobre, attire encore plus de 70 % des touristes étrangers, demeure le principal objectif des responsables. Pour cela, un nouveau mot d'ordre : priorité au « complexe intégré ». Il s'agit d'offrir au visiteur non plus une chambre et une plage mais des équipements

commerciaux pour les visiteurs qui préfèrent loger dans des appartements en location intégrés au complexe hôtelier, voire des ports de plaisance et, bientôt, des casinos.

Fin octobre, à Port-El-Kantaoui, le premier de ces complexes intégrés, créé à quelques kilomètres de Sousse avec des capitaux tunisiens et proches-orientaux, on refusait encore du monde dans les meilleurs hôtels en raison du succès de la formule. Le port de plaisance n'était guère occupé, les propriétaires de yachts préférant généralement d'autres escales plus luxueuses, mais sur les quais c'était l'affluence. Véritable fait de société européen, des ménages de retraités se mêlaient à des jeunes couples attirés par les tarifs de fin

teurs étrangers, en particulier des tours-opérateurs allemands et français, tels Neckerman, Thomson Holidays et Nouvelles Frontières. Les capitaux arabes sont très présents avec, par exemple, le Fonds d'Abou-Dhabi et le Consortium koweïtien d'investissement immobilier. La loi accorde le paiement des droits de douane au taux minimal, voire la dispense pour certains biens d'équipement, dès lors qu'il s'agit d'investissements dans le tourisme. Elle permet aux investisseurs étrangers de transférer librement les revenus du capital apporté en devises. Etrangers ou nationaux, les hôteliers sont exonérés d'impôt sur les bénéfices dès lors que ceux-ci sont réinvestis.

En dehors des « complexes intégrés », le cheval de bataille est le tourisme saharien. La Tunisie a largement de quoi alimenter la fascination du Grand Sud sur une partie de la clientèle étrangère. Les cinq gouvernorats du Sud - Tozeur, Kébili, Tataouine, Gafsa et Médénine - constituent près de la moitié du territoire national. Un grand hôtel dans la palmeraie de Nefta - où l'ancien président aimait naguère prendre ses quartiers d'hiver - a beaucoup fait pour l'image du tourisme saharien, mais la capacité d'accueil au Sud reste limitée : 4 000 lits pour une capacité totale de plus de 100 000. Des études récentes ont conclu à la nécessité d'aménager des zones touristiques à Douz, Kébili et Tozeur, déjà équipées d'un aéroport qui reçoit des charters mais n'est pas desservi par la compagnie nationale Tunis Air.

« Les distances qui séparent ces richesses les unes des autres sont relativement limitées, souligne un rapport interne de l'Office national. Le tourisme saharien est un produit fort. C'est un complément appréciable au tourisme balnéaire, qui lui permet d'affirmer son image de marque tout en restant dans le giron du tourisme méditerranéen. » Il est clair, malgré ce souci de diversifier l'image de marque du pays, que la Tunisie a fait un choix fondamental en faveur d'un certain type de tourisme balnéaire pour étrangers. L'attention à la mode dans la région est la complémentarité entre la CEE flérieuse aux pays méditerranéens et le Grand Maghreb en gestation. La Tunisie a fait la preuve qu'il est au moins un domaine où cela ne relève pas du doux rêve.

L'Etat a créé une agence foncière touristique, dont le rôle est d'acheter des terrains, de les viabiliser puis de les céder à des promoteurs en évitant les spéculations excessives. Plusieurs projets ont été réalisés par des promo-

JEAN DE LA GUÉRIÈRE.

libérale

Le pays proche.

TUNISienne
PÉTROLIÈRES

RESSOURCES

AV. EMERSONI
TUNIS

SITEP SOCIÉTÉ ITALO-TUNISIENNE D'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

DATE DE CRÉATION : 1961
CAPITAL : 5 MILLIONS DE DINARS TUNISIENS
CENTRE DE PRODUCTION : EL BORMA
DÉCOUVERTE : 1963
DÉBUT D'EXPLOITATION : 1966
PRODUCTION ACTUELLE : 3,8 MILLIONS M3/a, soit 60 % de la production nationale tunisienne.

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. H. BEN JEMAA
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT : M. A. CRISTOFORONI

SITEP, 92, RUE DE PALESTINE, TUNIS, TUNISIE
BP : 1000. TEL. 785.244. TELEX : 15 439 - 13 421

Arab Tunisian Bank

La communication facile.

RUE DE LA MONNAIE
1001-TUNIS-TUNISIE
TEL. : 351 155-TELEX : 14205-13069
TELEFAX : 349 278-247 820-348 150

UNE BANQUE DE PROFESSIONNELS POUR DES PROFESSIONNELS

NEL

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE-LOGEMENT

PRINCIPAL INTERVENANT DANS LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

AVEC 75.000 CREDITS OCTROYÉS EN 14 ANS

et très bientôt

BANQUE DE L'HABITAT
COMME ORGANISME DE FINANCEMENT DU SECTEUR

Épargner pour garantir un logement.

Un secteur qui absorbe un tiers des recettes de l'Etat

Enseignement : une « religion » en crise

« **L**A Tunisie a deux religions, l'islam et l'éducation ». La formule, qu'on affectionne ici, est à peine excessive. Car les Tunisiens « croient » en l'enseignement, de manière presque mystique. Pendant trente ans, l'« école pour tous » ne fut-elle pas l'un des credo du bourguibisme ? Et le Combattant suprême, s'adressant à son peuple, se voulait d'abord un « maître d'école » face à ses « enfants ».

D'ailleurs, il fit de l'instruction un culte, et du gouvernement une pédagogie. La révolution scolaire bouleversa la Tunisie tout juste indépendante. C'était l'époque où « l'on plantait des arbres et des écoles ». Chaque village s'enorgueillissait de ses nouvelles classes, souvent construites avec l'aide financière des parents. De ces gros cubes blancs, visibles de loin, Bourguiba aimait poser la première pierre. Aucun doute : la démocratisation de l'enseignement fut une belle réussite statistique. En trente ans, les effectifs se multiplièrent par cinq dans le primaire, par quinze dans le secondaire.

Aujourd'hui, 94 % des garçons et 81 % des filles sont scolarisés. Un Tunisien sur quatre est à l'école, un fonctionnaire sur trois travaille pour l'éducation nationale. Cette année, les six universités tunisiennes ont accueilli 18 000 nou-

veaux bacheliers. L'analphabétisme ne cesse de battre en retraite (46 % contre 84 % en 1958). L'Etat consacre un tiers de ses ressources à l'éducation, dont le budget grossit annuellement deux fois plus vite que les autres.

Promotion sociale

Trente-deux ans après l'indépendance, la demande d'enseignement demeure très forte. En Tunisie comme ailleurs, elle exprime, de la part des familles, un formidable désir de promotion sociale. Bien des parents se saignent aux quatre veines pour offrir à leurs enfants — et d'abord au fils aîné — la chance d'échapper à la médiocrité, voire à la misère. On investit sur la matière grise de ses héritiers. Lorsqu'ils sont précocement doués, on les inscrit d'emblée en maternelle — ce qui n'est pas l'usage — moyennant de gros frais. Plus tard, on entretient leur avance à coups de leçons particulières.

La réussite aux examens marque un véritable événement auquel la presse tunisienne fait écho en énumérant, avec quelque cérémonie, les listes des heureux enfants qui franchissent le cap, redoutable il est vrai, du passage au sixième. Aux yeux de tous, le diplôme reste l'indispensable passeport pour un horizon social plus brillant.

La scolarisation massive a produit une élite nombreuse ayant souvent achevé sa formation en France, parmi laquelle on compte, à titre d'exemple, quatre-vingts polytechniciens, quelque trois cents centraliens, et trois fois plus de diplômés des arts et métiers. Moteur du développement économique, elle a permis une rapide « indigénisation » des cadres, au

point que la Tunisie exporte aujourd'hui des milliers de coopérants. Mais ces chiffres scintillants forment un miroir aux alouettes qui détourne le regard de l'essentiel : la chute du niveau moyen de l'enseignement, toutes disciplines confondues. A mesure qu'elles devenaient accessibles au plus grand nombre, les études perdaient en qualité. Ce déclin, parfois vertigineux, tient au simple fait que la Tunisie n'avait les moyens ni financiers ni humains de son ambitieuse politique.

Contrainte, pour endiguer le raz de marée scolaire, de recruter des enseignants à tout va, l'éducation nationale se fit de moins en moins exigeante. Aujourd'hui, un professeur du secondaire sur deux seulement possède une maîtrise. D'où un funeste engrenage qui entraîne vers le bas l'ensemble du système. Mal formés, les enseignants forment mal à leur tour. Les moins

bons ou les moins chanceux, faute de mieux, deviennent « insistés », un métier déprécié, dans tous les sens du mot.

La défaillance de l'encadrement engendre un enseignement au rabais. Chez l'élève, la culture générale s'érode, l'esprit critique s'épuise, la curiosité intellectuelle s'éteint. Qu'ils aient ou non la tête bien pleine, les étudiants tunisiens l'ont moins souvent qu'autrefois bien faite. De brillants scientifiques surprennent par leur esprit étreint, leur manque d'ouverture au monde. Quelques fâcheuses

habitudes, héritées de la France, n'ont fait qu'aggraver la crise : réformite aiguë, valse des ministres (cinq au cours des deux dernières années).

Le terreau de l'islamisme

Du fait même de son ampleur, la démocratisation de l'enseignement tunisien portait en germe son contraire : la sélection à outrance. Autour de 1970, celle-ci commença de transformer la pyramide scolaire en un énoncé entonnoir au goulot trop étroit. Sur soixante-cinq élèves qui entrent dans le primaire, un seul décroche le baccalauréat. Tous les autres déclarent forfait ou sont éliminés en chemin, lors des examens successifs aux allures de concours qui barrent la route au plus grand nombre.

L'insuffisance des débouchés peut justifier a posteriori cette féroce sélection des candidats au diplôme. Pourtant, comme le souligne M. Hedi Khelil, ministre de l'enseignement primaire et secondaire, la Tunisie n'a qu'une modeste proportion de bacheliers — 3 % environ — dans chaque classe d'âge. « Après tout, ajoute-t-il, mieux vaut avoir des chômeurs qualifiés que des chômeurs analphabètes. Les premiers trouvent, au bout du compte, plus facilement un emploi. »

Peut-être. Mais que d'espoirs déçus, que de rêves évanouis ! Dans ce terreau d'insécurité, l'islamisme a largement puisé une vigueur insoupçonnée. Brutalement exclus de la course aux diplômes par une sélection couperet qui brise net leur profond désir d'ascension sociale et fait d'eux, par défaut, des déclassés, des milliers de jeunes, habitués par un sentiment d'échec, donnent libre cours à leur aigreur ou cherchent à apaiser leur désarroi. Aussi beaucoup prêtent-ils une oreille d'autant plus attentive aux slogans manichéens de l'intégrisme qu'ils sont déjà imprégnés d'une éducation religieuse singulièrement passiviste, reçue sur les bancs du secondaire.

Déracinés mais éveillés à l'esprit revendicatif, ces exclus du système, privés de leur avenir, trouvent refuge dans le passé mythique d'une identité collective qui flatte leur islam intolérant. Comment s'étonner dès lors que le mouvement intégriste ait si facilement, au crépuscule du bourguibisme, envahi les campus scientifiques, quitte à s'y maintenir ensuite par la force et l'intimidation ?

Déclin du français

Il est donc dans l'intérêt bien compris du pouvoir politique de limiter les dégâts de l'échec scolaire. C'est l'un des objectifs de la réforme qui devrait entrer en œuvre dans les petites classes, lors de la prochaine rentrée. La création d'une « école de base » obligatoire sur un cycle de neuf ans, à cheval sur le primaire et le collège unique, vise à mieux préparer les adolescents à leur avenir soit scolaire puis universitaire, soit professionnel. Des « passerelles » conduisant notamment à des cycles courts devraient garantir en particulier aux « recalés du bac » — 65 % des candidats — une meilleure insertion dans la vie active.

Une refonte de la formation professionnelle, visiblement inspirée de la prometteuse expérience marocaine, la détachera du système scolaire en la reliant plus étroitement aux entreprises. Cette formation intégrée sera plus efficace, souvent plus rapide, et surtout mieux adaptée à la situation de l'emploi dans un pays qui compte 14 % de chômeurs. Les autorités, dans le même esprit, veulent aussi réduire les cohortes de bacheliers littéraires — aujourd'hui aussi nombreux que les scientifiques, — dont beaucoup sont des chômeurs en puissance.

La scolarisation massive a fait une victime de taille : l'enseignement de français. Le déclin, quantitatif et qualitatif, de notre langue est une évidence. Le français recule et se dégrade. Plusieurs générations de Tunisiens parfaitement bilingues assistent, tristes et impuissants, à cet étiement apparemment irréversible. Qu'il est loin, entend-on dire, le temps où les jeunes Tunisiens, munis d'un simple certificat d'études, savaient tourner une lettre dans un français ou un arabe impeccables ! Aujourd'hui, la maîtrise écrite, voire orale, de notre langue est devenue chose rare.

Nombreuses sont les raisons de cette déchéance : pédagogiques, sociales, culturelles. Beaucoup de

professeurs de français n'ont reçu aucune formation idoine. Diplômés sans emploi dans leur spécialité, ils enseignent notre langue en attendant mieux. Situation à combiner paradoxale : le français est, au côté de l'arabe, une langue d'enseignement majeure (à partir de la troisième année du primaire), elle-même mal enseignée. L'absence d'épreuve obligatoire de français au baccalauréat contribue à le dévaloriser aux yeux des étudiants.

Ceux-ci préfèrent souvent d'autres matières à option moins difficiles, par exemple les sciences islamiques. Ils ont plus de chances d'obtenir une bonne note en commentant des versets du Coran qu'en rédigeant une dissertation française. Autre facteur décourageant : la sévérité des jurys d'université, qui s'efforcent, à raison, de maintenir le niveau. Résultat : sur les trente postes d'assistants de français à pourvoir cette année à Tunis, quatorze seulement ont été attribués.

Dans certaines disciplines enseignées pour moitié en français, nombre d'étudiants ont du mal à suivre. D'où la nécessité d'un complément linguistique. Ainsi, les élèves de la toute nouvelle faculté d'études juridiques y étudieront aussi pendant trois ans le français, ainsi que l'anglais. La discrète réintroduction du français comme matière à option dans les sections scientifiques des classes terminales est pour l'instant le seul indice d'une timide réhabilitation de notre langue.

L'arabe aussi a périéclité

Son enseignement subit encore les effets d'une politique hostile encouragée notamment par l'ancien premier ministre Mohamed Mzali, lequel jugea bon d'interrompre la coopération avec Paris en matière de formation des maîtres. Les manuels de français demeurent aujourd'hui littéralement pauvres et peu attrayants. Les professeurs de français furent longtemps mal considérés et leur association attend toujours d'être agréée par les autorités.

En outre, le français ne baigne plus dans un environnement culturel favorable. Les livres non scolaires sont rares et chers. L'attachement sentimental qu'un Bourguiba, authentiquement bilingue, nourrissait pour le français s'est transformé en une certaine indifférence. On s'exprime en français par goût, on le parle aujourd'hui par nécessité. Notre langue a cédé du terrain à l'anglais et — plus récemment — à l'italien, qui doit sa spectaculaire percée à la première chaîne de télévision — RAI I — reçue en direct en Tunisie. De plus en plus souvent, les gamins des rues interpellent en italien l'étranger de passage. Il est donc crucial pour la France d'assurer au plus vite à son tour une présence télévisuelle dans son ancien protectorat.

L'arabe, littéral et dialectal, a lui aussi périéclité. Faut-il, comme certains intellectuels tunisiens, cloquer au priori le bilinguisme scolaire ? Selon eux, le caractère franco-arabe du système d'enseignement est responsable de ce double déclin. N'est-ce pas là une fausse querelle ? Après tout, plusieurs générations de brillants élèves sortis, par exemple, du collège Sadiq, sont le plus bel hommage aux bienfaits du bilinguisme. Ce qui est sûr, c'est que la Tunisie n'a aujourd'hui ni les moyens ni la volonté politique d'offrir une « double culture » à tout un peuple.

Tout porte donc à croire que l'enseignement s'arabiseira toujours plus. Dans un monde où les possesseurs d'une seule langue seront les analphabètes de demain, le français, langue d'accès à la modernité, redeviendra, à côté de l'arabe, langue de la fidélité, ce qu'il fut jadis : le privilège d'une élite. La ruse des jeunes Tunisiens vers les établissements français témoigne déjà de cette évolution « élitiste ». La France souhaite d'ailleurs, en retour, y développer l'enseignement de l'arabe. Elle projette de doter le baccalauréat d'une option internationale en arabe.

C'est l'une des multiples facettes d'une coopération culturelle franco-tunisienne très active. Huit mille Tunisiens — dont quatre cents boursiers de l'Etat français — étudient dans notre pays, six cents coopérants servent en Tunisie. Avec 210 millions de francs, l'« enveloppe » de la coopération française y est, au prorata de la population, la troisième du monde.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

بنك تونس العالمي
TUNIS INTERNATIONAL BANK

La première banque des sociétés off shore, des particuliers non résidents et du commerce international

UN TABLEAU COMPLET DES ACTIVITÉS...

... ainsi que l'expérience, le savoir-faire et la compétence de notre équipe internationale

TIB = the name for service

Téléphone : (216) (1) 782 411
18, avenue des Etats-Unis - d'Amérique.
BP 81 - Tunis 1002

ADVERTISING & COMMUNICATION S.A. - TUNIS - TEL: 880 230 / 880 207

Un « acq

POUR CONQUÉRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS

INVESTISSEZ EN TUNISIE

APITONI

rise

L'émancipation de la femme

Un «acquis» irréversible

METTANT un terme à des spéculations nées tout de suite après la destitution de M. Bourguiba, le président Ben Ali l'a dit lui-même dans ces colonnes (Le Monde du 10 septembre) : il ne songe « pas le moins du monde » à une modification du statut de la femme tunisienne. « C'est un grand acquis de l'indépendance et il est irréversible. » Avec l'Égypte, la Tunisie est sans doute le pays arabe le plus avancé en matière d'émancipation de la femme et, sauf certains islamistes, personne ne conteste cette partie-là de l'héritage du Combatant suprême.

Promulgué quelques mois après l'indépendance, le 13 août 1956, le Code du statut personnel, qui a traité l'organisation de la famille en général, accorde à la femme des droits qui lui avaient été refusés pendant de longs siècles de servitude et de tradition dépassées. Les trois points fondamentaux sont l'abolition de la polygamie, l'institution du divorce judiciaire au lieu de la répudiation, l'octroi de droits politiques, à commencer par celui de voter. Ce texte — qui demeure un ensemble législatif en soi, non intégré dans un code civil — n'a pratiquement pas été modifié et continue à régir la vie des ménages modernes : exigence du consentement personnel de la femme avant le mariage, interdiction de la polygamie sous peine de fortes sanctions pénales, égalité des époux dans le droit au divorce, participation de la femme aux frais du foyer, partage — encore inégal — de la puissance parentelle, legs obligatoire.

Les avocates, actives dans la profession, ne manquent pas de rappeler les limites de ce code « progressiste ». Dans un pays où le testament n'existe pas, le garçon hérite — de droit — le double de la fille. La tutelle du mari sur les enfants est systématique en cas de divorce. La liberté de



mariage se heurte à des difficultés administratives si le conjoint est un étranger non musulman. Les consultants ont reçu dans les années 70 une circulaire du premier ministre leur interdisant d'enregistrer les mariages sur le registre de l'état civil, à moins que l'époux puisse présenter un « certificat d'islamisation ». Cette question de mariage sans distinction de religion a suscité un très vif débat au sein de la Ligue tunisienne des droits de l'homme qui comprend quelques représentants de la sensibilité islamiste.

Rares sont les femmes engagées dans la vie politique ou professionnelle qui déclarent faire confiance aux propos émissifs des islamistes sur leurs droits. Elles les soupçonnent de vouloir ouvrir une brèche dans le Code du statut personnel en revenant régulièrement à la charge au sujet de l'adoption. Ce problème est marginal et ne concerne que quelques centaines de cas, mais, dans la mesure où une sourate se prononce clairement là-dessus, les islamistes entendent s'en servir pour remettre en question la faculté d'adopter. Les propos tenus après la destitution de M. Bourguiba par le mufti de la République, payé par l'État et rattaché au ministère de l'Intérieur, ont été jugés comme une concession inquiétante aux intégristes.

A la faveur du vent de renouveau qui souffle sur la vie associative depuis un an, il est question que l'UNFT se détache du parti pour entamer une action autonome, ouverte aux différents courants de l'opposition. C'est là un moment important dans la vie de cette organisation de masse considérée comme un pilier du régime sous M. Bourguiba. Il lui faudra en particulier trouver des fonds extra publics pour un budget qui est de l'ordre de 400 000 dinars. Pour cette phase délicate, l'UNFT a élu à sa présidence, cet été, M^{me} Nezha Mezoued, la première Tunisienne à avoir accédé aux fonctions de maire. Elles sont actuellement quatre au total à diriger des municipalités avec, en tout, trois cents conseillers municipaux, encouragés dans leur action par sept femmes députés.

Après l'indépendance, l'UNFT a rapidement écopé d'autres organisations de femmes engagées dans le combat nationaliste, telle l'Union des femmes de Tunisie, créée en 1944 et dissoute en 1963 après avoir réuni en majorité des militantes communistes. L'hebdomadaire indépendant Le Maghreb vient de donner la parole aux anciennes animatrices de ce mouvement. Leur jugement sur la situation des femmes tunisiennes en 1988 ? « Elle est complexe et pleine de contradictions. Si nous nous référons au passé, nous pouvons dire que les femmes ont fait des pas de géant. Elles sont magistrats, ambassadeurs, médecins, professeurs de médecine, directeurs de banque. Elles sont députés, voire ministres, mais, au niveau des mentalités, il reste beaucoup à faire. Le regard que porte l'homme sur la femme n'est pas un regard de partenaire. La société tunisienne reste, dans tous ses rouages, une société masculine. »

J. de L. G.

Un modèle de planification familiale

PAGE 219 de l'annuaire du reb, le Docteur Mherri ne le considère nullement comme satisfaisant : « Avec une population de 7 600 000 habitants en 1987, ce veut dire que nous serons 15 millions de Tunisiens dans vingt-huit ans. C'est insupportable dans un pays où le taux de chômage est de 14 %. Pour faire face aux besoins en matière d'enseignement, on construit en moyenne deux écoles primaires par semaine et un lycée tous les neuf jours. On ne pourra pas continuer à ce rythme. »

Dans un pays qui compte un million quatre-vingt-douze mille femmes en âge de procréer, près d'un million de consultations de planification familiale ont eu lieu en 1988, une même personne pouvant évidemment s'être présentée plusieurs fois pendant ces dix mois. C'est un résultat sans équivalent en Afrique et un encouragement à poursuivre une action considérée depuis 1985 comme un élément inséparable de l'émancipation juridique de la femme.

Le prix des Nations unies en matière de population, décerné en 1987 à la Tunisie par M. Peres de Cullar, porte le bureau du directeur de l'Office, le docteur Hedi Mherri, par ailleurs professeur de pédiatrie, à côté d'affiches faisant du couple à deux enfants le modèle de la famille heureuse. Parmi les mesures citées par ce responsable pour aboutir à un taux de croissance démographique de 2,31 % en 1987, il y a le relèvement de l'âge minimum pour le mariage des femmes à dix-sept ans, la monogamie et toutes les dispositions de droit social découlant du Code du statut personnel, mais aussi, et en tout réalisme, « la limitation des allocations familiales à quatre enfants, aujourd'hui, et à trois enfants, sans doute à partir de 1989 ». Cette dernière décision est surtout de l'ordre du symbolique, actuellement, ces allocations se limitent à 4 dinars (environ 30 F) par enfant et par mois. Bien que ce taux de 2,31 % soit le plus bas du Magh-

reb, le Docteur Mherri ne le considère nullement comme satisfaisant : « Avec une population de 7 600 000 habitants en 1987, ce veut dire que nous serons 15 millions de Tunisiens dans vingt-huit ans. C'est insupportable dans un pays où le taux de chômage est de 14 %. Pour faire face aux besoins en matière d'enseignement, on construit en moyenne deux écoles primaires par semaine et un lycée tous les neuf jours. On ne pourra pas continuer à ce rythme. »

Selon une enquête récente de l'Office auprès de quatre mille ménages, 51 % des Tunisiens en âge de procréer utilisent une méthode contraceptive, contre 41 % en 1983. Mais il y a encore une grande différence entre la ville et le campagne. En milieu rural, moins d'une femme sur trois se donne les moyens d'éviter la grossesse à répétition.

A la clinique de l'Ariana, fleur de l'Office dans la banlieue de Tunis, des jeunes femmes — médecins ou infirmières — montrent la pilule contraceptive au visiteur étranger avec une totale absence d'inhibition. Selon leurs statistiques, 17 % des consultantes optent pour un des nombreux « dispositifs intra-utérins », 12 % pour la ligature des trompes (après avoir signé un document attestant qu'elles choisissent cette solution en connaissance de cause), le reste se partageant entre la pilule et des méthodes « traditionnelles » à l'efficacité plus incertaine.

J. de L. G.

Advertisement for API-Tunisie, an agency for industrial promotion. It features the headline 'POUR CONQUÉRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS INVESTISSEZ EN TUNISIE' and lists benefits such as 'EXONÉRATION TOTALE DE L'IMPOT SUR LES BÉNÉFICES ET DROITS ET TAXES' and 'LIBERTÉ DE TRANSFERT ET DE CHANGE'. It includes an illustration of a factory and contact information for the agency in Tunis and Paris.

Advertisement titled 'Accès inégal à l'enseignement' (Unequal access to education). It discusses the educational challenges for girls in Tunisia, noting that while primary enrollment is high, secondary enrollment is low, and that many girls drop out of school. It mentions the role of the UNFT in advocating for girls' education.

Advertisement for STR (Société Tunisienne des Industries de Raffinage). It features the company logo and name in Arabic and French: 'الشركة التونسية لصناعات التكرير' and 'Société Tunisienne des Industries de Raffinage'. It provides contact information for the social, administrative, and industrial office in Zarzouna/Bizerte.

TUNISIE Un an d'état de grâce

« Tunis-sur-Lac »

Comment la capitale se voit en l'an 2000

LES odeurs nauséabondes qui, pendant très longtemps, ont accueilli le voyageur dès sa descente d'avion à Tunis ont disparu. Entre l'aéroport et le début de la ville, le visiteur était incommodé, surtout en été, par les émanations du lac lagunaire qui sépare une partie de la capitale de la mer. A la longue, les sceptiques finissent par douter que les travaux, promus depuis des décades par les autorités, se réalisent un jour. Le lac et sa pollution faisaient partie du folklore tunisien. Contre toute attente, le problème a été pris à bras-le-corps il y a trois ans. Le lac va cesser d'empester. Mieux, dans sa partie aménagée, il va donner naissance à une ville nouvelle.

La capitale, dont l'histoire remonte à vingt-cinq siècles - elle aurait existé bien avant la fondation de Carthage, - connue au douzième siècle, alors que son université islamique était la première du monde musulman, une activité et une prospérité de grande place commerciale et bancaire. Elle comptait alors 100 000 habitants au maximum. Il y en avait déjà 500 000 à l'indépendance. Aujourd'hui, on évalue la population du Grand Tunis à 1,5 million, et on va vers les 2 millions à la fin du siècle.

A l'origine, Tunis - la Médina actuelle - tournait en partie le dos à la mer. La ville moderne s'est développée vers la Méditerranée grâce à des remblais successifs pendant le protectorat. Peu à peu la formation d'un banc de sable à La Goulette transforma le lagun en un lac marin peu profond. Au sable apporté par la mer s'ajouta la boue due à la pollution, l'endroit étant devenu le réceptacle des égouts de la ville moderne. A cause de cette pollution, rien n'était construit sur ces rivages peu engageants, alors qu'ils se trouvaient à quelques kilomètres d'une ville manquant d'espace pour s'étendre.

Le premier travail de la Société de promotion du lac de Tunis (50 % de capitaux tunisiens, 50 % de capitaux saoudiens) fut de restaurer la qualité des eaux. Il fallait enlever une bonne partie de la « laitue », mauvaise algue qui étouffait lentement ces eaux calmes et peu profondes où l'aide à proliférer une radiation solaire intense et une concentration élevée d'azote. Des tonnes et des tonnes de sédiments furent dragués en trois ans, tandis que

optimisme MM. Moncef Monelhi, ministre de l'équipement et de l'habitat, et Mohamed Ali Bouleymane, secrétaire d'Etat chargé de l'habitat et de l'aménagement du territoire. Il s'agit de créer cinq cités autour de ce plan d'eau. Plus de 300 000 personnes devraient y vivre sur 1 200 hectares, dans des immeubles ou dans des villas. Outre les quartiers résidentiels, il y aura : un centre international qui reliera la ville actuelle aux cités nouvelles ; un

Le malodorant lac de Tunis fut longtemps un obstacle au développement de la capitale. Son assainissement donne lieu à une spectaculaire opération immobilière.

les rivages étaient nivelés pour éliminer les zones marécageuses. Des entrepreneurs hollandais installèrent un système d'écluses que même la faible marée méditerranéenne peut ouvrir ou fermer, en vue d'assurer une circulation des eaux avec l'aide du vent.

Cinq cités

« Au total, nous a dit le directeur de la Société de promotion, sur l'immense chantier ouvert aux portes de la capitale, le temps de rétention de l'eau ne dépasse pas vingt jours. J'ai pris un bain dans ce qui était naguère un cloaque pour montrer à tous le monde qu'il ne s'agit pas de paroles en l'air. » Convaincre l'opinion publique est d'importance, car l'assainissement du lac s'accompagne d'une formidable opération immobilière. Non seulement les rivages anciens ont cessé d'être insalubres mais de grandes étendues ont été gagnées sur l'eau après avoir été remblayées.

C'est d'un projet grandiose, en tout début de réalisation, que nous ont entretenu avec passion et

quartier des affaires qui, sur 230 hectares, assurera l'extension du centre-ville de Tunis ; un centre d'activités commerciales, artisanales et industrielles ouvert à des activités non polluantes ; Carthage 2000, futur centre régional où les habitants des communes environnantes (La Marsa, La Goulette, Carthage, etc.) pourront accomplir des formalités ou des achats qui nécessitent aujourd'hui un déplacement pas toujours aisé au centre de Tunis. A cela s'ajoutent un terrain de golf, des plages publiques ou privées, des espaces verts, des réseaux piétonniers, etc.

Il reste à trouver un nom à ce futur prolongement de la capitale. « Pourquoi pas Tunis-Marine ou Tunis-sur-Lac ? », nous a dit M. Mohamed Ali Bouleymane, en contemplant le coucher de soleil sur ce paysage que les dépliant publicitaires présentent déjà comme habités par de nombreux flamants roses. Il est des Tunisois pour s'interroger sur la rentabilité du projet ou, plus exactement, sur le nombre de personnes en mesure de se payer une telle acquisition.

« Je connais l'objection, nous dit M. Moncef Monelhi, mais je suis également bien placé pour connaître le goût des Tunisiens pour la pierre, parfois même au détriment d'autres investissements. Croyez-moi, nous savons ce que nous faisons. » Les nouvelles cités seront destinées à tous, à partir des cadres moyens. « Un appartement de trois pièces à 30 000 dinars (un peu plus de 200 000 francs), avec un crédit, ça représente 30 % du salaire pendant vingt ans, note un financier. Bien des familles sont prêtes à faire le pas. »

La Société de promotion, qui se charge seulement de l'aménagement du site et de sa viabilisation avant de le revendre par parcelles à des promoteurs ou à de simples particuliers, a mis une première tranche à titre quasi expérimental sur le marché. En trois semaines, 22 hectares constructibles ont été enlevés par quelque deux cents particuliers pour une somme totale de 26 millions de dinars. Ce début est jugé très satisfaisant pour une opération qui est prévue pour durer jusqu'à l'an 2000 et au-delà.

Pour le moment, seuls une mosquée, financée par les Saoudiens, et le futur siège de la Société de promotion se dressent sur le site longé par de nouvelles voies de circulation rapide. « Le style architectural retenu sera d'inspiration arabo-musulmane », promet un prospectus. Certes, mais le mode de vie, le plus souvent en appartements pour familles éclatées - n'a plus grand-chose à voir avec la tradition. Il se peut qu'il y ait une part d'utopie dans le projet de « Tunis-sur-Lac ». Mais, à travers ce rêve, on voit bien l'image idéale que la Tunisie projette d'elle-même à la fin du siècle, et, malgré la mosquée des Saoudiens, il y a de quoi faire hurler plus d'un intégriste.

J. de L.G.

BANQUE DE TUNISIE

3, AVENUE DE FRANCE
1000-TUNIS RP.

TEL. : 340.544 = 258.939
FAX : 352.221 = 341.774
TELEX : 14070 = 15367

La banque Tunisienne la plus ancienne

affiliée aux Groupes C.I.C et Société Générale

الشركة القومية لتوزيع البترول
SOCIÉTÉ NATIONALE DE DISTRIBUTION DES PÉTROLES

الشركة التونسية للإمداد والكهرباء
steg

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ

38, RUE KEMAL ATATURK - TUNIS
TEL. : 243-522 - 341-311
TELEX : 14020 - 13060



Un entretien avec le gouverneur de la Banque centrale

« Nous pouvons augurer une reprise »

nous déclare M. Ismaïl Khelil

(Suite de la page 5.)

Quels réajustements préconisez-vous pour assurer à l'économie tunisienne une plus grande efficacité et une réelle compétitivité internationale ?

Consciente de l'ampleur des défis qu'elle est appelée à affronter, la Tunisie s'est engagée depuis 1986 dans un vaste programme d'ajustement structurel destiné à remettre l'économie tunisienne sur le sentier d'une croissance saine et soutenue.

Au premier chef de ces défis figure une pression constante sur le marché de l'emploi due à un croît démographique encore élevé ainsi que l'impérieuse nécessité de rétablir les équilibres budgétaires et financiers et de limiter l'accroissement de l'endettement extérieur.

Or, pour relever ces défis et gagner le pari du développement, nous avons cherché à conférer à notre économie plus d'efficacité et de performances en axant notre stratégie sur trois éléments essentiels : la maîtrise de la consommation intérieure, la rationalisation des investissements et la promotion des exportations.

Les mesures nécessaires ont déjà été prises pour perfectionner et parachever le cadre institutionnel de la promotion des exportations. Nous avons également procédé au réajustement du taux de change du dinar pour corriger l'appréciation de sa valeur par rapport aux monnaies de nos principaux partenaires et concurrents.

Nous sommes cependant conscients que l'acte d'exporter n'est pas une chose aisée, puisqu'il suppose une économie efficace et compétitive. Or l'entreprise tunisienne ne peut améliorer sa compétitivité et s'orienter vers l'exportation que si elle évolue dans un environnement de concurrence créative dans lequel seront éliminées les entraves et les distorsions qui handicapent son développement.

Aussi avons-nous opté pour la réhabilitation de l'entreprise comme centre privilégié de création de richesse et ce au moyen de l'assainissement de son environnement par une libéralisation progressive des différents aspects de l'activité économique.

Abaissement des droits de douane

Cela se traduit comment ? Nous avons consacré le principe de la liberté de l'acte d'investir et, partant, celui de la responsabilisation de l'opérateur économique. Nous avons retenu également de libérer, d'une manière progressive, les prix à la production des produits industriels.

Dans le domaine du commerce extérieur, le programme de redressement prévoit une sensible réduction des restrictions quantitatives et un abaissement substantiel des droits de douane.

LE CENTRE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS (CEPEX) 8, rue de MEDINE 1002 TUNIS BELVEDERE TEL. : 830.003 - Télex 15 356 TN

Par ailleurs, et partant de l'idée que toute mesure d'encadrement administratif des taux d'intérêt et des activités des institutions financières décourage la mobilisation de l'épargne, fausse les schémas d'investissement et les anticipations des agents économiques, nous avons engagé une véritable réforme financière devant assurer une meilleure allocation des ressources disponibles.

C'est dans ce cadre que nous avons procédé à une déréglementation partielle des taux d'intérêt, supprimé toutes les formalités d'autorisation préalable de l'octroi des crédits par les banques et dynamisé le marché monétaire.

Notre souci d'accroître les performances et l'efficacité de l'économie tunisienne se trouve également à la base de l'option de privatisation des entreprises publiques travaillant dans les secteurs non stratégiques. Cette approche permettra à l'Etat de se désengager des secteurs concurrentiels où l'initiative privée est à même d'atteindre, au moindre coût, les objectifs de croissance économique.

Nous comptons compléter toutes ces mesures par d'autres visant à réduire davantage la protection excessive de l'entreprise tunisienne. Il s'agit notamment de l'activation de la réforme fiscale déjà engagée par l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en Tunisie.

Les mesures décidées dans le cadre du plan de redressement dès 1986 et les correctifs apportés en octobre 1987 ont certes porté leurs fruits en ce qui concerne l'amélioration des équilibres internes et externes, mais ont-ils réellement stimulé l'investissement et suscité le regain de confiance observés dans les milieux économiques tunisiens et étrangers ?

Effectivement, les résultats enregistrés au terme de 1987 sont encourageants et prouvent que nous sommes sur la bonne voie.

Mieux encore, les progrès enregistrés en matière d'assainissement de la situation économique et financière se sont affirmés en 1988. Il en est résulté, notamment, une consolidation de nos paiements extérieurs et un sensible affermissement de nos réserves de change grâce à un essor sans précédent des recettes touristiques et à une poursuite de l'augmentation des recettes d'exportation. Nous avons maintenant des avoirs en devises qui couvrent trois mois d'importations contre à peine cinquante jours à fin 1986.

Toutefois, si le problème de l'emploi a continué à se poser avec une certaine acuité, la reprise des investissements devra le soutenir efficacement, et ce d'autant plus que le président Zine El Abidine Ben Ali avait, dès 1987, arrêté un ensemble de mesures destinées à rétablir la confiance des investisseurs et à améliorer l'environnement social. Ces mesures se rapportaient essentiellement à l'amnistie fiscale, à la réduction du coût du crédit, à l'assouplissement du régime de change, à l'amélioration des salaires minima et des traitements des agents de la fonction publique, à l'octroi, de nouveau, de facilités de crédit pour les salariés par les organismes de sécurité sociale et à l'amélioration du système de financement de la construction de logements.

Des actions complémentaires ont été prises pour soutenir la

dynamique de redressement économique et introduire les ajustements de nature à mieux répondre aux aspirations de la population.

Avez-vous déjà pu en mesurer les effets ?

Nous pouvons dire que ces mesures commencent à produire les effets attendus puisque l'investissement paraît reprendre de façon encourageante. Plusieurs indicateurs confirment cette tendance. Il s'agit principalement de la reprise des importations de biens d'équipement, qui progressent, au terme des huit premiers mois de 1988, de plus de 22 % à prix courants correspondant à 15 % à prix constants. Il y a également la forte progression, durant

la Tunisie se classe ainsi la première de tous les pays africains, y compris l'Afrique du Sud. Son rythme est même mieux apprécié que celui de certains pays pétroliers tels que les Emirats arabes unis ou le Venezuela.

La cession au privé d'un certain nombre d'entreprises publiques et de sociétés étatiques est à l'ordre du jour. Comment comptez-vous procéder à cette option ? Est-elle conciliable avec les mécanismes et la situation actuelle du marché financier ?

De nos jours, la privatisation est en vogue partout dans le monde. L'intérêt qu'elle suscite est à la mesure de la prise de

conscience de la nécessité de limiter l'interventionnisme de l'Etat dans la gestion courante des activités économiques. Il sera ainsi possible à l'Etat de mieux assumer le rôle important qui lui incombe dans l'organisation de la vie politique, économique et sociale du pays.

Nous considérons, en Tunisie, qu'il est indiqué de faire preuve de pragmatisme en matière de privatisation. Aussi avons-nous opté, au moins dans une première phase, pour la méthode privilégiant l'examen du cas par cas en attendant de concevoir, au fil de l'expérience, une approche globale pouvant comporter plusieurs variantes pour tenir compte des particularités propres à certaines entreprises à privatiser.

C'est dans ce contexte que nous avons déjà entrepris et réussi avec l'aide des organismes financiers internationaux et des banques locales certaines opérations de privatisation, notamment dans le secteur touristique et celui des industries textiles. Nous sommes actuellement en train de revoir l'ensemble des textes réglementaires régissant les entreprises publiques pour améliorer et simplifier la procédure de privatisation de celles qui évoluent dans des secteurs concurrentiels non stratégiques.

Nous estimons que le système financier a un rôle important à jouer dans la concrétisation du programme de privatisation. Avec la mise au point de la réforme de la Bourse et du marché financier et l'harmonisation des mesures d'encouragement aux épargnants et aux investisseurs, la Bourse sera à même de jouer un rôle plus dynamique dans la restructuration du capital des entreprises publiques, le développement de l'actionnariat populaire et l'attrait des capitaux extérieurs. Les banques auront également à occuper une place de choix, notamment en se chargeant de l'évaluation des entreprises à privatiser, en pré-

nant en portage une partie ou la totalité du capital des entreprises concernées, et ce afin de la placer ultérieurement auprès de leurs partenaires ou chez des investisseurs locaux ou étrangers intéressés, et, enfin, en utilisant leur réseau d'agences pour démarcher, avec la Bourse et les agents de change, le petit actionnariat.

Assouplissement du contrôle des changes - Tunis, place financière internationale : c'est à un thème qui a été développé au début des années 80. Est-il encore d'actualité et, dans l'affirmative, quelles en sont les implications au niveau des infrastructures d'accueil, des institutions financières et du débat actuel sur la libre convertibilité du dinar ?

En réalité, la volonté des autorités monétaires de faire de Tunis une place financière ne date pas d'aujourd'hui. En effet, depuis 1976, une loi a autorisé les banques étrangères travaillant essentiellement avec des non-résidents à s'installer dans notre pays. Cette législation régissant les banques off-shore a été par la suite revue dans le sens de l'amélioration de leur intégration dans l'économie tunisienne, du renforcement des avantages fiscaux prévus en leur faveur et de la simplification des règles de leur fonctionnement, tout en veillant à la consolidation de la crédibilité de la place de Tunis.

Nous sommes, par ailleurs, convaincus que le contrôle des changes constitue une entrave réelle pour la transformation de Tunis en place financière internationale. C'est pourquoi nous avons accéléré l'action d'assouplissement progressif des formalités de contrôle des changes. Les toutes dernières manifestations de cette action ont porté sur la promulgation d'une amnistie des changes, l'autorisation des résidents à avoir des comptes en dinars convertibles et en devises pouvant abriter, dans les conditions légales et réglementaires, certaines catégories de leurs avoirs et l'amélioration des avantages de change octroyés aux exportateurs.

Nous sommes également impliqués dans le traitement des opérations de change et de trésorerie en devises. A cet effet, nous avons mis les dernières retouches aux textes nécessaires pour doter la place de Tunis d'un véritable marché monétaire en devises.

Nous sommes déterminés à poursuivre cette action et à consolider progressivement la libéralisation externe nécessaire à l'éclosion de Tunis comme place financière et commerciale régionale. Par libéralisation externe, nous entendons l'ouverture du marché financier local aux flux financiers internationaux, la suppression progressive du contrôle des changes et son corollaire l'évolution vers la convertibilité externe du dinar et l'élimination des obstacles à l'entrée sur le marché local des institutions financières étrangères qui acceptent d'intervenir efficacement dans le financement de l'économie nationale.

Certes, la situation actuelle de l'économie tunisienne, qui est encore sous un plan d'ajustement, et le niveau encore réduit de nos réserves de change rendent nécessaire d'engager la politique de libéralisation financière externe par étapes et avec prudence, mais nous avons déjà arrêté une stratégie détaillée devant permettre, l'amélioration de la situation économique aidant, de construire le huitième plan, qui commence en 1992, autour de l'objectif essentiel de la convertibilité du dinar.

Propos recueillis par MICHEL DEURÉ.



la même période, des déclarations au titre des projets orientés vers l'exportation. Il y a ensuite l'importante poussée de l'investissement appréhendée à travers le doublement des approbations des banques de développement.

Paiement régulier de la dette extérieure

Cependant, et pour atténuer les effets des quelques goulets d'étranglement ressentis par certaines activités orientées vers le marché local, nous sommes en train d'étudier les mesures les plus indiquées pour consolider davantage la relance engagée. Ces mesures se situent principalement au niveau de l'adaptation de la législation du travail, de la réduction des charges sociales de l'entreprise et de l'aménagement du régime d'importation des biens d'équipement et du mécanisme de détermination du coût du crédit.

Pour ce qui est de l'appréciation de la situation économique par les milieux financiers internationaux, nous pouvons affirmer que l'accélération de l'action d'ajustement et d'adaptation de l'économie, dans le cadre du programme de redressement, a permis de conforter l'image de marque de la Tunisie comme un pays honorant un priorité et à temps ses engagements extérieurs, et qui s'est toujours refusé de recourir au rééchelonnement de sa dette extérieure.

D'ailleurs, la dernière analyse de risque pays publiée par la revue spécialisée Euromoney présente un témoignage actuel de l'appréciation très favorable que font les marchés financiers internationaux de la nouvelle orientation de l'économie tunisienne et de sa crédibilité, tant sur le plan politique que sur le plan économique. La Tunisie s'est classée en effet quarante-septième sur une liste de pays. Elle a récupéré quatre places sur son rang en 1987.

GROUPES CHIMIQUES TUNISIENS. S.I.A.P.E. USINES : SFAX - SKHIRA. I.C.G. USINES : M'DHILLA - GAFSA. I.C.M. USINES : GHANNOUCH, GABÈS. S.A.E.P.A. USINES : GHANNOUCH, GABÈS. ENGRAIS DE GABÈS USINES : GHANNOUCH, GABÈS.

1968-1988 VINGT ANS AU SERVICE DE L'ECONOMIE TUNISIENNE. BANQUE DU SUD. 95, AVENUE DE LA LIBERTE, TUNIS. TEL : 28-94-00. TELEX : 15176 BAN SUD. TN

Politique

Le référendum du 6 novembre sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie

MM. François Mitterrand et Michel Rocard ont lancé, vendredi 4 novembre, un dernier appel à participer et à voter « oui » au référendum sur la Nouvelle-Calédonie. Le premier ministre, qui participait à un meeting à Lille, s'est attaché à répondre aux arguments d'une partie de la droite et de l'extrême droite, notamment sur l'assimilation que prévoit le projet de loi soumis à référendum, et sur le fait que « oui » n'est pas un vote pour l'indépendance.

Le président de la République, qui s'exprimait à la télévision, a de nouveau demandé un geste de « fraternité », en réaffirmant que le référendum est la condition même de la signature des accords de Matignon et que la victoire du « oui » serait « celle de la France tout entière ». « Plus nombreux vous serez à voter dimanche », a déclaré M. Mitterrand, plus fort et plus solide sera le pacte national dont dépend l'avenir.

Les cinq dirigeants des principaux partis politiques ont répondu au président de la République sur TF 1 quelques minutes après son allocution. Le secrétaire général du RPR, M. Alain Juppé, a reproché à M. Mitterrand un « oubli » et une « déformation » dans son intervention, en soulignant que le gel du corps électoral sur le territoire pour le référendum d'autodétermination de 1998, est la « raison fondamentale » de la non-participation du RPR à l'actuel référendum.

Pour le FN, M. Jean-Marie Le Pen a appelé les « patriotes » à voter « non », en estimant que les arguments de M. Mitterrand sont « fallacieux » et que, par son intervention télévisée, le président de la République a donné un caractère « plébiscitaire » à cette consultation.

Pour l'UDF, M. Pierre Méhaignerie a renouvelé son appel à voter « oui » — car, a-t-il dit,

« les hommes de toutes tendances responsables en Nouvelle-Calédonie ne le demandent » — tout comme M. Henri Emmanuelli, numéro deux du PS et M^{me} Gisèle Moreau, membre du secrétariat du comité central du PCF, qui a appelé à la « vigilance » contre les « colonialistes » pour assurer le respect des accords de Matignon, acceptés par les communistes, car le FLNKS en est « coauteur ».

Président du FLNKS, M. Jean-Marie Tjibaou, a mis en garde, à ce propos, les Néo-Calédoniens en jugeant, vendredi sur Europe 1, qu'une faible participation ou un faible taux de « oui » sur le territoire — c'est-à-dire « un résultat un peu riquiqui » — signifieraient « qu'il n'y a pas d'accords Matignon. (...) Si, en Nouvelle-Calédonie, a précisé M. Tjibaou, il n'y a que 30 % de « oui », ça va être difficile pour les mili-

tants canaques de penser qu'on face il y a un appel aux accords Matignon ».

Enfin, M. Tjibaou a réaffirmé que l'idée d'organiser le référendum du 6 novembre résulte de discussions entre le gouvernement, le FLNKS et le RPCR. M. Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, a précisé à ce sujet, à Perpignan, que le choix de référendum répondait « à une demande exprimée de M. Tjibaou approuvée par M. Lafleur ».

Tandis que M. Yvon Briant, secrétaire général du CNL, partisan du « non » affirmait à l'avance qu'il n'accepterait pas que le FN « revendique l'ensemble des suffrages négatifs », plusieurs personnalités d'extrême gauche signaient un texte commun pour dénoncer « l'imposture » du référendum du 6 novembre et appeler à « ne pas voter dupe ».

« Une garantie solennelle : la vôtre ! » déclare le président de la République

Mes chers compatriotes

Je viens vous parler ce soir de la Nouvelle-Calédonie. Et, à moins de deux jours du référendum, je vous pose une seule question.

Là-bas, des hommes, qui se sont affrontés, combattus parfois jusqu'au sang, jusqu'à la mort, vous en avez vu les images tragiques, — ces hommes se sont enfin reconciliés.

Les deux principales communautés de l'archipel se trouvaient face à face. Le calme est revenu.

Elles vous demandent maintenant, de voter pour garantir leur avenir dans la concorde retrouvée. Et pour cela elles attendent de vous, elles espèrent de vous le geste de fraternité qui consacrerait leur accord, signé le 26 juin dernier, à l'invitation du premier ministre, M. Michel Rocard, par les représentants qualifiés des populations néo-calédoniennes, Messieurs Lafleur et Tjibaou.

Alors, voilà. Oui ou non, approuvez-vous cet accord ? Voulez-vous le signer ? Voulez-vous prendre la main tendue ou bien la refuser ? C'est, je le répète, la seule, la vraie question à laquelle vous aurez à répondre dimanche.

Mais que dit cet accord ? Que dans dix ans en 1998, les habitants du territoire décideront eux-mêmes et librement de leur destin.

Dix ans, c'est en effet le temps jugé nécessaire pour réduire les inégalités, former les jeunes, habituer les citoyens aux responsabilités, construire les équipements indispensables au progrès, routes, écoles, dispensaires, veiller à l'épanouissement de diverses cultures, bref, pour que la confiance s'imprime sur la violence.

Et pendant ces dix ans, nous espérons, à nous tous, la Nouvelle-Calédonie pour qu'elle réussisse son développement et réappaise un vivre en paix.

Si l'en est ainsi, vous pouvez peut-être : mais pourquoi un référendum ? Pour une raison essentielle. Sans la promesse de ce référendum, c'est-à-dire sans l'espoir du soutien du peuple français, il n'y aurait pas eu d'accord.

Depuis 1945, le Parlement a changé sept fois le statut de la Nouvelle-Calédonie. Il fallait au final avec cette instabilité et apporter une autre garantie. Plus solennelle encore. Celle du peuple lui-même : la vôtre.

Mes chers compatriotes, le choix vous appartient. Mais sachez-le : plus nombreux vous serez à voter dimanche, plus fort et plus solide sera le pacte national dont dépend l'avenir.

La victoire du « oui » ne sera la victoire de personne sur personne, mais celle de la France tout entière.

Vive la République !
Vive la France !

« Les auteurs d'assassinat seront jugés » souligne M. Michel Rocard

LILLE de notre envoyé spécial

Le dernier meeting du Parti socialiste, qui a réuni deux mille cinquante personnes au palais des sports Saint-Sauveur, à Lille, le vendredi 4 novembre, a permis à MM. Pierre Mauroy, Louis Mermaz et Michel Rocard de répondre aux arguments de ceux qui appellent à voter « non » ou à s'abstenir dimanche. Quatre ministres socialistes — Mme Edwige Avice et MM. Louis Le Penec, Michel Delabarre et Jacques Mellick — assistaient à cette réunion, ainsi que deux membres du gouvernement représentant l'ouverture, MM. Michel Duraufour et Thierry de Beauvois.

M. Mauroy a affirmé que « pour la première fois », s'agissant de l'avenir d'un territoire d'outre-mer, « les électeurs auront à juger, non pas d'une solution imposée par les circonstances, mais d'une méthode élaborée par les parties en pré-

sence » et que les accords de Matignon représentent « un modèle de décolonisation réussie ». « Le plus sûr moyen d'aller à l'indépendance immédiate, c'est de rester dans la violence et dans la tragédie », a assuré le premier secrétaire du PS.

M. Mermaz a souligné ce que ces accords doivent à la réconciliation de M. François Mitterrand, qui « a arrêté un enchaînement fatal ». Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale a déclaré, au sujet de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie sera appelée à décider dans dix ans : « Nous préférons qu'elle reste française, mais si elle choisit l'indépendance, nous pourrions espérer que ce soit dans l'association avec la France ».

Voter « oui », ce n'est donc pas, selon les socialistes, voter pour l'indépendance du territoire. Ce n'est pas non plus réhabiliter les auteurs de crimes. Rendant hommage, après M. Mauroy, aux gardiens tués à Fayaoù — deux

d'entre eux appartenant au groupement de gendarmerie de Villeneuve-d'Ascq, dans la banlieue de Lille — le premier ministre a déclaré : « L'amalgame n'est pas l'oubli. Elle est un geste de pardon, pour que la vie reprenne et continue (...). » Il a souligné que cette amnistie « ne s'étend pas aux auteurs directs des crimes d'assassinat, qui, même remis en liberté provisoire, resteront inculpés et seront jugés conformément à la loi ».

M. Rocard a pris soin aussi, en citant les accords de Matignon, de montrer que le référendum, dans lequel M. Jacques Lafleur avait déclaré voter « une opération de politique politique » (le Monde du 3 novembre), est partie intégrante de ces accords, tels qu'ils avaient été signés par M. Lafleur, par M. Tjibaou et par le premier ministre lui-même. « Comme l'a dit le président de la République : « Sans le référendum, il n'y aurait pas eu l'accord », a affirmé M. Rocard.

P. J.

Le nouveau système institutionnel

Jusqu'au 14 juillet 1989, l'Etat continuera d'administrer directement le territoire, comme il le fait depuis le 14 juillet 1988.

A partir du 14 juillet 1989, la Nouvelle-Calédonie connaîtra un nouveau système institutionnel :

— Le haut-commissaire, représentant l'Etat, continuera d'exercer le pouvoir exécutif ; il sera assisté par un comité consultatif, composé par les présidents des trois provinces et le président du congrès.

— Trois provinces seront en effet créées, en remplacement des quatre régions actuelles : la province nord, la province des îles Loyauté et la province sud, autour de Nouméa, cette dernière étant peuplée majoritairement d'Européens.

Entre le 1^{er} juin et le 14 juillet 1989, après révision des listes électorales, chaque province dira son assemblée pour six ans au scrutin de liste proportionnel (15 membres pour la province nord, 7 membres pour la province des îles Loyauté et 32 membres pour la province sud).

— Chacune de ces assemblées dira ensuite son président, à la fois chef de l'administration et chef de l'exécutif de la province.

— Ces provinces seront « le moteur des réformes entreprises pour redéfinir le vie du territoire ». Elles auront en charge la

formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie (couverture sociale, logement, équipements sanitaires), la mise en valeur des héritages culturels, le développement de la production agricole et industrielle, l'insertion sociale de la communauté méritocratique. Elles recevront des ressources financières du territoire et de l'Etat ; elles bénéficieront du concours de fonctionnaires mis à leur disposition par l'Etat et par le territoire, en étant autorisées à recruter du personnel contractuel. Des contrats de développement seront signés entre l'Etat et chaque province.

— Les trois assemblées de province réunies formeront le congrès du territoire.

— Le territoire conservera des compétences de coordination et ses prérogatives s'exerceront sur les matières qui ne pourront pas être transférées aux provinces (fiscalité, budget territorial, routes, hôpitaux).

— Un comité économique et social représentera les groupements professionnels, les syndicats, les associations. Il donnera un avis consultatif sur les projets à caractère culturel, économique ou social qui lui seront soumis par le congrès, les assemblées de province, le Conseil consultatif

coutumier ou le haut-commissaire.

— Un Conseil consultatif coutumier du territoire sera en effet créé pour traduire l'importance des traditions dans l'organisation sociale de la communauté néo-calédonienne. Il donnera son avis sur les questions de droit civil particulier et de droit foncier ;

— L'Etat, représenté par le haut-commissaire, conservera les compétences qui sont liées à la souveraineté nationale et celles qui lui permettent d'exercer sa fonction arbitrale (relations extérieures, Trésor, maintien de l'ordre, justice, audiovisuel). Les grandes orientations de l'économie néo-calédonienne (mines, propriétés foncières), la répartition et la mise en œuvre des grands investissements, ainsi que la création d'une agence de développement de la culture canaque reposeront également de sa responsabilité ;

— En 1989, un référendum d'autodétermination conclura le processus ouvert par le loi référendaire. Le scrutin sera libre conformément aux dispositions de l'article 63 de la Constitution. Y participent tous ceux qui seront inscrits sur les listes électorales en Nouvelle-Calédonie à la date de la consultation et qui auront résidé sur le territoire depuis le 6 novembre 1988.

Vivre ensemble

(Suite de la première page.)

Les Calédoniens avaient en effet reçu l'assurance de disposer d'un statut d'autonomie ouvert, évolutif pour laisser l'avenir se voir, y compris à l'indépendance, alors que le territoire ne comptait encore aucun indépendantiste déclaré. Cinq ans plus tard, en 1983, au mépris de la parole donnée, le statut Jacquinet rétablit l'ancien pouvoir colonial.

En 1985, un texte d'une longue période insurrectionnelle, le FLNKS et le RPCR avaient accepté, bon gré mal gré, le statut Pisani revu et corrigé par le gouvernement Fabius, et la participation de deux camps aux élections régionales avait ramené le calme sur le territoire avec un système institutionnel plus équilibré. Un an plus

tard, en 1986, la politique suivie par le gouvernement Chirac déstabilisa et délégitima cet équilibre et s'effondra avec le drame d'Ouvéa.

L'impact moral de la procédure référendaire empêchera peut-être qu'il y ait une troisième déconvenue. Si les Calédoniens ne changent pas d'avis, rien ne pourra entraver l'application des accords de Matignon. Ils seront maîtres du jeu suivant les règles qu'ils ont eux-mêmes fixées. Et il s'agira bel et bien d'un jeu politique inédit.

Les indépendantistes, qui contrôlent deux des trois futures provinces, celle du Nord et celle des îles Loyauté, s'emploieront à convaincre les calédoches qu'ils sont capables de construire et gérer un Etat pacifique, libéral et moderne. Ils auront dix ans pour prouver aux calédoches que l'avenir de la Communauté européenne passe par l'avènement d'une nation indépendante associée à la France. Jean-Marie Tjibaou tentera d'être prophète en son pays.

Deux partis opposés

Jacques Lafleur fait le pari inverse : il se déclare certain que, dans dix ans, les thèses du FLNKS auront démontré leur caractère utopique et que les dirigeants indépendantistes auront prouvé leur incapacité à répondre aux aspirations des populations locales. Il ne doute pas qu'en conséquence la plupart des Calédoches comprendront alors que leur avenir demeure indissociablement lié à celui de la France.

Si le calendrier inscrit dans le projet de loi référendaire est respecté, le sort de ces deux partis concurrents dépendra du scrutin d'autodétermination de 1998.

Trop beau pour être possible ? Le proche passé calédonien invite, en effet, à la circospection. Ce serait la première fois que la Nouvelle-Calédonie constituerait dix ans consécutifs de tranquillité.

Le rôle de l'Etat, dont le représentant à Nouméa disposera du pouvoir exécutif, sera déterminant dans l'arbitrage de cette partie difficile au cours de laquelle le pouvoir central s'est engagé à rendre justice aux Calédoches, en les aidant à accéder aux postes de responsabilité dans tous les secteurs, sans laisser pour autant les calédoches. La pratique quotidienne de ce grand écart n'ira pas sans tiraillement.

Pour peu que les forces politiques métropolitaines aient la sagesse de ne pas trop interférer dans cette tentative d'auto-décolonisation, il est permis d'espérer que le meilleur, grâce à la prise de conscience des adversaires d'hier, succèdera au pire.

La Nouvelle-Calédonie a-t-elle, au demeurant, encore le choix ? A supposer que les accords de Matignon soient appliqués jusqu'à leur terme, l'échéance de 1998 ne marquera pas, loin de là, la fin du chapitre qui s'ouvrira lundi.

Si dans dix ans le verdict des urnes se révèle favorable aux indépendantistes, cela ne sera, en toute hypothèse, qu'à une faible majorité. Les calédoches resteront, pour le FLNKS, des interlocuteurs inévitables.

Si, à l'inverse, les partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française demeurent majoritaires, la revendication nationaliste des Canaques n'en disparaîtra pas pour autant.

Dans les deux cas, le territoire se trouvera en état de partition. Chaque des deux parties de la Grande Terre aura, de toute façon, besoin du soutien de la métropole.

Sans que les uns et les autres en aient aujourd'hui conscience, la première vertu du référendum sera peut-être ainsi de conduire les frères ennemis, sous le regard fraternel de la métropole, à tenter de devenir demain... inévitables.

ALAIN ROLLAT.

« Le Parti démocrate français appelle à voter « oui ». — « Au-delà d'une exploitation politique possible, au-delà des manœuvres, des arrière-pensées, il faut avant tout considérer l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de ses habitants », souligne le Parti démocrate français dans une déclaration publiée le vendredi après-midi 4 novembre. « Le « oui » du Parti démocrate français est un « oui » d'espérance : répondre « non » à ce référendum, répondre « non » à ce « oui », selon le PDF, serait fermer la porte à ses espoirs, et une abstention massive donnerait à penser à nos lointains compatriotes que la métropole se désintéresse d'eux ».

Par ailleurs, le PDF, qui avait soutenu la candidature de M. Chirac à l'élection présidentielle, reproche au RPR ses « dérive droitiers ».

Le général Massu votera « oui »

Le général Massu a annoncé qu'il voterait « oui » au référendum sur la Nouvelle-Calédonie, dans une déclaration que publie samedi 6 novembre le quotidien la République du Centre.

Le général Massu, qui s'est retiré près de Montargis (Loiret), estime que « nos expériences indochinoises et algériennes nous invitent à ne pas rééditer les mêmes erreurs » et situe sa prise de position « en tant que chrétien ». « L'accord Lafleur-Tjibaou est « une chance à saisir », ajoute-t-il. « Il se sont au cœur du problème et non dans l'abstraction frivole et pessimiste ».

« Les raisons pour s'abstenir de Jacques Soustelle, poursuit le général, me font passer dans leur esprit à celles qu'il mettait en avant au début de 1961 pour pousser l'armée à la rébellion contre le général de Gaulle. »

« Quant aux raisons de Jean-Marie Le Pen de voter « non », elles oublient complètement notre expérience algérienne. Il est vrai que le lieutenant Le Pen, qui a combattu sous mes ordres pour l'Algérie française — et est devenu ensuite l'ennemi numéro un des immigrés, n'est pas à une contradiction près », conclut le général Massu.

Advertisement for 'Auditorium pour la décolonisation' (Auditorium for decolonization). The text is partially obscured and difficult to read, but it appears to be a promotional notice for a public event or meeting related to the decolonization process in New Caledonia.

Politique

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Les députés ont adopté, en première lecture, dans la nuit du vendredi 4 au samedi 5 novembre, le projet de budget de la culture et de la communication. Seuls les socialistes l'ont approuvé. Les communistes se sont abstenus, tandis que les députés UDF, RPR et UDC ont voté contre. Ce vote unique n'a pas permis aux différents groupes de mener leur soutien ou leur opposition à l'un ou

l'autre des budgets. « Positivement favorables » au budget de la culture, comme le soulignait M. Georges Hage (PC, Nord), les communistes étaient, en revanche, hostiles à celui de la communication et se sont donc abstenus sur les deux budgets. Par contre, les centristes, par la voix de M. Bernard Stasi, précisaient qu'ils se seraient abstenus

sur le budget de la communication s'il avait été distinct de celui de la culture, et ont finalement décidé de rejeter l'ensemble des crédits.

D'un montant total de 9,926 milliards de francs, le budget de la culture et de la communication est en hausse de 12,8 % par rapport à 1988, et représente 0,77 % du budget général de l'Etat.

Le RMI devant le Sénat

M. Estier (PS) juge le texte « dénaturé sur le fond »

Les importantes modifications apportées par la majorité sénatoriale, favorable à l'opposition, à la version du projet de loi instituant le Revenu minimum d'insertion (RMI) approuvée par l'Assemblée nationale ont conduit les socialistes et les communistes à s'abstenir dans le vote final.

Pour M. Claude Estier (Paris), président du groupe socialiste, le débat, au Sénat, commencé mercredi 2 novembre (*Le Monde* des 3, 4, et 5 novembre) a permis « des améliorations non négligeables sur la forme » mais a surtout conduit à un texte « dénaturé sur le fond ».

Mobilisation des bonnes volontés

De son côté, M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, a regretté que la majorité sénatoriale ait suivi une logique conduisant « à une distinction entre les responsabilités de l'Etat et celles des collectivités locales » au lieu, comme le voulait le gouvernement, d'organiser une mobilisation « de toutes les volontés ».

Dans la dernière partie du débat, vendredi, le Sénat a voté, sur proposition du RPR, une disposition nouvelle qui autoriserait les organismes chargés de gérer le RMI à communiquer « toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de la mission des agents chargés de la constatation des infractions à la régle-

mentation sur le travail clandestin ».

D'autre part, les sénateurs ont modifié la composition des commissions locales d'insertion et des conseils départementaux d'insertion en y imposant la présence, pour moitié, d'élus locaux et, dans le second cas, de représentants désignés par le conseil général.

S'agissant du financement des actions d'insertion, ils ont limité la participation des départements à « 5 % du montant des dépenses nettes d'aide sociale légales (...) lors de l'exercice précédent (...) ». Autre clause de sauvegarde instaurée par le Sénat : tout dépassement des dépenses des départements serait imputé sur le montant de leur participation financière minimale (20 %) prévue par le texte.

La majorité sénatoriale a approuvé la demande de plusieurs sénateurs RPR et UDF en supprimant dans le projet la mention de « modalités particulières d'application » pour l'outre-mer. Elle a enfin confirmé *in fine* sa volonté de voir transmettre dès le 1^{er} janvier 1992 la gestion du RMI aux départements.

M. Evin s'y est opposé en raison de la réduction de la durée de l'expérience (initialement limitée au 30 juin 1992) et d'une anticipation sur les adaptations qui apparaîtraient alors nécessaires et auxquelles le gouvernement prévoit de procéder à la mi-1992.

Léotard. Quant au budget, il ne répond pas aux vœux du groupe communiste sur la suppression des coupures publicitaires et la renaturation de TF 1. « Une entreprise où on vend des téléspécateurs aux publicitaires et non plus des programmes aux téléspécateurs ».

En réponse aux différents orateurs, M^{me} Catherine Tasca, ministre déléguée chargée de la communication, souligna que son budget répondait au souci de « créer un secteur public fort ». « Il faudra, toutefois, plus d'une année, plus d'un budget pour y parvenir », ajouta-t-elle.

Elle a également précisé qu'elle allait engager, « dans les trois mois », une concertation avec les organisations syndicales du secteur public pour définir « ses missions, la gestion des ressources humaines et des moyens financiers, les problèmes de la création et ceux de l'environnement international ». Cette concertation devra déboucher « sur un projet d'entreprise ». « L'audiovisuel est malade de ses réformes. Nous ne choisissons pas la voie d'une nouvelle législation, mais celle de la concertation », a conclu M^{me} Tasca.

PASCALLE ROBERT-DIARD.

Audiovisuel : unanimité pour la défense du secteur public

« Est-ce que je rêve ? Est-ce bien en cette enceinte que, voilà deux ans, j'entendais prôner la vertu de la privatisation, de la concurrence entre chaînes publiques et privées ? Que j'entendais, sous les acclamations, le gouvernement annoncer la baisse brutale de la redevance ? ».

M. Lang pouvait en effet ne pas en croire ses oreilles. Orateurs de gauche comme de droite s'étaient succédés pendant près de deux heures à la tribune, pour défendre avec une surprenante unanimité et une rare conviction le secteur public de l'audiovisuel, protester contre l'invasion démesurée de la publicité à la télévision et déplorer les faibles ressources des chaînes publiques.

Ainsi, tout en soulignant le « caractère » du gouvernement, qui avait pris la responsabilité d'augmenter la redevance, M. Robert-André Vivien (RPR, Val-de-Marne), rapporteur spécial budget au nom de la commission des finances, dénonça « l'incohérence dans l'affectation de cette redevance, dont 36 % reviennent à FR 3 alors que le taux d'audience de cette chaîne est faible et qu'il existe sept autres sociétés de secteur public ». M. Vivien jugea également anormal qu'Antenne 2

soit financée à hauteur des deux tiers par les ressources publicitaires.

L'adage selon lequel les chaînes publiques doivent être financées par des fonds publics et les chaînes privées par des fonds privés, semblait en effet partagé par tous les députés, même si aucun d'entre eux ne précisa les moyens de l'assurer.

La publicité, jugée définitivement coupable de nombreux maux, doit être restreinte sur les chaînes publiques, s'accroît à dire les différents orateurs, tout en exprimant leur préférence pour une limitation en durée contrairement à la limitation en valeur proposée par le gouvernement. « Les incendiaires d'hier voudraient se transformer aujourd'hui en pompiers ! » remarqua M. Bernard Schreiner (PS, Yvelines), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, à l'adresse de ses collègues de l'opposition. Lui-même estima que « si les intentions de défense du service public étaient manifestes dans ce budget, les moyens accordés étaient insuffisants ». « C'est un budget d'attente », ajouta M. Schreiner, qui ne doit pas dissimuler la nécessité d'une réforme d'envergure « du secteur audiovisuel public.

Soulignant à son tour la trop forte emprise de la publicité, M. Michel Fericard (RPR, Yvelines), qui fut le rapporteur de la loi Léotard, observa que cette loi, « après deux ans d'existence, pourrait être amendée ». L'orateur du groupe RPR proposa notamment de réduire la publicité sur les chaînes publiques et de rendre aux chaînes privées une liberté plus grande.

Au nom des centristes, M. Bernard Stasi (CDS, Marne), approuva la volonté du gouvernement de « renforcer le secteur public » et la décision de baisse de la TVA (de 7 % à 5,5 %). L'UDC, comme l'UDF qui déposa d'ailleurs un amendement en ce sens, aurait souhaité l'abaissement de ce taux à 2,1 % (celui qui est d'ores et déjà applicable à la presse écrite).

Les députés de l'opposition se retrouvèrent également pour critiquer l'insuffisance des crédits destinés à la création. « Ce budget est sans ambition », observa M. Stasi, et on a l'impression que tout est suspendu à la réforme de l'audiovisuel à venir. Cette réforme est d'ailleurs déjà jugée trop timide par les communistes, qui ne pardonnent toujours pas au gouvernement d'avoir renoncé à supprimer la loi

Culture : seul le RPR a boudé

La polémique était difficile sur le budget de la culture, examiné vendredi, en séance publique à l'Assemblée nationale : des crédits en hausse de 12,5 % par rapport à 1988 (9,7 milliards de francs) alors que le budget général de l'Etat ne progresse que de 6,5 % et des priorités — la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, ainsi que le développement de l'enseignement artistique — qui ressemblent à s'y méprendre à celles dégagées par les précédents gouvernements.

Les « motifs de satisfaction » étaient nombreux pour M. Jean-Jacques Meyran (PS, Rhône) qui a souligné que, conformément aux engagements du président de la République, la culture est redevenue, dans la loi de finances pour 1989, « une priorité nationale ». M. Alain Griotterey (UDF, Val-de-Marne) a déploré à son tour un « double satisfait » au ministre de la culture, sur la baisse des impôts — initiée par son prédécesseur et poursuivie dans ce budget — et la

défense du patrimoine. « Le Lang II est arrivé. Son comportement est plus réservé que celui du Lang I », observait l'orateur du groupe UDF.

Satisfaction encore chez les communistes, au nom desquels M. Guy Hermès a annoncé qu'il aurait voté les crédits de la culture s'ils avaient été distincts de ceux de la communication. « Par rapport aux restrictions imposées par la droite en 1987 et en 1988 et aux stagnations de 1985 et 1986, l'accroissement des crédits constitue un progrès sensible », a ajouté M. Hermès.

Plus critique, M^{me} Françoise de Panafieu (RPR, Paris), rapporteur de la commission des affaires culturelles, s'est félicitée de l'enveloppe budgétaire, en estimant toutefois que « ces augmentations ne peuvent faire, à elles seules, une politique » ; elle a déploré « la dispersion des moyens et l'éparpillement des ressources ». Un reproche partagé par M. Jean-Paul Fuchs

(UDC, Haut-Rhin), qui a souligné que « beaucoup de [ses] amis ont du mal à saisir les réalités » de la politique culturelle de M. Lang.

Seul M. Jacques Touchon (RPR, Paris) n'a trouvé décidément aucun crédit à ce budget, qui traduit selon lui « une monarchie culturelle », une politique « coûteuse et centralisatrice » et une « omniprésence de l'Etat ». Rendant hommage à l'action du précédent ministre de la culture, M. François Léotard — présent, mais silencieux, à son tour — M. Touchon a souligné que le budget pour 1989 est marqué par « un déséquilibre entre Paris et la province, au détriment de cette dernière ».

Ces accusations ne sont pas parvenues à entamer la sérénité du ministre de la culture. Son budget, qui a échappé aux restrictions sévères imposées par la Rive droite, pourrait lui permettre de fêter dignement en 1989, le trentième anniversaire de la création du ministère de la culture.

P.R.-D.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

Il faut avoir un certain goût de la provocation pour publier un livre sous le titre *Éloge de la trahison*. Heureusement, le sous-titre, plus précis, rassure : *De l'art de gouverner par le reniement*. La trahison, donc, mais dans son acception la plus large et dans le champ d'action le plus vaste, celui de la politique : ainsi présentée, l'entreprise devient plus claire et acceptable.

Reste, cependant, l'éloge. Faut-il aller jusque-là et, surtout, jusqu'à cette forme extrême d'apologie du crime ? Les auteurs, Denis Jeambar, rédacteur en chef au Point, et Yves Roucaute, agrégé de philosophie et de science politique, n'osent-ils pas affirmer, en guise d'introduction, que loin d'être un moyen de gouvernement archaïque la trahison reste d'actualité, nécessaire même « comme facteur de cohésion sociale », dans ces régimes fragiles, versatiles, vibrationnels que sont les démocraties modernes.

A la suite, « la trahison est désormais la seule méthode pour gérer le temps et la durée sociale ». Elle est perçue et analysée par nos auteurs comme « l'expression supérieure du pragmatisme » ; comme la capacité de s'adapter à la volonté du peuple, aux pulsions de la société ; comme une défense contre le despotisme. Elle a le courage, affirment encore Denis Jeambar et Yves Roucaute, d'éviter les ruptures et les fractures. Bref, « le reniement est au cœur de notre vie politique ».

Le journaliste et le professeur se sont pris au jeu de ce brillant

pas de deux sur le paradoxe, et ils en donnent de libres variations. Ils relient leur version moderne de la trahison à son image plus traditionnelle et ils n'ont aucune peine à illustrer, de l'Antiquité aux dernières roueries de l'ouverture, via Henri IV et quelques autres, leur traité de la trahison. Le cruel recours aux citations fonctionne ici à plein rendement. Celui qui

Traité de la trahison

oserait affirmer n'avoir jamais trahi ne serait, en somme, qu'un traître doublé d'un menteur.

L'affluence est telle qu'il est possible, selon les auteurs, d'esquisser une typologie des traîtres : les grands, les héroïques, les historiques, les relatifs, les lâches... Quelques figures de cette classification sont mentionnées, mais on laisse aux lecteurs la surprise de les découvrir.

De nos jours, les traîtres de tout poil utilisent au mieux la technique de la démocratie, qui se révèle « un système de trahison ultra-moderne » et qui a fait largement la preuve de sa supériorité. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de cet essai de confondre dans le même éloge la démocratie et la trahison. Ce faisant, les auteurs ne trahissent pas le premier, et ils évitent de séduire

la seconde, qui est le part des hommes à l'histoire.

Provocation, humour, cynisme, ou, simplement, acception de la réalité comme elle est ? Voici une autre tentative pour déacraliser la politique en assumant ses ressorts les moins avouables. Pierre Lenzin, économiste, professeur à l'Institut d'études politiques, se propose, lui, de réhabiliter un autre vilain comportement sous le titre : *Le Mensonge politique*.

Le mensonge, écrit-il, est au cœur de la politique, monde dans lequel la vérité n'est qu'une utopie, relative, adaptée, biaisée. Faut-il s'en chagriner ? Non, assure Pierre Lenzin. « Il faut démystifier le mensonge : il est nécessaire, il rassemble, il unifie, c'est une forme de révélation ou d'imaginaire collectif ». Cependant, il convient d'en faire bon usage, car il y a le bon et le mauvais mensonge, ce dernier se caractérisant par « sa médiocrité, sa lâcheté, son inefficacité ».

En réalité, l'art du mensonge suppose une grande compétence et autant d'intelligence et de vigilance dans sa conception comme dans son exécution. Bien utilisés, comme technique de gouvernement et de cohésion du corps social, il ouvre, selon l'auteur, un « espace de jeu », il révèle les rapports de force, il permet de gérer le temps. Conclusion : c'est avec le parole-feux qu'on entre dans le vrai.

« Éloge de la trahison », par Denis Jeambar et Yves Roucaute, Seuil, 112 pages, 89 F.
« Le Mensonge politique », par Pierre Lenzin, Economica, 109 pages, 35 F.

(Publicité)

LA CAMIF COMMUNIQUE À SES SOCIÉTAIRES

LA CAMIF ANTICIPE LA BAISSSE DE T.V.A.

La baisse de la T.V.A., récemment votée, de 33 % à 28 % devant prendre effet le 1^{er} décembre prochain sera prise en charge par votre coopérative sur vos commandes dès le lundi 7 novembre

Malgré les problèmes d'acheminement du courrier

LA CAMIF S'ENGAGE SUR LES DÉLAIS DE LIVRAISON

en mettant en place des moyens supplémentaires pour acheminer vos commandes à domicile.

Passez commande* :

- par téléphone : (coordonnées de votre correspondant CAMIF page 734 du catalogue en cours)
- par Minitel : faites le 3613 code LACAMIF
- par écrit : en déposant vos bons de commande à l'Antenne CAMIF après-vente la plus proche (coordonnées page 742 de votre catalogue)

*Si vous habitez dans la région d'un magasin ou point d'accueil CAMIF, vous pouvez vous y rendre en permanence pour prendre contact avec votre coopérative.

CAMIF

Pour tout renseignement, reportez-vous à votre catalogue ou téléphonez à votre correspondant CAMIF.



Culture



PHOTO Laurence Sudre à l'ESEC



Peter Handke, Cannes, 1985

Les principes de Peter

Venu présenter à la Quinzaine des réalisateurs son adaptation cinématographique de la Maladie de la mort, Peter Handke s'est retrouvé, en fin d'après-midi, dans une villa isolée, sur les hauteurs de Cannes.

l'attention sur ses yeux froids d'évêque. Calme, immobile, hors d'attente, Peter Handke se réfugie comme dans ses livres dans l'observation épouvantée de soi-même. La séance finie, il a serré la main de son bourreau, puis s'est retiré sans avoir dit un mot.

PATRICK ROEGIERS.

MUSIQUES

A l'Opéra, démission de Raymond Soubie

Pour une politique plus musclée

M. Raymond Soubie, président du conseil d'administration du Théâtre national de l'Opéra de Paris depuis janvier 1987, a rendu public, vendredi 4 novembre, sa démission remise au ministre de la culture la semaine dernière.

Cette démission était dans l'ordre des choses depuis la nomination de M. Pierre Bergé, le 10 août dernier, à la tête de la nouvelle Association des théâtres de l'Opéra de Paris regroupant le Palais Garnier, la Bastille et Favart. Même si le président de la République avait rendu hommage, en conseil des ministres, à l'action de M. Soubie, la désignation de celui-ci comme administrateur général délégué auprès de M. Bergé ne pouvait apparaître que comme un semi-désaveu.

personnalités approchées ; et on lui attribuait une certaine responsabilité dans la lenteur avec laquelle se met en place l'équipe qui doit ruder et faire fonctionner l'« usine artistique » de la Bastille dès la remise des installations, soit en avril-mai 1989.

M. Soubie a été nommé à la tête de l'Opéra de Paris en avril 1987, alors ministre de la culture, et remis sur les rails, en 1987, l'Opéra de la Bastille, condamné par le premier ministre. Le rapport lumineux qu'il avait rédigé, repris explicitement à son compte par M. Léotard (Le Monde du 28 mai 1987), était un chef-d'œuvre d'« anti-langue de bois » définissant tranquillement une politique pleine de bon sens, qui était l'exact contraire des décisions précédentes tout en s'affirmant dans leur continuité.

CINÉMA

Vingt-deux ans après

« La Religieuse » pour tous publics

La Religieuse, film tiré par Jacques Rivette du roman de Diderot, est réédité en copie neuve et sortira le 23 novembre, à Paris, salle Georges-de-Beauregard (celui-ci en était le producteur). A cette occasion, la commission de contrôle des films vient de lever l'interdiction aux moins de dix-huit ans dont l'œuvre était affectée.

Le film terminé, repart, en mars 1966, un mois favorable de la commission de contrôle, avec simple interdiction aux moins de dix-huit ans. Cette commission n'était pas consultative et le secrétaire d'Etat à l'information d'alors, Yvon Bourges, prononça l'interdiction totale pour donner satisfaction à cette partie de l'opinion publique qui ne tolérait pas la transposition du roman. Une seule projection eut lieu, au Festival de Cannes.

L'affaire fit du bruit et souleva une vive polémique. Au nom de la liberté d'expression, Georges de Beauregard lança le manifeste dit « des 1789 » (signatures). Le film, qui portait le titre de Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot, pour apaiser les passions, reçut enfin son visa d'exploitation le 6 juillet 1967, avec l'accord du nouveau ministre de l'Information, M. Georges Scoville. Il obtint un gros succès commercial qui ne devait rien au scandale. Dix ans plus tard, TF 1 le diffusa, un lundi soir, à 20 h 30. Sans aucun problème.

THÉÂTRE

« Retours », de Pierre Laville, à l'Odéon

Le fils du rasoir

Pierre Laville a emprunté à Pasolini l'esquisse d'un héros, et à Tchekhov l'idée d'un rythme. En vain.

une seconde à confier l'usine familiale à son fils aîné, Jean-Michel Dupuis, sensible, impressionnant de finesse. A leurs côtés, André Talon, Héloïse Vincent et le jeune et intéressante Sophie Caillaud font souvent bien la part de l'attendu et du faux.

ARTS

Henri Manguin au Musée Marmottan

Le « fauve » timide

Henri Manguin a-t-il été l'un des fondateurs du fauvisme ? Réponse à Marmottan, le temps d'une rétrospective.

Arts dans les années 1890 et bon connaisseur de l'impressionnisme et du postimpressionnisme, en vient presque nécessairement à se poser le problème de la couleur. Et que la solution de ce problème suppose la métamorphose du dessin et de l'espace.

volume et nuance et gagner en vigueur sans sacrifier la description ! Ses difficultés ne diffèrent guère de celles que Matisse combat au même moment, à Collioure, à l'été 1905 et c'est là que la comparaison devient précieuse.

qu'une affirmation soit possible, mais il semble cependant que Manguin ait été fortement influencé par les sous-bois rutilants de Derain exposés au Salon. Et il est sûr qu'il n'est pas allé au-delà et que ses flammèches de 1906 ne furent que feu de paille. Ce fauve par camaraderie est un fauve timide.

EDUCATION

M. Dehaene...

Advertisement for 'Le gardien' by Harold Pinter, featuring Eric Kahane and Jean Macqueron.

Les symbolistes au Petit Palais

Célébration de la médiocrité

Le Petit Palais a sorti de ses réserves un ensemble de toiles apparentées aux divers courants du symbolisme. Navrant.

Pour domer à un tel thème une dimension convenable, sans même sortir de l'Hexagone, il aurait fallu emprunter au moins à Orsay et aux autres musées parisiens de quoi donner chair et talent à Puvion et à Moreau. Même Redon, pourtant le seul à tirer son épingle du jeu, semble ici un peu faible, sans doute parce que ce contexte de médiocrité pénalise son œuvre.

Femme à la porte cochère de Louise Doutreligne

Triste pavane

Retour d'un fils après la mort de son père industriel, retour d'un amour de jeunesse entre ce fils et la directrice de l'usine familiale, retour d'une affection contrariée entre ce fils et son frère, retour d'une famille à l'unicité de la cellule primitive, amputée de son bâtisseur, de nombreux retours donc, trop nombreux même pour une plume apparemment si peu capable de les embrasser tous.

Une comédienne juchée sur de hauts talons et joliment habillée sourit béatement. Tout commence par une évocation de l'amour mystique (sainte Thérèse d'Avila) pour s'achever dans les plus sensuels d'un drapé de festival grec, au-dessus d'un mausolée japonais.

Advertisement for Nanterre Amateurs, featuring Jean-Marie Patte, Michèle Oppenot, and Comtesse de Segur.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

MÉRIE-TOI, MA FILLE. Au Bon Feu (42-96-29-35), sam. 22 h, dim. 20 h 30.

TITANIC CARABET. Cave du Cloître (43-25-19-92), sam. 18 h 30.

BENZO BLUES. Point Virgule (42-78-57-27), sam. 18 h 30.

LE COMMISSAIRE EST BON ENFANT. L'Épaveur. Les Décharges (42-36-00-02), sam. 21 h, dim. 17 h.

LA TENÉRE. Théâtre Mari-Stuart (45-08-17-80), sam. 20 h 30.

LES ESTIVANTS. Théâtre de l'ombre qui roule (43-26-29-61), sam. 20 h 30.

ARMISTICE AU POINT DE CRENELLE. Théâtre du Tourneur (48-57-82-48), sam. 19 h.

GEORGE DANDIN. Champigny-sur-Marne. Centre Gérard-Philipe (48-80-90-00), sam. 21 h, dim. 16 h 30.

HERODIAS. Commeny. Salle Yvon-Gagarine (47-90-35-07), sam. dim. 20 h.

LE BOUC. La Courneuve. Centre Jean-Houdremont (48-36-54-10), sam. 20 h 45, dim. 16 h 30.

TONTON ARTHUR. Théâtre Marie-Stuart (45-08-17-80), sam. 22 h.

TEXTES A DIRE. Châillon. Théâtre Petite salle (46-57-22-11), sam. 21 h.

LA CONFIE. Malesherbes. Théâtre 71 (46-55-43-45), sam. 20 h 30, dim. 18 h.

HISTOIRE DU SOLDAT. Bagnoux. Théâtre Victor-Hugo (46-43-10-54), sam. 20 h 30, dim. 15 h.

LE VON C. d'après AUCUN LIEN. NULLE PART. Rocca-Théâtre (43-71-30-30), sam. 20 h 30, dim. 17 h.

LA PRESIDENTE. Théâtre des Variétés (42-33-09-92), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 14 h.

NICOMÉDE. Comédie-Française (40-15-00-15), salle Richelieu, sam. 20 h 30, dim. 14 h.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Le Boiteux : 20 h 30.

ANTOINETTE - SIMONE-BERTRIAU (42-09-77-11). Avanti : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ARTS-HÉRIBERTOT (43-87-23-23). Les Enfants du Soleil : 20 h 30.

ATELIER (46-06-49-24). Baby Boom : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-COMÉDIE-FRANÇAISE (47-42-67-27). Sœur C. Bérand. Souvenir assaillant : 20 h 30. Salle Louis Joveaux. Simplicité compliquée. Festival d'automne à Paris 1988 : 20 h 30.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-80). Bouffes parisiens : 15 h et 20 h 30, dim. 16 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Une absence : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35). Dim. Club d'on ne sait : 17 h.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34). Téléglobe : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHEMIE THÉÂTRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-41). L'Angustation : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHEMIE THÉÂTRE DU SOLEIL (43-74-44-08). Téléglobe : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHEMIE THÉÂTRE DE LA TEMPÊTE (42-38-36-36). La Douce de l'Immortel Foscazio O Saisons, O Congo ! : 17 h 30. Salle II. Le Bal de l'Opéra : 20 h 30, dim. 16 h.

CAVALIER DE LA RÉPUBLIQUE (43-78-44-45). Ah ! Ça rira, ça rira, ça rira : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU (42-74-42-19). Grande salle. Colloque, revue portée : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). L'Orage : 20 h 45, dim. 15 h 30.

CIRQUE D'HYVÈRE (48-78-75-00). Astérix : 14 h, 17 h 30 et 21 h, mer., dim. 14 h, 15 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Grand Théâtre. Passion Marionnettes géantes : 20 h 30, jeu. 15 h. La Galerie. La Secoude Surpêche de l'amour : 20 h 30, mer. 14 h 30. La Remerci. Henry Brillard : m. vie : 20 h 30, jeu. 14 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Revue paris à l'Élysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h et 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30, dim. 15 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. Nicomède : 20 h 30, dim. 14 h. Fin de partie : 21 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Marse : 21 h, dim. 15 h 30.

DEUX ANDES (46-06-10-26). La Cuite du père François : 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HEUT THÉÂTRE (42-36-47-47). Le Gardien : 20 h 30, dim. 16 h.

Samedi 5 - Dimanche 6 novembre

THÉÂTRE DE DIX HEURES (42-64-35-90). Gérard Soty : 20 h 30. Brassens. Ref. 122 h.

THÉÂTRE DE L'EST PARISIEN (43-64-90-80). La Réalistic Assommoir d'Arthur U : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉÂTRE DE L'OMBRE QUI ROULE (43-26-29-61). Les Estivants : 20 h 30.

THÉÂTRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-69). Maria : 15 h 30, dim. 14 h. Fanny : 18 h, dim. 16 h 30. La Fière montie : 19 h. César : 21 h 15. Salle II. L'Écluse des jours : 21 h 30. Dim. L'Étranger : 16 h 30.

THÉÂTRE DE LA PLAINE (40-43-01-82). Cag. d'après Communication à un accidenté : 20 h 30, dim. (dernière) 17 h.

THÉÂTRE GRÉVIN (42-46-84-47). Tu m'as aimé : 20 h 30.

THÉÂTRE MODERNE (43-59-39-39). La Dame de Bayreuth : 20 h 30, dim. 15 h 30.

THÉÂTRE NATIONAL DE LA COLLENE (43-66-43-60). Grande salle. Révolte, Philadelphie : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Une visite inopportune : 15 h 30 et 21 h, dim. 16 h.

THÉÂTRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Retour au désert. Festival d'automne à Paris 1988 : 17 h et 20 h 30, dim. 17 h. M.L.T. Femme à la porte cochère : 18 h 30. Petite salle. Lettres d'une religieuse portugaise : 20 h 30, dim. 15 h.

YNTAMAREE (48-87-33-82). La Tumbale : 15 h 30. Barthélémy : 19 h. Hélas, tant mieux ! : 20 h 15. Les amoureux se contentent : 20 h 30, dim. 22 h 45.

TOURTOUR (48-87-82-48). Armistice au point de Grenelle : 19 h.

TRISTAN-BERNARD (42-25-08-40). R. filon dans les labours : 16 h et 21 h. Dim. Tel et tel. et Paris 1988 : 19 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Présidente : 31 h, dim. 15 h.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-84-24-24).

SAMEDI

Faubourg Montmartre (1931), de Raymond Bernard, 15 h ; If (1968, v.o.L.F.), de Lindsay Anderson, 17 h 15 ; Les Chariots de feu (1981, v.o.L.F.), de Hugh Hudson, 19 h 30 ; Les Garçons de Fougère (1984, v.o.L.F.), de Hou Hsianjan, 21 h 45.

DIMANCHE

Carman (1943), de Christian-Jaque, 15 h ; Casanova 70 (1965, v.o.L.F.), de Michel Mouton, 17 h ; Britannia Hospital (1982, v.o.), de Lindsay Anderson, 19 h 15 ; C.O. merveilleux petits canards (1965, v.o.), de Li Xing, 21 h 30.

Océan, 4 (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parussane, 6 (43-26-59-00) ; Gaumont Ambassade, 8 (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11 (43-57-90-81) ; Bienvenue Montparnasse, 15 (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14 (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15 (48-28-42-77) ; ONDARU (asp. va.) ; Forum Orient Express, 1 (42-33-42-26) ; UGC Rotonde, 6 (45-74-94-94) ; L'OURS (Fr.-All.) ; Forum Horizon, 1 (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2 (47-42-60-33) ; 14 Juillet Océan, 6 (43-25-59-83) ; Bretegne, 6 (42-22-57-97) ; Pathé Hautes-Fr., 6 (46-33-79-30) ; La Pagode, 7 (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 9 (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Élysées, 8 (47-40-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8 (43-87-35-43) ; Max Linder Panorama, 9 (48-24-89-83) ; UGC Opéra, 9 (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11 (43-57-90-81) ; Les Nations, 12 (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12 (45-43-01-39) ; Fauvete Bis, 13 (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14 (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14 (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15 (45-79-79-79) ; Gaumont Convention, 15 (48-28-42-77) ; Kinoparorama, 15 (43-20-33-30) ; UGC Maillot, 17 (47-48-06-06) ; Pathé Wexler, 18 (45-22-46-01) ; Trois Secrétaire, 19 (42-06-79-79) ; La Gambetta, 20 (46-36-10-96) ; FETTE REVANCHE (vénémélien, v.o.) ; Dentfert, 14 (43-21-41-01) ; FICÉE DE CRISTAL (Fr.-va.) ; Forum Orient Express, 1 (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8 (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9 (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14 (43-20-12-06) ; PRESIDIO (A. v.a.) ; George V, 8 (45-62-41-46) ;

LES FILMS NOUVEAUX

CHUCK BERRY, HAIL HAIL ROCK'N ROLL. Film américain de Taylor Hackford, v.o. : Ciné Beaubourg, 3 (42-71-52-36) ; Action Rive Gauche, 8 (43-29-44-40) ;

CLASSIFIED PEOPLE. Film français de Yolande Zauberman, v.o. : Utopia Champillon, 5 (43-26-84-63) ;

LA COULEUR DU VENT. Film français de Pierre Gratiere-Deferre. Forum Arc-en-Ciel, 1 (42-97-53-74) ; Pathé Haute-Fr., 6 (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8 (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8 (43-87-35-43) ; Pathé Française, 9 (47-30-33-88) ; Fauvete Bis, 13 (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14 (43-20-12-06) ; Sept Parusiens, 14 (43-20-33-30) ; La Gambetta, 20 (46-36-10-96) ;

LA MAISON DE JADE. Film français de Nadine Trintignant. Forum Arc-en-Ciel, 1 (42-97-53-74) ; Pathé Haute-Fr., 6 (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 14 (43-20-12-06) ; Gaumont Normandie, 8 (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9 (47-42-56-31) ;

56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12 (43-43-01-39) ; UGC Gobelin, 13 (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15 (45-79-33-00) ; Images, 18 (47-05-44-01) ; La Gambetta, 20 (46-36-10-96) ;

PELLE LE CONQUÉRANT. Film d'après de Bille August, v.o. : Gaumont Les Halles, 1 (40-36-12-12) ; Pathé Imprial, 2 (47-42-72-52) ; Cluny Palace, 5 (43-54-07-76) ; Publicis Saint-Germain, 6 (42-22-72-50) ; UGC Océan, 6 (43-25-59-83) ; La Pagode, 7 (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 9 (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8 (45-62-40-40) ; 14 Juillet Bastille, 11 (43-57-90-81) ; Escorial, 13 (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14 (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15 (45-79-79-79) ; Bienvenue Montparnasse, 15 (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17 (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2 (47-42-60-33) ; Gaumont Normandie, 8 (45-63-16-16) ; Convention, 15 (48-28-42-77) ; Pathé Clichy, 18 (45-22-46-01) ;

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 6 NOVEMBRE

- La peinture italienne, de Léonard de Vinci au Caravage, 10 h 30, Louvre, 36, quai du Louvre (P.-Y. Jaislet).
- Cour carrée, pyramide et appartements royaux du Louvre, 11 heures, sortie métro Louvre (D. Bouchard).
- L'Opéra, 11 heures et 15 heures, au haut des marches (Tourisme culturel).
- Le Marais, de la place des Vosges à l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande, 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (E. Romann).
- Le Palais de Justice en activité, 14 h 15, 2, boulevard du Palais (Tourisme culturel).
- Versailles : l'école d'équitation aux Écuries, 14 h 30, grilles de la Petite Écurie, avenue de Paris (Office du tourisme).
- La France-macaronerie, 14 h 30, 16, rue Cadet (P.-Y. Jaislet).
- Les appartements d'Anne d'Autriche au Louvre, 14 h 30, sortie métro Louvre (L. Hauler).
- Le journal de la boulangerie Poilâne, 14 h 30, 37, rue Branconier (E. Romann).
- Le Palais de Justice en activité, 14 h 30, devant les grilles (M. Pöhry).
- L'ancien village d'Anteuil, 14 h 30, métro Église-d'Anteuil (Les Filineries).
- Les appartements royaux du Louvre, 14 h 30, porche Église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).
- Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges, 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
- La Sorbonne et le quartier de l'Université, 15 heures, 47, rue des Ecoles (D. Bouchard).
- Exposition Vieira da Silva, 14 h 30, 16 heures, sortie métro Champs-Élysées-Clemenceau (Paris et son histoire).

MONUMENTS HISTORIQUES

- Les salons du château de Maisons-Laffitte, 15 heures, vestibule gauche, côté parc.
- L'hôtel de Sully, 15 heures, 62, rue Saint-Antoine.

CONFÉRENCES

DIMANCHE 6 NOVEMBRE

60, boulevard de Latour-Maubourg, 14 h 30 : « Venise et son carnaval », 16 h 30 : « La Thébaïde », 18 h 30 : « Boudhisme et Thâlisia », par M. Brumfield (Rencontre des peuples).

18, rue de Varenne, 14 h 30 : « Le Bédouin », 16 heures : « Le Méridien », 17 h 30 : « Afrique interdite », par C. Cousin.

1, rue des Provaires, 15 heures : « Saints et miracles contemporains de l'Église orthodoxe », par le Père Paris ; « Pélerinages inconnus des environs de Paris », par Natya.

62, rue Saint-Antoine, 16 h 30 : « Histoire de Paris : évolution de l'escalier du Moyen Âge », par M. Lepany (Monuments historiques).

9, avenue d'Iéna, 14 h 30 : « Histoire, beauté et étrangeté du monde (I^{er} partie) », 17 h 15 : « Le Japon, du Moyen Âge à nos jours », Jean-Claude Stieven.

THEATRE

(Coproducteur : Théâtre des Arts de Cergy-Pontoise)

NEIGE D'AVRIL

Théâtre des Petites Fugues
A voir en famille, à partir de 4 ans
Samedi 5 novembre à 21 h
Lundi 7 novembre à 21 h
Mercredi 9 novembre à 14 h et à 16 h.
Renseignements et réservations. Tél. : 30-30-33-33
Théâtre des Arts-Les-Louvois
Place de la Paix - Pontoise

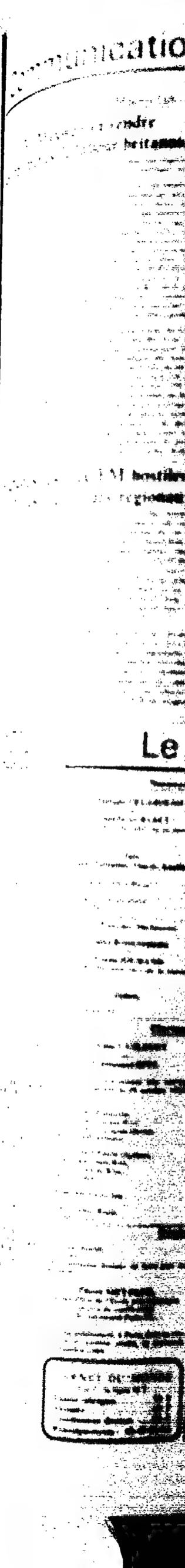
CLUNY PALACE du 4 au 8 nov. inclus 14 h 30 - 18 h - 21 h 30

LE MEILLEUR MAIEURE DU PLUS GRAND CINEASTE CHINOIS VIVANT

un film inédit de KING HU

SELECTION OFFICIELLE CANNES 1985

Touch of Zen



Communication

Pour financer l'achat de Macmillan M. Maxwell va vendre ses imprimeries de labour britanniques

Pour financer les 2,5 milliards de dollars (15 milliards de francs) de son OPA réussie sur l'éditeur américain Macmillan (le Monde du 5 novembre), M. Robert Maxwell, le patron de presse britannique, souhaite vendre ses imprimeries de labour en Grande-Bretagne. Il a chargé la banque d'affaires Samuel Montagu de trouver des acquéreurs pour la British Printing and Communications Corporation (BPCC), une des filiales de son groupe Maxwell Communications Corporation (MCC).

Les cadres de la BPCC pourraient racheter leur entreprise dans le cadre d'un « leveraged buy-out » (reprise de l'entreprise par ses salariés), a indiqué M. Maxwell. Ce dernier avait racheté en 1981 l'entreprise en déconfiture et, après l'avoir redressée à coups de licenciements, de suppression des avantages acquis et d'investissements dans des machines modernes, en avait fait la base de son groupe actuel. La BPCC est la première imprimerie de labour au Royaume-Uni avec un chiffre d'affaires supérieur à 300 millions de livres (3,2 milliards de francs) et un bénéfice d'exploitation de 35 millions de livres. Elle imprime des

magazines, des catalogues, des étiquettes, des emballages, etc.

Pour l'instant, les imprimeries de presse quotidienne du groupe Maxwell, regroupées dans la société BNPC, ne sont pas concernées, mais M. Maxwell examine également la possibilité de les vendre, ainsi d'autres que des actifs immobiliers de MCC et trois imprimeries récemment acquises en Europe. Le groupe Maxwell détient en France 67 % de l'imprimerie François à Ozoir-la-Ferrière et 49 % de l'imprimerie Del Duca à Blois, et a annoncé l'achat de six rotatives à installer à Roissy et dans le sud de l'Hexagone.

Ce désengagement de l'imprimerie de labour est, de l'avis même de M. Maxwell, un tournant important dans la stratégie de son groupe MCC. Ce dernier réalise en effet les trois quarts de son activité (9,5 milliards de francs en 1987) dans l'imprimerie, de presse ou de labour. Avec l'achat de Macmillan — dont les filiales les moins stratégiques seront revendues — le groupe de M. Maxwell semble viser une activité moins industrielle et plus éditoriale, des deux côtés de l'Atlantique.

Les grands réseaux FM hostiles aux comités techniques régionaux

Revendiquant une vocation de diffuseurs nationaux, les sept principaux réseaux privés de radio ont écrit à M^{me} Catherine Tassac, ministre déléguée à la communication, pour exprimer leur hostilité au projet de création de comités techniques régionaux « équilibrés par la reconnaissance, même implicite, dans le cadre de ce projet de loi, de l'existence de réseaux nationaux à qui seraient réservées les fréquences déjà dévolues, ainsi qu'un certain nombre de fréquences dans chaque région pour assurer leur extension ».

NRJ, quant à elle, propose de réserver la publicité locale aux radios locales ou régionales et de dégarer les réseaux nationaux en contrepartie de leur renoncement à ces types de ressources, de l'obligation de faire diffuser par chacune des radios affiliées 20 % de programmes propres.

La CNCL demande au Conseil d'Etat de sanctionner TFI

Après avoir entendu le président de TFI, M. Patrick Le Lay, et examiné le rapport de sa société, la CNCL a décidé de saisir le Conseil d'Etat pour qu'il fasse respecter à la première chaîne ses obligations. Selon le bilan dressé par la CNCL (le Monde du 20 octobre), TFI ne respecte ni ses quotas de diffusion d'œuvres d'origine communautaire, ni ceux d'œuvres originales françaises, ni son volume d'œuvres françaises pour la jeunesse. La chaîne s'était notamment engagée à commander cent heures d'émissions françaises pour la jeunesse par an.

Quant aux œuvres communautaires, elles n'atteignent que 37,1 % de sa grille au lieu des 70 % prévus dans les cahiers des charges. Et si la CNCL note une amélioration des quotas d'œuvres françaises (38,2 %), elle déplore qu'elle soit surtout due à de nombreuses diffusions la nuit, « ce qui ne correspond pas à l'objet de la réglementation ».

En conséquence, la CNCL demande au Conseil d'Etat qu'il ordonne à TFI « de respecter sous astreinte pour son second exercice » ses engagements.

Les fréquences des quatre nouvelles radios privées. — La CNCL a publié, vendredi 4 novembre, les fréquences des quatre nouveaux regroupements de radios FM qu'elle avait autorisées, le 18 septembre, à Paris, après la libération de fréquences par l'armée et le retrait d'autorisation à Elastico FM, Ainsil, Portugal FM et Radio-Alpha se regroupent sur 98,8 MHz ; Réussir FM et Jazzland prennent le 99,6 MHz (ex-Electric FM) ; Tabata FM et Superlouise rejoignent le 106,3 ; Lucrèce et Radio-Paris à 106,7 MHz.

Les professionnels du cinéma favorables au maintien d'une coupure publicitaire. — Le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC) ainsi qu'une cinquantaine de personnalités du cinéma français se déclarent hostiles à un amendement adopté par la commission culturelle du Sénat visant à interdire toute coupure publicitaire lors de la première diffusion d'un film ou d'un téléfilm à la télévision. Un message adressé à plusieurs personnalités du Sénat et signé par de nombreux professionnels, parmi lesquels Jean-Jacques Annaud, Yves Montand, Jean-Paul Belmondo et Luc Besson, a été adressé aux sénateurs. Les signataires s'y déclarent très inquiets des mesures envisagées et ont le Sénat en vue d'interdire toute coupure publicitaire.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4868

HORIZONTALEMENT

I. Peut être assimilé à une retence à la source. Un mois qui évoque des journées particulièrement chaudes. — II. Peut sentir mauvais de la bouche. Lentilles. Allure. — III. Se plaint. C'est parfois un vrai ringard. — IV. Point de départ. Ne vent ni le tiers ni la moitié. Possessif. — V. Portait les armes. Descendit peut-être.

I	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
II															
III															
IV															
V															
VI															
VII															
VIII															
IX															
X															
XI															
XII															
XIII															
XIV															
XV															

VI. Ne peut pas être rangé parmi les fines herbes. Donc pas pris au hasard. — VII. Se juge souvent sur la mine. Anglaise, n'est pas de réchauffé. — VIII. Fait son apparition. Un homme qui ne portait pas toujours la calotte. — IX. Pas comme l'écochassai. Une femme souvent sur le sable. Est très efficace contre les piqûres. — X. Quand il est grand, peut avoir des rallonges. Coule dans les Alpes autrichiennes. Un héros grec. — XI. Certains doivent juger sur la mine. — XII. Passe la main. Une des Cyclades. Se servir. — XIII. Les petites annonces. Dieu. — XIV. La moitié de rien. Pour le bouquet. Tableau. Port de l'hétraut. — XV. Frapper fort. Le plus mauvais de calice. Présentés sur un plateau.

VERTICALEMENT

1. Des gens qui peuvent souffrir de leurs articulations. Peuvent être chaussés par celui qui veut suivre le guide. — 2. Mis dans de bonnes dispositions. Lac. Est là avant les autres. — 3. Fait la belote avec sa dame. Difficile à obtenir quand il y a beaucoup de concurrents. — 4. Un caractère d'autrefois. Quand on en sort, c'est parfois pour entrer dans les cabinets. Un homme qui ne descend pas pour rien. — 5. Peut être de bons numéros. Amène à la raison. — 6. S'élève en Grèce. Oiseaux. — 7. Roi de Thèbes. Fleuve côtier. Parfois gros pour du beef. — 8. Réagit en homme. Qui a donc

acquis une certaine finesse. — 9. Peuplent deux républiques. Fasse à l'attaque. — 10. Capables de raisonner. — 11. Une bonne occasion pour celui qui veut succomber. — 12. Donne des motifs. Guide. Comme un fameux lapin. — 13. Rendait comme parfois un arc. Utiles quand on a besoin de secours. — 14. Crie comme un porteur de bois. Qui n'a donc pas bavé. Proviens d'une série. Maison d'Italie. — 15. Oter du poids. D'un auxiliaire.

Solution du problème n° 4867

Horizontalement

I. Trognon. — II. Halcine. — III. Eve. Osé. — IV. Aa. Ahaner. — V. Tialoc. Ré. — VI. Renoir. Ru. — VII. Eu. Procès. — VIII. Réc. Base. — IX. Océan. — X. Balistes. — XI. Isée. Esau.

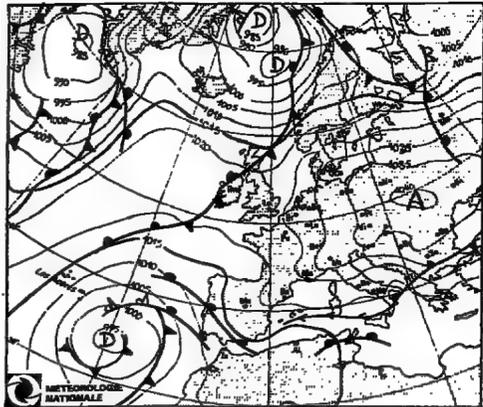
Verticalement

1. Théâtre. Obi. — 2. Ravaleur. Aa. — 3. Oie! An. Ecole. — 4. Gé. Alopécia. — 5. Nichoir. Es. — 6. On. Acrobate. — 7. Néon. Canes. — 8. Serres. Sa. — 9. Océaneses.

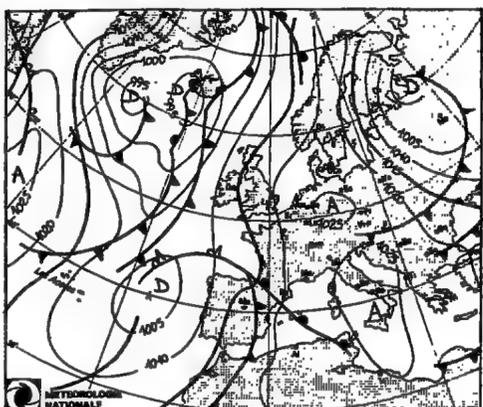
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 5 NOVEMBRE 1988 À 0 HEURE TU

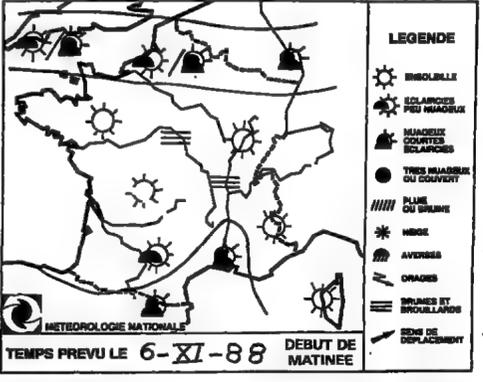


PRÉVISIONS POUR LE 7 NOVEMBRE À 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 5 novembre à 0 heure et le dimanche 6 novembre à 6 heures.

Les hautes pressions persistent de la France à l'Europe de l'Est, mais un front froid très animé pénètre tout de même du nord au nord-est du pays. Le flux s'orientera plus au sud entraînant une petite remontée des températures l'après-midi. Dimanche : du Nord à la Picardie et aux Ardennes les nuages seront présents dès le matin. Ils se maintiendront toute la journée et gagneront dans l'après-midi la Champagne, l'est de la Bourgogne, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté. Du Roussillon au Languedoc, la journée sera également très nuageuse avec tout de même quelques éclaircies l'après-midi. Sur les régions méridionales il fera 4 à 6 degrés. L'après-midi, il fera toujours très doux dans le Sud et surtout dans le Sud-Ouest : 16 à 21 degrés. Sur la moitié nord du pays les températures remonteront légèrement et varieront de 7 à 9 degrés dans le Nord-Est, jusqu'à 10 à 14 degrés en Bretagne.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 04-11-1988 à 6 heures TU et le 05-11-1988 à 6 heures TU

FRANCE	TOURS	PARIS	LYON	MARSEILLE	NANTES	STRASBOURG	ÉTRANGER	LOS ANGELES	MADRID	MEXICO	MONTREAL	MOSCOW	NEW YORK	OSLO	PALMA-DE-MAJORCA	PEKIN	RIO-DE-JANEIRO	ROME	SINGAPOUR	STOCKHOLM	SYDNEY	TOKYO	TYBESS	VIENNE																																																						
ALGER	19	3	D	17	12	C	30	22	D	23	13	D	4	-7	D	23	13	D	19	9	D	27	14	N	26	8	B	9	2	D	9	-1	C	-6	-9	F	34	15	N	17	7	C	0	-5	N	23	16	D	30	3	D	32	17	C	15	3	D	31	24	C	5	2	C	20	17	C	17	10	P	4	-8	C	8	-1	D	3	-6	D

A B C D N O P T * avec brume ciel couvert ciel dégagé ciel nuageux orage pluie tempête neige

* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver. (Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Naisances

— Philippe DELAROCHE et Isabelle ALBAKET ont le joie de faire part de la naissance de leur fille.

Inès, Céclia, Philippine, Marie, Emilienne, le 2 octobre 1988, à Paris.

46, rue de l'Université, 75007 Paris.

— Paris. Flouzeur, Melbourne.

Chaire ROSENBERG et Emma JOURAND ont le joie de faire part de la naissance de

Julien, le 29 octobre 1988.

Mariages

— Anne GUILBERT et Emmanuel RITZ sont heureux d'annoncer leur mariage, qui a été célébré le 29 octobre 1988 à Arques.

M^{me} Jean Plantevia, M. Jean-Georges Ritz, M. et M^{me} François Dertes, leurs grands-parents,

M. et M^{me} Pierre Guilbert, M. Jean-Louis Ritz, M^{me} Chantal Ritz, leurs parents,

s'associent à leur joie.

30, avenue Rapp, 75007 Paris.

Décès

— Sa famille, Ses amis, ont l'immeuse douleur de faire part du décès de

Pierre METZGER, ancien élève de l'École polytechnique, maître de conférences à l'université Paris-VI,

survécant subitement, à Paris, dans sa cinquantaine et unique année, le mercredi 2 novembre 1988.

CARNET DU MONDE

Tarif : la ligne H.T. Toutes rubriques 79 F Abonnés 69 F Communiqués divers 82 F Renseignements : 42-47-95-83

— La JICF (Jeunesse indépendante chrétienne féminine), L'ACI (Action catholique des milieux indépendants), Le MIAMSI (Mouvement international d'apostolat en milieux sociaux indépendants), avec douleur et espérance, font part du décès de leur fondatrice,

Marie-Louise MONNET, survenue à Tours, le 2 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-septième année.

Que sa foi dans les capacités de toutes personnes ; dans la mission de l'Église pour tous les milieux indépendants ; dans l'amour de Dieu pour toute la création, éclaire les hommes et les femmes, les jeunes et les enfants pour vivre toutes les réalités quotidiennes de notre temps dans le dessein de Dieu.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 7 novembre 1988, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-La-Riche, rue Georges-Courlain, à Tours (Indre-et-Loire).

(Le Monde du 5 novembre.)

— M^{me} Andrée Davyloff, née Noizat, ses enfants et petits-enfants, M^{me} Yvonne Noizat, ses enfants et petits-enfants, M^{me} Hélène Dent, Et toute la famille, ont le douleur de faire part de la mort de

Henriette NOIZET, le 2 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-cinqième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité le 5 novembre, à Ouchy-le-Château (Aisne).

12, rue Paul-Coudere, 92330 Sceaux.

Fontainebleau, Avon.

M^{me} Louis PROST, conservateur du Musée napoléonien d'art et d'histoire militaires, officier des Palmes académiques, a quitté sa famille et ses amis le 2 novembre 1988, dans sa quatre-vingt-douzième année.

On se réunira le lundi 7 novembre, à 14 h 30, au Musée napoléonien, 88, rue Saint-Honoré, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

M^{me} Prost, 2, route de Samoia, 77210 Avon. M^{me} Odette Pellier Prost, 107, avenue de Nemours, 77210 Avon.

Remerciements

— Brignoud, Paris. Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux témoignages d'estime qu'ils nous ont envoyés à la suite de décès du professeur Raymond MANDE,

Sa sœur, Et sa famille, adressent à tous ceux qui ont voulu s'associer à leur peine l'expression de leurs sincères remerciements.

Messes anniversaires

— L'Association des Français libres fera célébrer le mercredi 9 novembre 1988, à 19 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, une messe anniversaire (portes ouvertes), à la mémoire du

général de GAULLE, chef de la France libre et président d'honneur de l'Association.

Il est demandé aux associations d'anciens combattants et de résistants de porter le présent avis à la connaissance de leurs membres et de déléguer leur porte-drapeau à cette cérémonie.

Nos abonnés bénéficient d'une réduction sur les insertions de « Carnet du Monde », sous prise de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

GALERIE ROBIN - LEADOUZE

2, Av. Matignon - 75008 PARIS - 42 89 26 83

YVES BRAYER

Aquarelles et monotypes

12 Octobre — 19 Novembre

Régions

75 ÉTABLISSEMENTS, 2 000 EMPLOIS QUALIFIÉS

La Corrèze parie sur le social

OBNUBLIS par leurs usines performantes, les artisans de la Datar n'avaient jamais imaginé cela : les maisons pour handicapés peuvent être les locomotives du développement local. Ce n'est qu'un apparent paradoxe. La Corrèze le sait bien, elle qui compte 75 établissements de ce genre offrant 2 000 emplois qualifiés et abritant plus de 3 000 pensionnaires, dont bon nombre viennent d'autres régions. Grâce aux seuls handicapés dont le prix de journée est facturé à leurs départements d'origine elle reçoit de l'extérieur plus de 170 millions de francs par an.

Cette situation ne date pas d'hier. Dès les années 30, le département de la Seine envoyait ses enfants se refaire une santé dans les préventoirs limousins. Le bureau d'aide sociale de Paris avait même installé une antenne permanente à Limoges. A peine élu sur les hautes terres peu peuplées et difficiles d'accès de l'arrondissement d'Ussel, en 1967, Jacques Chirac comprit le parti que l'on pouvait tirer de cette tradition d'accueil. Cette fois ce furent de jeunes handicapés mentaux parisiens qu'il installa « au vert » sur plusieurs communes de sa circonscription.

Même lorsqu'ils étaient ses adversaires politiques, les maires participèrent avec enthousiasme à ces implantations. A Bort-les-Orgues on récupéra une ancienne filature, à Eygurande un centre de rattrapage scolaire menacé de fermeture. A Peyrevalade la municipalité socialiste offrit un magnifique terrain et celle de la bourgade

de Sornac (1 200 âmes) accepta avec empressement un institut médico-éducatif qui non seulement embaucha une centaine d'employés mais réactiva une ferme abandonnée de 45 hectares.

Fierté légitime
Construite au cours des années 70, cette chaîne d'établissements n'est que l'un des éléments du dispositif d'accueil corrézien. Elle en est le plus important et l'un des plus réussis. L'Association des centres éducatifs du Limousin (ACEL) (1), qui la gère, est le premier employeur de l'arrondissement d'Ussel. Depuis qu'il l'a créée, Jacques Chirac a tenu à en assurer lui-même la présidence. Légitimement fier de cette œuvre à la fois sociale et plus haut intérêt local, il a tenu à la présenter tout récemment à la presse nationale à l'occasion du vingtième anniversaire de la Fondation.

L'ACEL a fait preuve en effet d'un bel esprit d'adaptation. Les jeunes handicapés d'antan sont devenus des adultes. Pour répondre à leurs besoins, il a fallu progressivement transformer, moderniser, diversifier et agrandir les installations. Les anciens instituteurs pour enfants sont devenus des foyers pour adultes et des centres d'aide par le travail (CAT) qui contribuent, encore plus que par le passé, à la vie des communes. Les maires des bourgades rurales ont aujourd'hui la preuve que des institutions sociales bien gérées et sachant évoluer sont aussi « intéressantes » que ces

entreprises classiques pour lesquelles on est prêt à dérouler le tapis rouge. Dans le seul arrondissement d'Ussel l'ACEL a fait construire et aménager par les entrepreneurs locaux plus de cinquante bâtiments. Le dernier en date, à l'architecture audacieuse, un foyer pour handicapés profonds, sera inauguré à Bort-les-Orgues avant la fin de l'année. L'établissement de Peyrevalade doit être entièrement rénové l'année suivante. Encore des millions d'investissements que l'ACEL fait avec ses « bénéficiaires ». L'entretien de ce « parc » social constitue une rente pour les artisans.

Plus de cinq cents Corréziens et Corréziennes ont trouvé un emploi à l'ACEL : aides-soignants, infirmières, éducateurs, cuisiniers, administratifs, gestionnaires, médecins, psychologues, l'éventail des métiers qualifiés est largement ouvert. Ces professionnels sont allés se former ailleurs avant de revenir vivre et travailler au pays.

Maria-Françoise Sully, native de Bort-les-Orgues, a employé comme traductrice dans des organismes internationaux. A trente-trois ans, la voilà de retour pour prendre la direction du nouvel établissement édifié dans sa commune. Christian Vivier, ingénieur du bâtiment à Dunkerque, a pu retrouver son Eygurande natal où il dirige maintenant le centre d'aide par le travail.

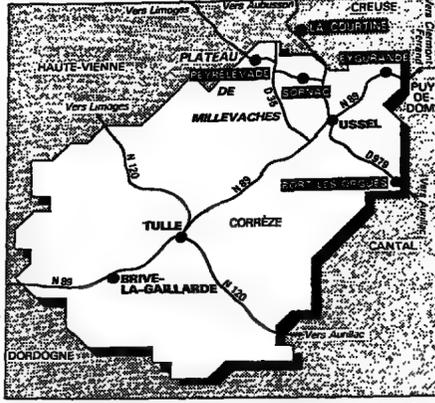
Les CAT gérés par l'association occupent actuellement 180 handicapés légers. Loin de concurrencer les entreprises locales, ils travaillent pour elles en sous-traitance ou les remplacent

quant elles font défaut. Les petits Parisiens de l'Assistance sont aujourd'hui menuisiers, maçons, maroquiniers, jardiniers en Corrèze. A Eygurande, ils sont à la tête d'une ferme de production laitière et performante qu'elle dépasse les quotas laitiers. Ils assurent l'exploitation des forêts du canton et fournissent des milliers de stères aux papeteries. Tous, en payant la taxe sur les salaires, alimentent les budgets communaux.

Chaque établissement n'assure pas seulement une large fraction du chiffre d'affaires des commerçants du cru. Il contribue à l'animation de la commune. Les « méchoucs de fenaison » dans les CAT agricoles, les pots de fin d'année dans les foyers sont aujourd'hui intégrés dans le calendrier des fêtes locales. Et la population ne boude pas.

En outre, les personnels s'occupent des handicapés ou des personnes âgées introduisant le mode de vie des salariés urbains. Ils ont fondé un club de natation en profitant de la piscine de l'établissement, ils ont introduit l'anglais à l'école primaire, ailleurs ils ont contribué à la création d'un festival annuel de marionnettes. Ils demandent aussi des crèches, qu'il n'existaient pas dans ces bourgades, des routes praticables tout l'hiver, des activités culturelles. Dans les villages du plateau de Millevaches, les artisans locaux ont enfin construit dans l'esprit du tarage. Si l'exotisme paysan en souffre, la vie, elle, y trouve son compte.

Bernard Courteau, trente-deux ans, maire socialiste de Peyrevalade (1 120 habitants), ne cache pas que lorsqu'il a pris la mairie, en 1983, il tenait pour quantité négligeable les deux établissements sociaux installés sur sa commune : une maison de retraite et le centre pour jeunes arriérés mentaux de l'ACEL. « Je me suis aperçu, dit-il aujourd'hui, qu'avec leurs 172 employés et leur chiffre d'affaires, ces maisons pèsent davantage que toutes les autres activités rurales : agricoles, commerciales, industrielles et touristiques. Le social est l'élément structurant de ma commune. Sans lui tout le reste s'éroule ».



Cette constatation, les patrons des entreprises de Haute Corrèze l'ont faite aussi. C'est pourquoi ils ont payé de leurs deniers les frais de déplacement des journalistes parisiens venus durant deux jours visiter leur arrondissement sous la houlette de Jacques Chirac.

Quant aux maires des départements voisins, certains rêvent de recevoir aussi la manne sociale. René Guinot, par exemple, dirige la commune de La Courrière, dans la Creuse, un département qui ne compte que 19 établissements pour handicapés (33 en Corrèze). « Le camp, qui faisait vivre le bourg, n'est plus ce qu'il était, se lamentait-il. Les cultivateurs arrivent avec leurs provisions, travaillent vite et ne sortent plus. Bref il nous fallait absolument une activité nouvelle. J'ai aujourd'hui un foyer pour adultes déficients mentaux offrant 72 emplois. Une bouffée d'oxygène ». Le foyer de La Courrière sera géré par l'ACEL de Jacques Chirac. Une faveur enviée. Il est vrai que M. Guinot ne cache pas ses sympathies pour le RPR.

MARC AMBOISE-RENDU.
(1) 6, boulevard Léon-Blum, 19200 Ussel.

BASSE-NORMANDE

L'avenir en drakkar

La Basse-Normandie a désormais son logo. Drakkar de bois et sillons de terre. Une création originale de Jean-Claude Lecoffeur, un artiste régional qui s'affirme « sculpteur de formes, pas de matériaux ». Il y a bien sûr le bleu de la mer et le vert des prairies, et trois boucliers pour évoquer les trois départements de l'Orne, de la Manche et du Calvados. Il y a aussi l'esprit de combat avec la symbolique du drakkar, « tandis que le dernier bouclier reste ouvert sur l'avenir et l'espace ».

« L'étude récente sur l'image de marque de la Basse-Normandie a démontré que la région était perçue à travers des clichés surannés », explique René Garro, président du Conseil régional. « La Basse-Normandie, c'est encore et toujours le dynamisme du conquérant », Guillaume, évidemment.

Le musée au parking

Un musée dans un parking, pour quoi pas ? A Caen, la municipalité, qui vient de construire un parc de stationnement souterrain au pied des murailles du château de Guillaume-le-Conquérant, invite les automobilistes à se « gaver au cœur de l'histoire ». A chaque étage du parking, des vitrines mettent le passé en scène, là même où des fouilles archéologiques ont été effectuées préalablement aux travaux de terrassement.

« L'aménagement du parking, entre le château et l'église Saint-Pierre, a été un véritable exploit de la topographie ancienne de la ville », explique Jean-Yves Maria, conservateur au Musée de Normandie. « Sur un tel site, on ne travaille pas au hasard. C'est armé de la riche documentation historique et archéologique du doyen de Boudry que nous avons orienté nos recherches. Les trois maisons médiévales découvertes apportent un éclairage nouveau sur la vie d'un quartier durant cinq siècles ».

BRETAGNE

Les ordures à l'usine

Les quarante mille goélands qui viennent chaque jour se restaurer dans la déchèterie publique d'ordures ménagères de la communauté urbaine de Brest, au Spemot, doivent chercher dans quelque temps un autre « trois étoiles ». Une usinc d'incinération va engoulonner les quarante mille tonnes d'ordures d'une partie du Nord-Finistère. L'usine, dont le coût est de 210 millions de francs, alimentera un réseau de chaleur approvisionnant en chauffage l'hôpital, la mairie, l'université et plusieurs centaines de logements HLM.

L'usine d'incinération du Spemot est considérée comme la plus moderne en Europe. Un procédé dit « biostop » en fait sa particularité. En été, seul un four sur deux restera

CHAMPAGNE-ARDENNE

Pour la promotion industrielle

L'Institut supérieur de promotion industrielle et de formation (IPI) est né à Châlons-sur-Marne sous l'égide de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) locale. Il est installé dans les locaux d'une usine relais sur la zone industrielle de Saint-Martin-sur-le-Pré. Il a pour objectif de faire acquiescer à des techniciens supérieurs, recrutés à Bac + 2, des compétences élargies en matière de management et de technologie. L'IPI, qui accueille ses premiers étudiants, propose une formation en alternance étalée sur vingt et un mois.

Exemplaire selon M. Claude Cayen, président de la CCI de

FRANCHE-COMTÉ

Belfort et l'Europe

Né pas rester enfermé dans la Franche-Comté locale, au contraire, développer une politique de rapprochement avec le Haut-Rhin, l'agglomération suisse de Bâle et celle, allemande, de Fribourg : telle est la logique proposée dans un gros document de travail que vient d'éditer le Territoire de Belfort.

Christian Prost, président (PS) de l'Assemblée départementale, a organisé des séances de « brainstorming » pour penser l'avenir. Vingt-cinq personnalités venues d'horizons divers, et pour partie complètement extérieurs à la vie du Territoire, ont participé à ces travaux durant plusieurs mois. Leur conclusion est

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le tam-tam de Montpellier

Yves-Jean Bentegeac, préfet de l'Hérault, préfet de la région Languedoc-Roussillon, n'y va pas par quatre chemins. Dans l'intervalle qu'il vient d'accorder à Jacques Molcat et que publie la dernière livraison de Vie publique (1), il dit sans tarder ce qu'il pense de Jacques Blanc, président de la région, de Gérard Saumade, président du

MIDI-PYRÉNÉES

La technopole décolle

La technopole de l'agglomération toulousaine, qui a pour partenaires près de quatre-vingts entreprises implantées dans la zone, est entrée dans sa phase opérationnelle... En gestion depuis un an, elle se voit aujourd'hui dotée d'une structure : un syndicat mixte qui a lui-même donné naissance à une société d'économie mixte.

Les treize communes engagées dans ce processus : Balma, Blagnac, Colomiers, Cugnaux, l'Union, Ramonville, Toulouse et celles du SICOVAL (le syndicat intercommunal pour la valorisation et l'aménagement de la vallée de l'Héra), ont enfin trouvé, après des années de rivalité stérile, leur PPCP, leur plus petit commun projet. Les voilà engagés dans la promotion de l'espace économique toulousain. L'ambition est raisonnable, voire un peu courte au regard de ce qui se fait déjà ailleurs. Mais, à Toulouse, on préfère insister sur « cette importance cruciale, qui va permettre à des milliers de toutes tendances politiques de travailler ensemble, d'unir leurs forces », ainsi que l'explique Dominique Baudis, maire de Toulouse et président de la technopole.

Celle-ci sera désormais une fusée à deux étages. Le premier, le dernier créé en fait, est le syndicat mixte réunissant les treize communes fondatrices. La deuxième, qui a largement ou le temps de faire ses preuves, est le SICOVAL installé à Labège, au sud-est de Toulouse. Ce syndicat a donné naissance à l'Innopole, un parc regroupant des entreprises de très haute technologie, dans un espace dont l'aménagement obéit à des règles et des impératifs architecturaux très précis. Un succès indéniable. Une croissance exponentielle pour des communes naguère rurales, qui se partagent les taxes professionnelles selon un savant système de répartition.

« C'est aussi un objectif pour la technopole. Mais il faudra du temps, l'affaire est très complexe », explique Claude Ducret, député-maire de Labège. Dans l'attente, et faute d'idée particulièrement originale, les responsables de la technopole veulent « vendre », en France comme à l'étranger, une région, un espace économique qui ne manque pas d'atouts à leurs yeux : l'aéronautique, l'information, les biotechnologies, les universités, les possibilités de communication... Une liaison aérienne avec les États-Unis est à l'étude, ainsi qu'avec Munich et Zurich.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Patrick MALINA, Pascal MONNIER, Gabriel SIMON et Gérard VALLÉS. Coordination : Jacques-François SIMON.

EXPÉRIENCE EN GIRONDE

Une bourse aux emplois d'animation

DEPUIS septembre dernier, la direction départementale de la jeunesse et des sports girondine a créé une sorte de bourse aux emplois d'animation, par le biais de trois associations intermédiaires explicitement baptisées SVP emplois loisirs. Cette administration se charge de rapprocher employeurs potentiels et jeunes sans emploi dans les domaines de la culture, du sport, du tourisme et des loisirs.

« Il existe en Gironde au moins trois mille cinq cents associations sportives et culturelles », affirme Alain Lavail, directeur départemental de la jeunesse et des sports. La plupart d'entre elles pourraient rémunérer deux ou trois heures par semaine, qu'un chef de chœur, qu'un moniteur de football ou même un cuisinier pour stages sportifs. Or, ces associations répugnent généralement à recruter des amateurs. Même pour un nombre d'heures limité, ils n'échappent pas aux formalités administratives (URSAFF, ASSÉDIC, médecine du travail, etc.), aussi lourdes que pour les salariés à plein temps.

Le statut juridique des associations intermédiaires créé par la loi du 27 janvier 1987 permet précisément de contourner cet obstacle. Ainsi les trois associations girondines embauchent-elles les animateurs en quête d'emploi pour les mettre à la disposition des employeurs. Ils facturent la prestation à partir de 48 F pour une heure.

Les trois points d'accueil, dont l'un s'est tout bonnement installé à la Direction départementale de la jeunesse et des sports, offrent une adresse aux animateurs sans emploi souvent perdus dans le dédale des associations.

« Il n'est pas la possibilité de connaître ou de démarcher la dizaine d'employeurs nécessaires pour atteindre un revenu décent ou pour bénéficier d'une couverture sociale », insiste Alain Lavail, qui voudrait, par le biais de cette solidarité agissante, créer cinq cents emplois à plein temps dans un délai de deux ans, emplois qui proviendraient de trois mille ou quatre mille employeurs différents. Autre souhait : améliorer la qualité des prestations offertes par les associations et les organismes employeurs.

« Attention, précisent les animateurs des centres SVP emplois loisirs, nous ne sommes ni l'ANPE, ni des agences d'insertion. Nous voulons créer des emplois permanents pour stabiliser les animateurs dans une structure d'efficacité. Les jeunes doivent s'adresser à nous comme à une structure qui va les mettre sur orbite. A eux ensuite de se forger leur propre complémentarité d'emploi ».

SVP emplois loisirs devrait donc aussi, dans l'esprit de ses créateurs, susciter un désir de formation professionnelle autre que les habituels stages de formation

« voie de garage ». Actuellement, les trois associations intermédiaires ont conclu une centaine de contrats avec des associations culturelles et sportives, des collectivités locales, mais aussi avec quelques entreprises privées et deux gymnases bordelais.

La prospection va continuer sur une plus grande échelle : campagne d'affiches dans les départements et diffusion auprès des élus locaux d'un film dont la vedette sera Pierre Durand, médaille d'or aux Jeux olympiques de Séoul. « L'idée est exportable », estime Alain Lavail, très fier que l'initiative girondine ait été relevée par Roger Bamuck dans l'édition de Poitiers, magazine interne du secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et des sports.

Il sera temps plus tard, si les objectifs quantitatifs sont atteints, de réfléchir aux éventuels « effets pervers » de l'initiative, en particulier la gestion de milliers de bourses et le suivi de deux cent trente-cinq heures par trimestre et par salarié, au-delà desquelles sont supprimés les allègements fiscaux consentis aux associations intermédiaires. « C'est un obstacle délicat pour qui s'est donné comme objectif d'obtenir des emplois voisins du plein temps ».

GINETTE DE MATHA.
* SVP emplois loisirs : 4, rue d'Aviau, 33082 Bordeaux Cedex, tél. : 56-52-13-52 ; 46, rue Victor-Hugo, 33500 Libourne.

LE
Mét
Fia (4
20 h 30
TTT
Cloître
BE2
78-674
LE
ENFA
ganz
17 h
LA
Stuart
LE
l'Obs
20 h 13
AR
NELLI
82-48
GE
sur-M
80-90
LE
Youn
dim
LE
Jaco
20 h
Mant
TI
vte.
21 h
L
(46)
E
Bag
10-3
NE
NU
11-1
I
Var
21 h
L
(46)
(20)
AM/
La
ANT
08
13
Ant
E
ATE
13
ATT
67
PI
11
BOI
rc
BOI
CA
I
CA
2
CA
L
B
CA
I
d
CA
1
i
c
CA
i
c
i
C
I
I
a
n
B
C
le
y
«
pe
di
C
P
C
F
ré
pr
cat
kar
aus
per
Kar
aco
mis
son
tran
niel
et la
L
fond
peut
l'int
de «
pour
prin
voix
Cons
dire
franç
abus
Cane
et int
touch
vout

ÉNERGIE

La France s'apprête à lever l'embargo sur le pétrole iranien

Deux mois après avoir autorisé quelques opérations de troc (pétrole contre biens) avec l'Iran, le gouvernement français s'apprête à lever complètement l'embargo pétrolier décidé contre Téhéran en août 1987, au plus fort de l'affaire Gordji.

L'assouplissement partiel annoncé au début du mois de septembre, après le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays, n'a eu effet pas fonctionné. En dépit de ces mesures, la France n'a toujours pas importé une seule goutte de pétrole iranien, ce qui bloque totalement la reprise des échanges commerciaux entre les deux pays.

« Le système actuel n'est pas satisfaisant », reconnaît-on tant à l'Élysée qu'à Matignon et dans les ministères concernés (industrie et affaires étrangères), où l'on assure que « le problème est posé ».

Bien qu'une décision définitive n'ait pas encore été prise, les réflexions actuellement en cours, assure-t-on de source officielle, pourraient aboutir dans les prochaines semaines à la levée totale de l'embargo, éventuellement assortie de garde-tous à l'usage des pouvoirs publics et des compagnies qui, si les importations de brut iranien dépassent certaines limites fixées à l'avance, de nouvelles mesures seraient imposées.

Afin de ne pas compromettre ses relations avec l'Irak et les pétromarchés du Golfe, les ministères souhaitent en effet une reprise très progressive et aussi discrète que possible des échanges. Le gouvernement veut éviter notamment qu'un gonflement trop rapide des importations de brut iranien ne porte Téhéran comme en juillet 1987, au premier rang des fournisseurs de l'Hexagone. Une prudence jugée d'autant plus nécessaire que l'issue des négociations engagées à Genève entre les deux camps reste incertaine et que tous les contentieux entre Paris et Téhéran, ne sont pas encore réglés, notamment dans le

domaine financier — le règlement du prêt de 1 milliard de dollars consenti jadis par le shah à Eurodif.

D'où le simple « assouplissement » décidé cet été, en dépit de la reprise des relations diplomatiques. Sans lever l'embargo, il se contentait d'autoriser au coup par coup, par dérogation, des importations de brut iranien dans le cadre d'accords de troc, une façon, pensait-on, de conserver le contrôle des échanges.

Mais cette « demi-mesure » s'est révélée totalement inefficace. Bien que l'Iran ait signé des protocoles d'accord portant sur plus de 500 millions de dollars (3 milliards de francs environ) avec des sociétés de négoce alimentaire, la contrepartie pétrolière, elle, n'a pas suivi.

« Les prix du brut ont chuté, les pétroliers renégocient, et tant qu'il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'affaires », explique-t-on au sein d'une société de négoce parisienne.

A priori hostiles aux contrôles administratifs, les compagnies pétrolières françaises n'ont en effet pas réussi à s'entendre avec Téhéran, jusqu'aux prix proposés par la NIOC (National Iranian Oil Company) trop élevés par rapport au marché international. Plusieurs cargaisons de brut iranien voguent actuellement vers l'Europe, mais elles n'ont toujours pas trouvé acheteur, et l'Iran a dû louer (hors douane) des cuves pour stocker ce brut en attendant de trouver preneur. Toutes les opérations demeurent donc gelées, et la France n'importe pas plus qu'elle ne vend.

Une situation préjudiciable pour toutes les parties. Les compagnies réclament une liberté d'approvisionnement totale, qui, telle, assurément, leur permet d'arracher les meilleures conditions. L'Iran, anxieux de développer ses ventes de brut afin de compenser la chute des cours, gonfle ses revenus et financer ses importations, s'avoue déçu de l'attitude française. « Pour être

français, nous ne sommes pas vraiment satisfaits » [de la situation actuelle], nous a confié le ministre iranien du pétrole, M. Gholamreza Aghazadeh, soulignant qu'« il est de l'intérêt des deux pays de renforcer leurs liens aussi tôt que possible ».

L'industrie française commence à redouter de voir lui échapper le marché de reconstruction iranien, l'un des seuls marchés très prometteurs de la zone, non seulement dans le domaine civil, mais aussi dans le secteur militaire. L'armée iranienne, après huit ans de guerre dévastatrice, étant totalement à reconstruire. L'Alembic fédérale, le Japon, la Corée du Sud, entre autres, sont très actifs à Téhéran; l'Italie, dans le seul domaine para-pétrolier, a conclu plus de 1 milliard de dollars de contrats, et la Grande-Bretagne vient, elle aussi, de rétablir ses relations diplomatiques et économiques.

La France pourrait, assure-t-on du côté iranien, retrouver dès l'an prochain un marché civil d'au moins 2 milliards de dollars (12 milliards de francs) à condition que la situation se débloque.

La prudence française apparaît donc, le temps passant, de moins en moins efficace. Une reprise éventuelle des échanges semble de plus en plus inévitable. Et même le blocage d'insister semble sur le point d'évoluer. Après plus de trois ans d'impasse juridique, un nouveau tribunal arbitral à Paris devrait en décembre prochain décider de reprendre la procédure entre l'Iran et Eurodif, sur les domaines réclamés par ce dernier à l'Iran, ce qui pourrait permettre d'envisager à terme un règlement du litige et un déblocage des fonds saisis en France.

Il semble donc que le gouvernement soit prêt à lever totalement toute limitation d'ici à la fin de l'année, sous réserve que la reprise des échanges reste mesurée.

VÉRONIQUE MAURUS.

SOCIAL

Les camionneurs des PTT poursuivent leur grève

Un conflit sectoriel chasse l'autre. Commencé à Lyon et à Saint-Étienne, où la situation est inchangée, le mouvement de grève s'étend à différents services de transports en commun dans des villes de province. A Nantes, après dix-sept jours d'arrêt de travail, les chauffeurs ont reconduit leur action pour 48 heures. A Valence, le conflit se poursuit et dans la soirée du 4 novembre six membres de la direction étaient retenus par les grévistes. Valenciennes poursuit son mouvement alors que la reprise a été votée à Charleville-Mézières. Nice a suspendu son mouvement mais le reprendra mercredi. A Marseille, le retour à la normale est intervenu vendredi après-midi.

A Air France, le personnel d'entretien au sol des aéroports de Roissy et d'Orly est décidé à poursuivre ses actions avec l'appui des syndicats et des coordinations. Une dizaine d'appareils sont maintenus au sol et des vols sont annulés.

« Le chiffre diffère sensiblement de celui avancé par le ministre des PTT, M. Paul Quilès, le 2 novembre à l'Assemblée nationale. S'exprimant à un moment où les conducteurs ne bloquaient pas encore onze centres de tri dans la région parisienne, il avait estimé à 3 millions le nombre d'objets en instance du fait des perturbations à Lille-Lezennes et à Ausserlitz. Rapportant ces chiffres au volume du trafic mensuel dans tout l'Hexagone (1,4 milliard d'objets), il avait alors affirmé que 1 % du trafic était concerné. Un

pourcentage, calculé sur un trafic mensuel et national qui ne signifie pas grand-chose. Le 5 novembre, la direction des PTT affirmait dans un communiqué que des dispositions techniques avaient été prises afin d'assurer les « trois quarts du trafic interne à l'Ile-de-France et, selon les cas, entre 25% et 55% du trafic échangé avec la province ».

En réalité, la gêne est importante. Elle ne concerne pas seulement la région parisienne, mais se diffuse évidemment à la province puisque le courrier de l'Ile-de-France représente en moyenne 10 % des objets traités dans un département. Si les journaux ne sont pas trop affectés par ces perturbations, compte tenu d'accords liant la Poste et les NMPP (les Nouvelles Messageries de la presse parisiennes), les quelques 330 000 paquets déposés chaque jour dans les bureaux de la région parisienne souffrent beaucoup du conflit. La vente par correspon-

dance, de son côté, a eu surtout du mal à recevoir les commandes de ses clients. Mais la Poste a fait son possible pour régler ce problème.

L'administration postale estime qu'il faudra une ou deux semaines avant que le flux du courrier redevenir normal, à supposer que le travail reprenne rapidement. Grosso modo, les pics ont entre deux et trois jours de retard, mais on ne peut complètement exclure que certains subissent des délais plus longs. Vendredi 4 novembre, une cinquantaine de camions roulaient sur les six cents circulant habituellement. En outre, plusieurs dizaines de véhicules privés ont été mis en service pour pallier les défaillances des conducteurs des PTT. Une situation pour le moins paradoxale, lorsqu'on sait que les conducteurs des PTT protestent contre la « privatisation » de leur métier.

F. V.

La distribution de 70% du courrier de l'Ile-de-France est perturbée

Bien que limitée géographiquement à la capitale, la grève des chauffeurs des PTT perturbe sensiblement l'acheminement du courrier en France. Sur les quelques 20 millions d'objets déposés chaque jour dans les bureaux de la région parisienne (un tiers du total de l'Hexagone, soit 60 millions d'objets), la Poste estime que 30 % seulement ont pu « passer », en moyenne, depuis le début du conflit.

« Le chiffre diffère sensiblement de celui avancé par le ministre des PTT, M. Paul Quilès, le 2 novembre à l'Assemblée nationale. S'exprimant à un moment où les conducteurs ne bloquaient pas encore onze centres de tri dans la région parisienne, il avait estimé à 3 millions le nombre d'objets en instance du fait des perturbations à Lille-Lezennes et à Ausserlitz. Rapportant ces chiffres au volume du trafic mensuel dans tout l'Hexagone (1,4 milliard d'objets), il avait alors affirmé que 1 % du trafic était concerné. Un

pourcentage, calculé sur un trafic mensuel et national qui ne signifie pas grand-chose. Le 5 novembre, la direction des PTT affirmait dans un communiqué que des dispositions techniques avaient été prises afin d'assurer les « trois quarts du trafic interne à l'Ile-de-France et, selon les cas, entre 25% et 55% du trafic échangé avec la province ».

En réalité, la gêne est importante. Elle ne concerne pas seulement la région parisienne, mais se diffuse évidemment à la province puisque le courrier de l'Ile-de-France représente en moyenne 10 % des objets traités dans un département. Si les journaux ne sont pas trop affectés par ces perturbations, compte tenu d'accords liant la Poste et les NMPP (les Nouvelles Messageries de la presse parisiennes), les quelques 330 000 paquets déposés chaque jour dans les bureaux de la région parisienne souffrent beaucoup du conflit. La vente par correspon-

ÉTRANGER

BRESIL

Le gouvernement met au point un nouveau plan anti-inflationniste

RIO-DE-JANEIRO de notre correspondant

Le gouvernement, certaines organisations patronales et une fraction du syndicalisme ouvrier ont mis au point vendredi 4 novembre à Brasilia les premières mesures d'un plan anti-inflationniste que les autorités se sont empressées de baptiser « pacte social », alors que les conditions d'un tel pacte ne sont pas réunies. Les engagements pris concernent essentiellement l'évolution des salaires et des prix jusqu'à la fin de l'année. Les uns et les autres seraient réajustés selon un certain pourcentage, inférieur à l'inflation correspondante à un gentleman's agreement qui ne tarderait pas à être rompu.

Autres grands absents de la concertation : les partis politiques, dont la collaboration est pourtant

jugée nécessaire par le gouvernement pour mobiliser l'opinion. Non seulement ils ne sont pas présents, mais certains de leurs principaux dirigeants, comme le gouverneur de Sao-Paulo, M. Orestes Quercia, et l'ancien gouverneur de Rio, M. Leonel Brizola, se montrent très critiques. M. Quercia trouve anormal que le réajustement des salaires prévu en novembre (21 %) soit inférieur à celui des prix (26 %), une légère récupération n'étant programmée que pour le mois prochain. Les économistes de gauche affirment qu'il manque beaucoup d'ingrédients au plan qui vient d'être amorcé : ils pensent surtout à une action sur les taux de change et à une réduction des remboursements de la dette extérieure.

Le président Sarney s'est dépêché de réunir les caméras pour déclarer que les décisions de vendredi représentaient un « moment marquant de l'histoire » du pays. Ce n'est apparemment pas le sentiment de l'homme de la rue. Celui-ci se montre sceptique quant à un éventuel freinage de la hausse des prix. Il ne croit à la bonne foi ni des commerçants ni des producteurs, et l'expérience du plan Cruzado ne peut qu'encourager son incrédulité. Il pense que le gouvernement ne pouvait rester les bras croisés devant les derniers chiffres de l'inflation, qui ont suscité l'affolement du pays. Le taux de cette année se situera autour de 900 %. En moins de deux semaines, un début de plan anticrise a été mis au point. Il reste à le compléter.

CHARLES VANHECKE.

PÊCHE

La Commission européenne propose des prix stables, voire en baisse, pour la campagne 1989

Bruxelles (AFP) — La Commission européenne a proposé vendredi 4 novembre aux gouvernements des Douze de fixer des prix d'orientation généralement en baisse, ou stables, pour la campagne de pêche de 1989.

Ces prix, décidés chaque année par les ministres concernés et établis sur la base des moyennes de prix constatées sur les marchés, déterminent à quel niveau les poissons non vendus sont rachetés par la CEE aux pêcheurs pour être stockés.

La Commission propose notamment de réduire de 3 % à la production le prix du thon (destiné à l'industrie de la conserve) à cause

de la baisse des cours mondiaux depuis trois ans. Elle recommande de baisser les prix d'orientation du hareng et de la sardine atlantique (- 2 %), de la sardine méditerranéenne, du lieu noir (- 1 %) et de la langoustine éteinte (- 3 %). Elle propose de reconduire les prix de 1988 pour les cabillaud, merlan, maquereau, crevette, lingue, castagnole, baudroie éteinte, crabe tourteau et langoustine entière.

Enfin, estime la Commission, le prix d'orientation devrait être augmenté de 2 % pour la plie et de 1 % pour les rascasse du Nord, églefin, merlu, cardine et baudroie entière.

TRANSPORTS

Bruxelles est hostile au projet ouest-allemand de taxe sur les camions

La Commission de Bruxelles a demandé, le 4 novembre, au gouvernement de Bonn de renoncer à son projet d'imposer une taxe sur les poids lourds à partir de 1990 (le Monde du 4 novembre). Cette vignette serait imposée à tous les camions empruntant les autoroutes de RFA, mais une fiscalité avantageuse permettrait aux camionneurs ouest-allemands de bénéficier d'exemptions fiscales. Les routiers d'ouest-Rhin estiment qu'ils sont désavantagés par une fiscalité et des charges sociales plus lourdes que leurs concurrents espagnols et portugais, par exemple, qui profitent gra-

tuement des autoroutes allemandes.

Le ministre belge des communications a jugé la taxe ouest-allemande « inacceptable » et rappelle que son pays avait renoncé l'année dernière à créer une vignette comparable. En France, la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) demande au gouvernement d'intervenir auprès des autorités de Bonn « pour qu'elles survoient de cette mesure qui préjuge de l'harmonisation fiscale » nécessaire sur le plan communautaire.

La préparation du congrès

Soixante-dix syndicats de la CFDT lancent un appel pour « plus de démocratie »

La Fédération générale des transports et de l'équipement FGTE-CFDT relance la bataille sur la composition de la future commission exécutive de la CFDT, avant le congrès confédéral de Strasbourg du 22 au 26 novembre. Mandatée par ses propres syndicats, elle a adressé un appel « pour plus de démocratie » à l'ensemble des syndicats de la confédération. Plus de soixante-dix syndicats ont signé ce texte, qui demande au bureau national de modifier l'ordre du jour du congrès afin de permettre, dès le début des travaux, un débat sur un amendement du Syndicat général des transports de Côte-d'Or.

Cet amendement demande une modification des statuts. Il propose que, pour l'élection du futur bureau national (de trente-sept membres), la liste des candidats présentée par le bureau national sortant « comporte l'ensemble des candidatures soulevées au vote du bureau national », même celles qui n'avaient pas été retenues lors du vote du 31 août dernier. M. Pierre Héritier, trésorier et responsable du secteur économique, et M. Jacques Nodin (Interco, par ailleurs candidat dans le collège des fédérations), qui avaient été battus, pourraient, en cas d'adoption de l'amendement, être réintroduits parmi les candidats au nouveau

bureau national. Le bureau national sortant avait décidé de renvoyer le débat sur cet amendement après l'élection du futur bureau national (le Monde du 11 octobre).

L'appel des syndicats de la FGTE a déjà obtenu plus de soixante-dix signatures de provenances professionnelles et régionales diverses : cheministes, interco, mais aussi équipementiers, Surot, PTT, Air France, SGEN, banques, services, finances et même quelques syndicats de la métallurgie et de la chimie. Maître de l'ordre du jour, l'actuel bureau national peut le modifier au plus tard la veille du congrès. La FGTE a également diffusé le texte de l'intervention de M. Héritier, considéré comme le porte-parole de l'aile gauche, lors du conseil national du 21 octobre, où il affirmait qu'il a été « battu par un vote politique ». Pour être élus à la future commission exécutive, les huit candidats actuels doivent obtenir, au préalable, la majorité absolue des suffrages exprimés lors de l'élection du bureau national. M. Noël Mandray, actuel secrétaire général adjoint — est jugé possible. Dans cette hypothèse, M. Nodin aurait la possibilité de briguer une place au « gouvernement » de la CFDT.

EN BREF

● Rémy et Associés détiennent 88 % de Piper Heidsieck. — Rémy et Associés, filiale du groupe Rémy Martin, a annoncé, le 4 novembre, détenir 88 % du capital de la société de champagne Piper Heidsieck, après avoir acquis, le 30 septembre, 45 % du capital de cette société. « A ce jour, après la fin du maintien de cours à 2 600 F l'action, Rémy et Associés détiennent également 43 133 certificats d'investissement Piper Heidsieck », indiquent en outre le communiqué de Rémy et Associés.

● Une amende pour Sabena. — La Commission européenne de Bruxelles a infligé une amende de 100 000 ECU (710 000 F) à la compagnie belge Sabena pour avoir refusé à la compagnie britannique London European Airways (LEA), d'accéder à son système de réservation informatisé Saphir. Sabena reprochait à LEA de pratiquer des tarifs trop bas et de ne pas s'adresser à elle pour l'assistance au sol de ses avions. La modicité de l'amende infligée s'explique par la bonne volonté de Sabena qui a fini par ouvrir son système de réservation à son concurrent.

● Trois Boeing pour la compagnie polonaise LOT. — La Pologne sera la premier pays de l'Est à acheter des avions civils modernes à un constructeur de l'Ouest. En effet, la compagnie nationale polonaise LOT a annoncé, le 4 novembre, qu'elle achète trois bi-réacteurs 767 de Boeing pour 220 millions de dollars (1,3 milliard de francs). Ces appareils seront livrés en 1990 et 1991 et desserviront l'Amérique du Nord et l'Asie. La compagnie est-allemande Interflug et la hongroise Malev ont déjà loué respectivement des Airbus et des Boeing. Dans tous les cas, les parties technologiquement sensibles de ces appareils (moteurs, avionique) devront être entretenues par des entreprises occidentales agréées par le Cocon, l'organisme chargé de surveiller les exportations de matériel de haute technologie vers les pays communistes.

● La hausse moyenne des loyers HLM, en 1989, ne devrait pas dépasser 2,2 %, et 5,5 % pour l'ensemble des années 1988 et 1989, au sein de chaque organisme. M. Maurice Faure, ministre de l'équipement et du logement, a adressé le 3 novembre une directive en ce sens aux préfets. Rappelons, en effet, que les organismes d'HLM soumettent deux fois par an aux préfets leurs propositions de hausses de loyers, hausses qui prennent effet en janvier et en juillet. Le ministre invite les préfets à demander systématiquement une seconde délibération aux conseils d'administration des offices et des sociétés anonymes d'HLM « dont les propositions de hausse paraissent injustifiées » et à « engager une négociation globale avec chacun des organismes » de leur département.

LOGEMENT

La hausse moyenne des loyers HLM ne devrait pas dépasser 2,2 % l'année prochaine

Le ministre précise toutefois dans sa lettre que les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les logements HLM neufs, les logements réhabilités, ni ceux où emménagent de nouveaux locataires.

Soulignant les moyens importants dégagés en faveur du logement social, M. Maurice Faure ajoute que « la modération des loyers des logements HLM constitue un élément important de la maîtrise de l'inflation et de la politique sociale du logement » et que « ces orientations s'inscrivent dans le cadre des préoccupations exprimées par le gouvernement au sujet de la maîtrise de l'évolution des loyers de l'ensemble du parc locatif ».

Le ministre précise toutefois dans sa lettre que les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les logements HLM neufs, les logements réhabilités, ni ceux où emménagent de nouveaux locataires.

Soulignant les moyens importants dégagés en faveur du logement social, M. Maurice Faure ajoute que « la modération des loyers des logements HLM constitue un élément important de la maîtrise de l'inflation et de la politique sociale du logement » et que « ces orientations s'inscrivent dans le cadre des préoccupations exprimées par le gouvernement au sujet de la maîtrise de l'évolution des loyers de l'ensemble du parc locatif ».

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

« Qui de nous deux ? », avait ironiquement demandé Jacques Baudry, le lapin impertinent et farceur de la célèbre bande dessinée américaine, si d'aventure, alliant en Bourse, il avait demandé ce qui s'y passait. L'allusion au chiffre neuf se rapporte bien sûr au nombre de semaines que la Bourse vient de franchir sans s'arrêter de monter, si ce n'est un jour ou deux par-ci, par-là.

La dernière a été particulièrement courue avec les fêtes de la Toussaint, qui ont amplifié de deux semaines. Courte mais bonne. Entre les 2 et 4 novembre, les valeurs françaises ont encore monté d'environ 1 %.

Pourtant, à nouveau, le marché n'a pas fait preuve d'une ardeur particulière, et sa hausse a été chaque jour à géométrie variable avec un bon score matinal et un réajustement moindres réalisant en fin de journée.

La performance n'est pas moins remarquable à tous égards. Même si ce n'est pas un record, neuf semaines de hausse ne sont pas normales comme dans l'histoire de la Bourse. 16 % de gains en un laps de temps aussi court non plus. Enfin, autre fait à souligner : en moyenne les valeurs françaises se sont réajustées de 52 % environ par rapport à leurs prix affichés au 31 décembre 1987. Ce qui y a d'exceptionnel dans cette hausse, que plusieurs années fastes sous les lambris ont un peu banalisée, est qu'elle est survenue au sortir de la plus grave crise boursière de tous les temps, avec environ 40 % de baisse à la clé.

Ce n'est pas facile d'être optimiste, ces derniers mois, à analyser le phénomène, sans précédent dans les annales boursières, et d'autant plus difficile d'être curieux que, consquences directes du krach, les défilances ont été nombreuses dans les rangs des investisseurs et que la méfiance, légitime, des autres est bien loin encore de s'être dissipée. Mais bref ! Les liquidités sont abondantes et ce sont encore elles qui, pour partie du moins, expliquent ces derniers jours la constance de la Bourse à monter.

Une constance, soit dit en passant, soigneusement entretenue aussi par une actualité plutôt souriante.

Les nouvelles parvenues ces derniers jours sous les colonnes ne font, en effet, que de quel rendre un peu d'émancipation à un marché qui, en ce moment, comme tous précédents, semble la reprise de Wall Street à la recherche d'un second souffle apparemment difficile à trouver avec la réticence des messages américains à se lancer dans des achats

Courte mais bonne

d'actions ; la légère détente observée sur le front des taux d'intérêt avec l'adjonction par la Banque de France pour 8,99 milliards d'OTAT (obligations assimilables du Trésor) aux meilleures conditions de l'année ; la remontée du dollar, dont la faiblesse est source de turbulences monétaires ; la confirmation par l'INSEE de l'éclatante santé de l'économie française ; enfin, la meilleure résistance du franc malgré le nouvel et très important excédent commercial ouest-allemand pour septembre.

Que des opérateurs aient estimé judicieux dans ces conditions de prendre des positions ne saurait vraiment surprendre. Mais ils ne se sont quand même pas départis d'une certaine prudence, continue depuis quelque temps. La Bourse est, en effet, entrée dans une phase de consolidation, et, si tout laisse à penser qu'elle en sortira dans les meilleures conditions, on ne saurait totalement exclure une hausse technique de 3 % à 4 %. D'autre part, la vigueur reprise par les conflits sociaux, sans inquiéter vraiment, préoccupe la communauté financière.

Enfin beaucoup attendent le verdict populaire aux élections présidentielles américaines pour prendre des décisions d'investissement. Presque que les prévisions ne sont pas hautes : Wall Street reculant vendredi soir après l'annonce record du chômage (5,3 % pour octobre contre 5,4 % le mois précédent), qui rebaisse la crainte d'une surchauffe aux Etats-Unis que les dernières données économiques américaines démentent pourtant. Un comble, mais outre-Atlantique, le plein-emploi n'a pas très bonne odeur.

Du reste, le marché parisien n'aurait probablement pas affiché d'aussi bonnes dispositions ces derniers temps si l'aiguillon des situations spéciales n'avait été là pour le stimuler. Ainsi l'affaire de la Générale a constitué d'alimenter la polémique. M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a parlé d'« une rationalisation à peine déguisée ». Pour l'instant, M. Georges Félouzat semble disposé à dialoguer avec la direction de la banque otage, comme quoi, surnant les mauvaises langues de la Bourse, « il ne se sent pas si fort que ça avec ses 10 % ».

Semaine du 2 au 4 novembre

Autre affaire en cours : Epée-Bertrand-Faure convoitée par Valeo. La société a lancé une contre-OPA sur ses propres actions avec l'aide de ses amis industriels et financiers et la bénédiction des autorités boursières. Mais cette opération pourrait bien se révéler inutile. D'après certaines rumeurs, Valeo pourrait renoncer.

L'on a en outre appris que Fernand-Ricard prolongeait son OPA sur British Distillers tandis que Grand Met, son rival, joue qu'il ne licenciera pas ou peu (cinq cents personnes) pour emporter la décision.

Malin décidément un clan chasseur l'autre, et l'attention durant ces trois semaines s'est déplacée vers d'autres « opéables ». Elle s'est d'abord concentrée sur Nouvelles Galeries. Certains bruits rapportent qu'un rapprochement avec les Galeries Lafayette serait à l'étude.

Les projecteurs se sont également allumés sur GTM-Entrepose et un de ses deux principaux actionnaires, Valence. L'affaire, parait-il, serait liée à l'arrivée dans le capital de ce dernier groupe pour 9,5 % de la firme espagnole Tubacex. D'autre part, le second grand actionnaire de GTM, serait assuré-t-on, inquiet pour l'avenir de sa filiale. Quelques-uns vont jusqu'à parler d'une fusion Dunox-GTM. Que se raconte-t-on pas sous les « Grises » ? Pour clore cette liste, et afin de s'y retrouver, Essilor, le roi de la lunetterie, a déclaré de s'adosser au géant verrier Saint-Gobain qui pourrait prendre une participation minoritaire dans son capital. En tout cas, ce n'est pas d'animation dont manque la Bourse. La liste des « opéables » est encore longue pour satisfaire l'appétit des « rieurs » à Paris, et des autres.

De nombreux professionnels sont catégoriques : dans de telles conditions, le marché parisien peut sans crainte s'offrir le luxe d'une bonne petite pause. D'autant que la situation française est parfaitement saine. Le montant des achats à découvert à fin octobre s'élevait à 4,76 milliards de francs. Bien qu'un augmentation de 23,7 % d'un mois sur l'autre, preuve du regain d'intérêt de la clientèle, il représente moins de trois semaines de Bourse. Ce qui limite singulièrement le risque du placement. Sauf imprévu, le marché apparaît bien armé pour franchir une nouvelle étape de hausse.

ANDRÉ DESSOT.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Recherche en fin de semaine

Trois indices sur la conduite à adopter, malgré la publication de données économiques plutôt rassurantes. Wall Street a finalement reculé à la veille du week-end (- 34 points). Toutefois, grâce à la petite avance acquise pendant le parcours hebdomadaire, le choc a été amorti et, d'un vendredi à l'autre, le « Dow » n'a cédé que 4,09 points, à 2145,80.

Assez indécis sur la conduite à adopter, en raison de l'approche des élections présidentielles, le marché a été étonnamment perturbé vendredi par la publication des chiffres du chômage, dont le recul a été très mal ressenti. À cause du danger de surchauffe économique qui se dissimule derrière.

Table with 3 columns: Cotes, Cours 28 oct., Cours 4 nov. Lists various stock indices and prices.

LONDRES

Repâti

La semaine a été placée sous le signe de la baisse au Stock Exchange de Londres, où, en moyenne, les cours ont fléchi de 1,4 %.

Impatiemment attendu, le discours d'autonomie du chancelier de l'Échiquier, M. Nigel Lawson, a un peu rassuré le marché, pas assez toutefois pour l'inciter à se redresser. La perspective évoquée par le ministre d'une poursuite de l'inflation en 1989 a eu un effet dissuasif sur les initiatives d'achat. D'autre part, une certaine prudence a régné à quelques jours de l'élection présidentielle américaine.

Indices « FT » du 4 novembre : 100 valeurs, 1 834,3 (contre 1 858,4) ; 30 valeurs, 1 485,6 (contre 1 508,5) ; mines d'or, 174,5 (contre 166,6) ; fonds d'Etat, 88,82 (contre 89,31).

Table with 3 columns: Cours 28 oct., Cours 4 nov. Lists various stock prices.

FRANCFORT

Moins 1,6 %

Après la reprise des semaines précédentes, le marché allemand a fait, ces derniers jours, un demi-tour remarquable vers la baisse. Le raffermissement enregistré à la veille du week-end n'a pu compenser les pertes initiales. D'un vendredi à l'autre, le repli a dépassé 1,6 %. Les rumeurs sur d'importantes augmentations de capital, l'incertitude régnant sur le front monétaire et la prudence à laquelle les élections américaines incitent sont autant de raisons qui ont poussé les opérateurs à prendre du recul.

Indices de la Commerzbank du 4 novembre : 1 610,5 (contre 1 637).

Table with 3 columns: Cours 28 oct., Cours 4 nov. Lists various stock prices.

TOKYO

Au-dessous des 28 000 points

Pour la première fois depuis le 22 août dernier, le marché de Tokyo a passé le barre des 28 000 points. Il s'y est toutefois repris à deux fois, en raison des problèmes politiques soulevés par le scandale boursier de Recruit Cosmos. Le baissisme des prix du pétrole et des taux d'intérêt, joints à la résistance du yen à un effet d'encouragement sur les opérateurs.

Indices du 5 novembre : Nikkei, 28 046,74 (contre 27 961,01), général 2 145,05 (contre 2 146,56).

Table with 3 columns: Cours 28 oct., Cours 4 nov. Lists various stock prices.

Table titled 'Matériel électrique services publics' with columns for company names and price changes.

Table titled 'Valeurs diverses' with columns for company names and price changes.

Table titled 'Métallurgie construction mécanique' with columns for company names and price changes.

Table titled 'Mines d'or, diamants' with columns for company names and price changes.

Table titled 'Bâtiment, travaux publics' with columns for company names and price changes.

Table titled 'Valeurs à revenu fixe ou indexé' with columns for bond types and yields.

Table titled 'Produits chimiques' with columns for company names and price changes.

Table titled 'Alimentation' with columns for company names and price changes.

Table titled 'Banques, assurances sociétés d'investissement' with columns for company names and price changes.

Table titled 'Pétroles' with columns for company names and price changes.

La contrepartie va faire son entrée rue Vivienne

Le marché de contrats à terme et d'options négociables sur le nouvel indice boursier CAC 40 ouvrira ses portes le 9 novembre prochain rue Vivienne. La Bourse de Paris se trouvera ainsi dotée de tous les instruments d'un grand marché moderne. Le ministre de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy a homologué le 3 novembre le règlement général des marchés d'options négociables (MONEP) et de contrats à terme (MATIF) portant sur l'indice CAC 40. Il a également donné son feu vert au marché privé sur indice OMF 50 créé par les grandes banques (CCF, Société générale et Paribas).

MATIF

Table with columns for Notionnel 10%, Cours, and various dates (Déc. 88, Mars 89, Juin 89, Sept. 89).

Table titled 'LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)' with columns for RM, Comptant, R. et obl., Actions, and Total.

Table titled 'INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)' with columns for Tendances and Indices for various categories.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Table with columns for Cours 28 oct., Cours 4 nov. Lists gold prices for various regions.

Table titled 'LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)' with columns for Valeurs, Hausse %, and Valeurs.

Vertical advertisement on the right side of the page, partially cut off, mentioning 'Création' and 'LES MÉTAUX EN'.

ÉTRANGER	POLITIQUE	SOCIÉTÉ	CULTURE	ÉCONOMIE	SERVICES
3 La négociation sur le conflit cambodgien. 4 La visite du prince Charles en France.	12 Le référendum du 6 novembre sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. 13 La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale. - Le revenu minimum d'insertion devant le Sénat. - « Livres politiques », par André Laurens.	14 Scandale financier à Carcassonne. - Sports : les remous dans le football français. 17 Communication : M. Maxwell va vendre ses imprimés de labeur britanniques.	15 Opéra de Paris : la démission de M. Raymond Soubie. - Mois de la photo : Laurence Sudre à l'ESSEC. - Vingt-deux ans après, la Religieuse pour tous publics.	19 La France s'apprête à lever l'embargo sur le pétrole iranien. - Nouveau plan anti-inflationniste au Brésil. 20 Revenus des valeurs. 21 Crédits, changes, grands marchés.	Abonnements 2 Carnet 17 Météorologie 17 Mots croisés 17 Spectacles 16
DATES					
2 Il y a cinquante ans, la « Nuit de cristal ».					

TÉLÉMATIQUE
● Algérie, Platin... chaque matin le mini-journal de la rédaction JOURNAL
● Un ciel sur la côte, l'autre sur votre porte-feuille BOURSE
● Jouez avec le Monde
36-15 taping LEMONDE

L'Espagne confirme sa participation au projet d'avion de combat européen

Le gouvernement espagnol a officiellement annoncé, le vendredi 4 novembre, qu'il allait participer, aux côtés de la RFA, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, à la construction de l'avion de combat européen (ACE), une décision qui excite de fait la collaboration de Madrid au projet français d'avion Rafale.

Le ministre espagnol de la défense, M. Narcis Serra, a précisé que la participation de son pays à l'ACE s'élèvera, comme prévu initialement, à 13 % du coût total du projet, soit, pour la seule phase de développement de l'appareil, qui devrait s'échelonner sur douze ans, 164 milliards de pesetas (8,2 milliards de francs). Ce prix n'inclut pas l'achat des avions dont l'Espagne entend acquérir une centaine d'exemplaires pour un montant global de 600 milliards de pesetas (6 milliards de francs).

M. Narcis Serra a précisé que l'Espagne allait multiplier désormais ses efforts pour que certains éléments de l'ACE et du Rafale puissent être fabriqués en commun. (Corresp.)

[La décision de Madrid a pour effet de compromettre l'exécution du plan de financement prévu en France pour le Rafale. En effet, le projet français, à l'origine, est fondé sur la perspective d'une participation de gouvernements étrangers associés, pour 20 % environ (soit 6 700 millions de francs) de financement public, assuré, de son côté, par l'Etat français. Dans ce cas, l'Espagne et la Belgique, ont été approchées pour contribuer à ces dépenses de développement du programme Rafale. Les discussions avec la Belgique continuent. Mais, avec la décision espagnole, c'est une possibilité de participation étrangère qui s'éloigne et, donc, une charge supplémentaire, à terme, pour les finances françaises au titre de l'armée de l'air et de la marine, qui devront alors accroître leur quota-part.]

La mort de Jean-Pierre Stirbois L'aile dure de l'extrême droite perd son chef de file

Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front national, a trouvé la mort, samedi 5 novembre vers 2 h 40, près de Ponthartrain (Yvelines), dans un accident de la route. Il a manqué un virage et s'est écrasé contre un arbre alors que les conditions météorologiques étaient bonnes et la chaussée sèche sur une portion de route où la vitesse est limitée à 60 kilomètres-heure. Le numéro deux du mouvement d'extrême droite était âgé de quarante-trois ans.

Il y a une forte chance que le non s'impose sur le territoire. Jean-Pierre Stirbois, dir. parisi des durs du Front national, avait la foi chevillée au corps. A peine était-il revenu d'une mission de propagande en Nouvelle-Calédonie, à la tête d'une délégation de son mouvement, qu'il avait affirmé sa certitude, grâce à son action sans doute, de voir le Centre refuser l'accord entre le chef des terroristes du FLNKS, M. Jean-Marie Tibo, et le parrain d'une mafia d'affaires qui a retourné sa veste sans en vider les poches. M. Jacques Lafleur, président du RPF, venu de groupuscules extrémistes où le souhait de se monter « par et dur » se marie volontiers avec la violence physique, Jean-Pierre Stirbois semblait avoir un penchant naturel pour la violence froide des mots. « La Nouvelle-Calédonie est une marmitte prête à exploser, et le référendum va créer là-bas un véritable apartheid qui va entrainer l'irréparable », déclarait-il quelques heures avant sa mort. Jusqu'à son dernier moment, le dirigeant d'extrême droite avait battu la campagne, et c'est au retour d'un dernier voyage à Dreux, où il était adjoint au maire, qu'il s'est tué. Il était l'antithèse presque parfaite de son chef, qu'il admirait tout en rêvant, disait-on, de lui succéder : Jean-Pierre Stirbois était, sans l'emphase de l'ancien parachutiste qui dirige le FN, un organisateur méthodique, calculateur et sans

La mort de Jean-Pierre Stirbois

État d'âme. Il avait joué un rôle prépondérant, sinon décisif, dans les récentes exclusions prononcées au Front.

Jean-Pierre Stirbois puisait ses racines politiques dans le courant dit « solidaire », adversaire du « marxisme totalitaire » et du « capitalisme international », qui, dans la petite sphère de l'extrême droite, ne négociait pas de s'opposer aux nationalistes révolutionnaires dont François Dupuy, mort dans un attentat en 1978, fut le chef de file. Militant successivement pour M. Jean-Louis Trivi-Vignancour dans les « comités TV », au Mouvement jeune révolutionnaire (MJR) du capitaine Sargent, ancien chef de l'OAS-antirépublicain, au Mouvement solidariste français lancé en 1971, puis au Groupe action jeunesse (GAJ) initié par d'ex-militants du groupe Ordre nouveau et du MSF qui ont refusé de suivre. M. Le Pen, Jean-Pierre Stirbois rejoignit enfin le Front national en 1977, et en devint rapidement la cheville ouvrière.

Il représentait, comme M. Michel Collinot, son corollier du courant solidariste, l'aile dure du Front.

« Au champ d'honneur »

Rendait hommage à celui qui venait de tomber « au champ d'honneur des hommes politiques », le président du parti d'extrême droite a implicitement reconnu cette caractéristique. « Je pensais un jour, un camarade, un homme entièrement dévoué à une cause, plus sensible qu'il n'y paraissait », a déclaré M. Le Pen, manifestement touché, samedi matin. Il avait la réputation d'être un homme dur. On disait de lui que c'était le chef de l'aile dure du parti. « C'était un fait un homme timide et secret. » Il est vrai que derrière l'impago du notable de province acquis depuis l'élection municipale partielle de Dreux en 1983, Jean-Pierre Stirbois conservait celle d'un ex-citoyen fermé.

Cette tendance dont il était le chef de file avait repris du poids depuis

ALGÉRIE Les félicitations embarrassées de M. Mitterrand à M. Chadli

Les félicitations affluèrent à Alger après le succès du président Chadli au référendum du 4 novembre. Oubliés des querelles du passé, le roi Hassan II se réjouit de la participation « massive et libre » des électeurs, et il prie Dieu de « combler de bienfaits le peuple algérien frère ».

Pour sa part, le président Mitterrand a envoyé le texte suivant : « La France se réjouit de l'approbation massive donnée par le peuple algérien aux propositions que vous lui avez soumises. Ce succès témoigne de la confiance placée dans votre action et dans votre personne, en vue d'assurer l'avenir démocratique de l'Algérie. Permettez-moi de vous renouveler l'expression de la solidarité de la France et de mes sentiments personnels. »

D'aucuns pourront s'étonner de la chaleur de ce message à un président dont l'armée a tout de même tué plusieurs centaines de personnes le mois dernier sans que des sanctions aient été annoncées jusqu'à présent. Raison d'Etat oblige ! Il fallait faire quelque chose, alors que les relations bilatérales étaient devenues glaciales.

Aucune déclaration sur l'aide que la France était prête à apporter ou sur le prix qu'elle était disposée à payer pour le gaz n'y pouvait rien : Alger a très mal pris le « déchaînement » des journaux contre l'ancienne colonie et surtout la liberté de parole accordée aux opposants en exil sur des chaînes de télévision dont l'indépendance demeure incompréhensible pour les responsables de l'« information » outre-Méditerranée.

Dans un style paranoïaque qui n'a pas changé, l'hebdomadaire Algérie Actualité, dont les témoins passent par proches de la mouvance présidentielle, écrit par exemple : « A en juger par les gesticulations hystériques et revancharde de milieux politiques et médiatiques français, une certaine France coloniale était prête à voler au secours de notre peuple décimé par la famine et à

Une « première » en France

La technique des « empreintes génétiques » pourrait être utilisée dans l'affaire Tangorre

La nouvelle affaire Tangorre pourrait bien constituer le premier dossier criminel français pour lequel la technique dite des « empreintes génétiques » fournirait les éléments scientifiques de nature à confondre — ou à innocenter — le principal suspect. Au terme d'une confrontation, organisée le 4 novembre à Nîmes par M. Christian Larnaud, juge d'instruction, il apparaît en effet que l'on pourrait recourir, à la demande de la défense et de l'accusé, à cette technique.

D'un côté, deux jeunes étudiantes américaines, prénoms Carol et Jennifer, toutes deux âgées de vingt et un ans, originaires l'une du Connecticut, l'autre du Kansas, en voyage dans le sud de la France, affirmèrent avoir été violées le 23 mai dernier sur l'autoroute A 23, à proximité du péage de Gallargues, dans le département du Gard. Ces deux jeunes filles confirmeront formellement au cours de la confrontation ce qu'elles avaient dit précédemment : leur agresseur est bien Luc Tangorre, interpellé le 24 octobre à Lyon par les gendarmes de la section de recherches de Nîmes (Le Monde du 26 octobre). Elles l'avaient d'ailleurs primitivement reconnu, assure-t-on, sur un jeu de photographies qui leur fut présenté aux Etats-Unis.

Pour sa part, Luc Tangorre affirme, après l'affaire de 1983, être l'objet d'une nouvelle machination. Son père, Joseph Tangorre, assure notamment que, le 23 mai, son fils était présent à Marseille (Le Monde du 27 octobre) et ne pouvait donc commettre les faits criminels qui lui sont aujourd'hui reprochés.

Depuis le début de cette nouvelle affaire, M. François Vidal-Naquet, avocat à Marseille et défenseur de Luc Tangorre, réclame, avec son client, le recours à la nouvelle technique des « empreintes génétiques » qui permettrait, selon eux, d'établir la vérité et de démentir l'hypothèse de l'accusation. Or il

A la demande de la défense

apparaît aujourd'hui, contrairement à ce qu'on avait pu croire dans les premiers jours de cette affaire, qu'au terme d'un examen médical des prélèvements vaginaux et rectaux ont bien été effectués sur les deux victimes par un praticien spécialiste au centre hospitalier de Nîmes.

On indique aussi, de source judiciaire, que selon le rapport d'expertise médicales, des traces de sperme ont pu être retrouvées et prélevées chez les deux victimes. Si ces prélèvements ont été conservés de telle manière que les patrimoines génétiques des cellules n'ont pas été altérés, on pourrait ainsi comparer, grâce à la technique des empreintes génétiques et à partir d'un simple prélèvement de sang du principal suspect, si les spermatozoïdes sont ou non ceux de Luc Tangorre.

M. Vidal-Naquet indique avoir fait, le 4 novembre, une demande écrite au chef des services de la magistrat-instructeur, qui, selon l'avocat, aurait accueilli favorablement cette requête. Les choses pourraient avancer rapidement puisqu'une société française spécialisée dans les techniques de biologie moléculaire — la firme strasbourgeoise Appligen — développe depuis peu une technique d'empreintes génétiques mise au point par des spécialistes de l'université libre de Bruxelles, dont ils viennent d'acquiescer les droits exclusifs pour la France (Le Monde du 28 septembre).

Si les spécialistes strasbourgeois hésitent, pour des raisons de fiabilité technique (la méthode est encore à un stade expérimental de développement), à mettre en œuvre leur savoir-faire dans une affaire aussi importante, le magistrat-instructeur de Nîmes pourrait s'adresser à Bruxelles (la société IDNA commercialise la technique des professeurs Gilbert Vassart et Jacques Dumont) ou en Grande-Bretagne (à la société Cel Mark d'Abingdon, Angleterre).

JEAN-YVES NAU.

Le budget des postes, des télécommunications et de l'espace à l'Assemblée nationale

M. Paul Quilès fait donner la réserve

Pour la troisième fois, le gouvernement a dû demander, vendredi 4 novembre à l'Assemblée nationale, la réserve du vote du budget des postes, télécommunications et espace. Dans la crainte de voir son budget repoussé par une conjonction des contraires (droite + PCF), M. Paul Quilès, ministre des P. et T. et de l'espace, a préféré renvoyer à la fin de la discussion de la seconde partie de la loi de finances (18 novembre) le vote de ses

doté d'un budget « dynamique et moderne ». « Il permettra de maintenir les services traditionnels en améliorant leur efficacité et de réaffirmer le rôle du service public. »

Rapporteur sur avis, M. Jean-Pierre Fourré (PS, Seine-Marne) a souligné les gains de productivité enregistrés par les services de ce ministère : « Vous les avez officiellement reconnus en créant un Fonds de participation doté de 300 millions de francs ; il consacre pour la première fois l'idée d'investissement dans la fonction publique. (...) Le montant initial, pour parure modeste, mais il annonce un processus. »

Moins de réductions d'emplois

M. Gérard Vignoble (UDC, Nord) a reconnu que ce budget contenait « des éléments intéressants pour l'élaboration d'une politique d'emploi ». Mais il est encore trop embryonnaire ou trop dispersé pour constituer une stratégie cohérente et offensive. « Les utilisateurs et le personnel attendent du gouvernement un véritable plan de développement », a-t-il rappelé.

« Etape-vous le ministre des usagers de la poste ou celui de l'immobilisme et de l'attentisme ? », s'est interrogé M. François d'Aubert (UDF, Mayenne). « Il est permis d'être inquiet quand on voit ce qui se passe aujourd'hui dans les centres de tri ». « A vous entendre, tout va mal aujourd'hui et les seules avancées sont celles qui ont été préparées ces deux dernières années », ironisa M. Quilès, en réponse. Les chiffres du projet de budget témoignent qu'il n'en est rien.

A propos de la question de la sous-traitance évoquée par plusieurs députés, le ministre a précisé qu'il avait voulu y recourir pour certains travaux que France-Télécom ne pouvait assumer, car elle n'a pas tou-

CHILI

Importante restructuration à la tête de l'armée

SANTIAGO-DU-CHILI de notre correspondant

Vice-commandant en chef de l'armée de terre depuis le général Santiago Sinclair, la place au général Jorge Zincke, qui commandait la garnison de la capitale. La décision a été prise à l'issue de la réunion annuelle dite de qualification du cadre supérieur, qui a revêtu cette année une importance particulière, car elle s'est tenue un mois après le plébiscite du 5 octobre.

La défaite du général Pinochet a donc été fatale au général Sinclair, un proche du chef de l'Etat, voire, pour certains, l'éminence grise de la présidence. Il avait été nommé à sa charge sans avoir gravi tous les échelons de la carrière, et cette ascension éclair avait été diversement appréciée par ses pairs. Quelques semaines avant le plébiscite, il avait engagé, en son nom, la responsabilité de l'armée de terre, qui se devait, disait-il, de préserver sur le terrain politique sa légendaire inviolabilité.

Son remplaçant, le général Zincke, a connu la notoriété le 5 octobre, lorsque, en sa qualité de responsable du maintien de l'ordre à Santiago, il s'est opposé aux prétentions des durs du régime de ne pas reconnaître le verdict des urnes. Il n'a pas hésité à démentir, par ses mises au point rassurantes, les propos alarmistes du général Pinochet, qui s'était dit préoccupé, ce soir-là, par la présence de « bandes armées » dans les rues. Le nouveau vice-commandant en chef a, depuis lors, bonne presse dans les milieux d'opposition.

D'autre part, treize généraux, sur un total de cinquante, sont versés dans le cadre de réserve. Plusieurs d'entre eux ont occupé des postes-clés, comme le général Valenzuela, ancien secrétaire général de la présidence ; le général Guillard, qui fut un gouverneur à poigne de la région de la capitale, ou le général Soto, qui s'est fait une réputation de libéral à l'occasion de son passage au rectorat de l'université du Chili.

Leurs remplaçants sont des hommes d'une cinquantaine d'années, n'ayant joué aucun rôle de premier plan lorsque leurs aînés prirent le pouvoir en 1973. Ce renouvellement sans précédent du haut commandement annonce-t-il une évolution politique ? Même s'il a dû se défendre de plusieurs de ses proches, le général Pinochet entend bien s'y opposer.

GILLES BAUDIN.

Le numéro du « Monde » daté 5 novembre 1988 a été tiré à 530 445 exemplaires

A B C D E F G